
JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XXII.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR HENRY CHARLES
KEITH PETTY FITZMAURICE, MARQUIS DE LANSDOWNE,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL, &c., &c., &c.

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION

DU

SIXIÈME PARLEMENT

1888.

VOL. XXII.

JOURNAUX DU SÉNAT.

CANADA.



JOHN J. McGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois d'août auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

AT TENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au douzième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clannaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-deuxième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez telus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le QUATORZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatorzième jour du mois de janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité d'Ottawa; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ à PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit jour; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone dans le Comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,
 RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au trente-unième jour de janvier courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit jour ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonerés ; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TEMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George ; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

Jeudi, 23 février 1888.

Jeudi, le vingt-troisième jour du mois de février, en la cinquante et unième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la deuxième session du sixième parlement du Canada, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs.

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>MacInness,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glazier,</i>	(<i>Sir David L.</i>),	<i>Sanford,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald, (C.B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre, que le greffier du Sénat avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et Elle a été alors lue par le greffier.
Ordonné, qu'elle soit inscrite au journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 14 décembre, 1887.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du neuvième jour de novembre dernier, John Macdonald, de la cité de Toronto, écuyer, à la place de l'honorable William McMaster, décédé.

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Macdonald a été introduit, entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Pelletier.

L'honorable M. Macdonald a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inserit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé John Macdonald, de notre cité de Toronto, de Notre province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada, écuyer.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KERRI PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord

Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce neuvième jour de novembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante unième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Macdonald s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Macdonald, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 21 février 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi le 23 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,

Capitaine, Secrétaire du gouverneur-général.

L'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calh et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue;

Son Excellence le Gouverneur Général a ouvert la DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT de la PUISSANCE DU CANADA, par le discours suivant :—

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi une grande satisfaction de vous rencontrer encore une fois, au commencement de la session parlementaire, et de vous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Bien que, dans certains districts, la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup; elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les Territoires.

J'ai le plaisir de vous informer que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que vous jugerez, j'ose l'espérer, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le traité, avec les pièces de la correspondance qui s'y rattachent, vous sera soumis et vous serez invités à lui donner effet par une loi.

Le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer. Il paraît donc nécessaire de pourvoir à ces choses, et il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'Acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, vous serez appelés à étudier un bill amendant ce statut.

L'acte concernant les élections contestées peut aussi demander votre attention afin d'écartier certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'acte du cens électoral et il vous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la confédération, et un bill à cet effet vous sera soumis.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Entre autres sujets il vous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil, à la vérification des comptes publics.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées avec économie sans perdre de vue les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous recommande l'étude de ces importantes matières et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient vous être soumises, certain d'avance que vous vous y consacrez avec zèle et assiduité.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et les Communes se sont retirées.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux chemins de fer.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur général, demain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable Smith, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé à recevoir de l'honorable George Alexander qui a été absent de son siège au Sénat par maladie durant la dernière session du parlement, le renouvellement de la déclaration de qualification foncière qu'il est tenu de faire en conformité de la résolution permanente du Sénat en date du neuf avril 1880.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 février 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>		<i>(Midland), Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>		<i>(Burlington), Sanford,</i>
<i>Belrose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>		<i>(sir David Lewis), Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. MacInnes,—De David Jackson et autres.

Par l'honorable M. Ryan,—De la compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada.

Par l'honorable M. Ross, (de la Durantaye)—De la Banque Nationale.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement pour l'année 1887.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

A L'HONORABLE PRÉSIDENT DU SÉNAT :

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de faire le rapport suivant pour l'année 1887-88 :—

Depuis la dernière session, ils se sont efforcés de compléter la collection des documents du Congrès, en remontant de 1854 à 1827. Ils se flattent de pouvoir pendant l'année prochaine, remplir le vide qui existe encore jusqu'à 1820, date au delà de laquelle ces documents sont maintenant introuvables.

Deux nouveaux compartiments de la bibliothèque ont été mis à la disposition des députés, pour leur permettre de travailler, et les livres de référence qui peuvent leur être utiles, se trouvent à proximité.

Les sections américaines et canadiennes se sont enrichies, pendant l'année, de plusieurs ouvrages remarquables ; entre autres, nous pouvons attirer l'attention sur les *Voyages de Champlain*, édition de 1813 ; une brochure très rare de *Cotton Mather* sur l'Amérique préhistorique ; dix volumes des *Relations des Jésuites*, édition princeps, etc.

Nous avons réussi à nous procurer les journaux canadiens suivants, tous très rares (quelques collections même sont uniques), et ayant tous rapport aux troubles de 1837-38: *The North American*, publié à Swanton, Vermont, 1839-41; la *Mackenzie's Gazette*, publiée à New York et à Rochester, de 1838 à 1840; *Le Patriote Canadien*, fondé à Burlington par M. Duvernay, 1839-40, après la suppression de *La Minerve*; *L'Aurore des Canadas*, 1838-39; *La Quotidienne*, 1839; *La Canadienne*, 1840, ces trois derniers publiés à Montréal.

Nous avons aussi acheté à Londres, une magnifique collection de cartes géographiques ayant rapport à l'Amérique et publiées dans la seconde moitié du 18^e siècle.

La bibliothèque s'est aussi enrichie d'un nombre assez considérable des Rapports des débats officiels pour l'usage des députés, en partie par achat et en partie par l'intermédiaire de l'officier préposé à la distribution des documents parlementaires. L'ordre du comité des Débats, qui a recommandé, l'an dernier, d'augmenter le nombre des copies du rapport officiel des débats du Parlement, a été fidèlement suivi par celui qui est chargé de la distribution des impressions de la Chambre des Communes. La bibliothèque est maintenant amplement pourvue de débats officiels depuis 1875.

On trouvera à la bibliothèque tous les documents ayant rapport à la question des pêcheries et on verra, en référant à l'Index supplémentaire, qu'une liste spéciale des documents ayant rapport à cette grande question internationale a été préparée avec soin. Nous espérons que l'utilité d'une telle liste sera appréciée.

Les bibliothécaires se sont efforcés de réunir toutes les brochures publiées dernièrement sur nos relations commerciales avec les Etats-Unis et l'Angleterre; ils y ont ajouté une liste des documents relatifs à la réciprocité.

La section des lois a été complétée et renferme maintenant les dernières éditions des ouvrages de droit.

Les travaux préparatoires à la publication du catalogue américain ont été commencés, vu qu'il a été entendu que des mesures allaient être prises pour sa publication prochaine.

La distribution du catalogue annuel des additions à la bibliothèque sera retardée de quelques jours afin de nous permettre d'y inclure les dernières publications. Les membres du Parlement le recevront sous peu.

On trouvera, ci-joint, une liste des dons faits à la bibliothèque.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, B.G.

MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

(Pour la liste des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session No 20)

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit inscrite au journal, et elle est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 23 février 1888.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt troisième jour de février courant, Richard Hardisty, d'Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest, écuier.

SAML. E. ST O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuier,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Richard Hardisty a été introduit, entre l'honorable M. Abbott et l'honorable M. Smith.

L'honorable M. Hardisty a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal et il est comme suit :

CANADA.



John J. McGee, député gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu. Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé Richard Hardisty, écuyer, d'Edmonton, dans les territoires du Nord-Ouest, en Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÊMOIN, John Joseph McGee, écuyer, député de Notre Très Fidèle et Bien Aimé Cousin, le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnestone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce vingt-troisième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-unième.

Par ordre,

SAML E. ST O. CHAPLEAU,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Hardisty s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Richard Hardisty, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture du parlement,

L'honorable M. Ross, (de la Durantaye) secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé,

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnestone dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et particulièrement de nous avoir dit qu'Elle éprouvait une grande satisfaction à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire et à nous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Nous nous réjouissons d'apprendre que, si dans certains districts, la terre n'a pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les Territoires.

Nous recevons avec le plus grand plaisir l'information que Votre Excellence veut bien nous donner, que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries," ont abouti à un traité, qui justifiera sans doute l'espérance exprimée par Votre Excellence qu'il sera jugé honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et nous assurons respectueusement Votre Excellence que toute mesure tendant à lui donner effet, recevra notre considération la plus attentive et la plus empressée.

Nous apprécions pleinement toute l'importance de la déclaration que Votre Excellence nous a faite en disant que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer; qu'il paraît, par conséquent, nécessaire de pourvoir à ces choses, et qu'il nous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'Acte des chemins de fer.

Nous apprenons avec plaisir que, l'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, nous serons appelés à étudier un bill amendant ce statut.

Nous avons entendu avec intérêt Votre Excellence nous annoncer que l'Acte concernant les élections contestées peut aussi demander notre attention, afin d'écartier certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de cette loi.

Nous sommes heureux aussi d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été

faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral, et qu'il nous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Nous sommes très aises de recevoir l'information que, vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, et qu'un bill à cet effet nous sera soumis.

Nous apprenons avec un vif sentiment d'intérêt qu'il nous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du Parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce Parlement.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous dire qu'entre autres mesures, il nous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'Acte du service civil et à la vérification des comptes publics.

Votre Excellence nous ayant gracieusement recommandé l'étude de ces importantes matières, et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient nous être soumises, Votre Excellence peut être certaine d'avance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la suite du débat soit remise à demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du greffier relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 24 février 1888.

Je certifie par le présent que conformément à la résolution passée par le Sénat le 23e jour de février courant, l'honorable monsieur George Alexander a fait et souscrit devant moi, le vingt-troisième jour de février courant, sa nouvelle déclaration de qualification de propriété sur la page 33 du registre tenu en mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1887.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session No. 12.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures et demie de l'après-midi.

Lundi, 27 février 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guyvremont,</i>	<i>(sir David Lewis),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McLellan.</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McKindsey,—De Mary Matilda White, du village de Port Dover.

Par l'honorable M. McKindsey,—De Mary Matilda White, du village de Port Dover.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du département de l'Intérieur, pour l'année 1887.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 14.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport, les états et les statistiques du revenu) de l'Intérieur du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1887.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 16)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de la justice relatif aux pénitenciers du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1887.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 11.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un état du nombre moyen d'hommes employés dans le corps de police fédéral pendant chaque mois de l'année 1887, et de leur paye et frais de voyage.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 24.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février, 1888.

Dans l'affaire de Mary Matilda White demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres en conformité de la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ross :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint Georges; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et particulièrement de nous avoir dit qu'elle éprouvait une grande satisfaction à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire, et à nous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Nous nous réjouissons d'apprendre que, si dans certains districts la terre n'a pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

Nous recevons avec le plus grand plaisir l'information que Votre Excellence veut bien nous donner, que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité qui justifiera sans doute l'espérance exprimée par Votre Excellence qu'il sera jugé honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et nous assurons respectueusement Votre Excellence que toute mesure tendant à lui donner effet, recevra notre considération la plus attentive et la plus empressée.

Nous apprécions pleinement toute l'importance de la déclaration que Votre Excellence nous a faite en disant que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des

personnes et à la propriété, mais a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer; qu'il paraît, par conséquent nécessaire de pourvoir à ces choses, et qu'il nous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'Acte des chemins de fer.

Nous apprenons avec plaisir que, l'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, nous serons appelés à étudier un bill amendant ce statut.

Nous avons entendu avec intérêt Votre Excellence nous annoncer que l'Acte concernant les élections contestées peut aussi demander notre attention, afin d'écarter certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de cette loi.

Nous sommes heureux aussi d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral, et qu'il nous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Nous sommes très aises de recevoir l'information que, vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, et qu'un bill à cet effet nous sera soumis.

Nous apprenons avec un vif sentiment d'intérêt qu'il nous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du Parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce Parlement.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous dire qu'entre autres mesures, il nous sera présentés des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil et à la vérification des comptes publics.

Votre Excellence nous ayant gracieusement recommandé l'étude de ces importantes matières, et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient nous être soumises, Votre Excellence peut être certaine d'avance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 février 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>(New-Westmin.),</i>	
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Robitaille,—Du révérend P. E. Saindon et autres, de Mont. Louis,—de Le Boutillier frères et autres, des comtés de Bonaventure et de Gaspé.

Par l'honorable M. Scott,—De la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa.

Par l'honorable M. Power,—De John Doull et autres.

Par l'honorable M. Ogilvie,—D'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, de la cité de Montréal, province de Québec.

Par l'honorable M. Dickey,—De Robert G. Hervey et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De David Jackson, jr., et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de Chemin de fer Central d'Ontario.

De la compagnie d'assurance Maritime des Marchands du Canada ; demandant un acte autorisant la liquidation de la dite compagnie, etc.

De la Banque Nationale ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire son capital social.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février, 1888.

Dans l'affaire de Eleonora Elizabeth Tudor, demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres en conformité de la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger de nouvelles règles et formes de procédure en matière de divorce, et pour régler la procédure sur les demandes en divorce au Sénat, et que ce comité se compose des honorables messieurs Abbott, Miller, Scott, Dickey, Pelletier, Power, Macdonald, C.-B, Vidal, Haythorne et du proposant.

Après débat.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable Howlan, a proposé :

Que la suite du débat sur la dite motion soit remise à jeudi prochain.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1887.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 13)

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 février 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>(New-Westminster.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria.)</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Choffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McCallum,—De la Compagnie de colonisation des cultivateurs de York (limitée).

Par l'honorable M. Clemow,—De la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest,—de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest,—et de Henry Franklin Bronson, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Ferrier—De la Compagnie d'assurance contre les accidents de l'Amérique du Nord.—des directeurs provisoires de la Compagnie de jonction de chemin de fer du Grand Occidental et du lac Ontario,—et de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Par l'honorable M. Girard,—De la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord Ouest du Canada.

Par l'honorable M. Power,—Du conseil municipal de la ville de Kincardine.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un rapport de la commission royale relatif aux chemins de fer, avec appendices.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 8a).

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un rapport de la Commission Royale relative au louage des pouvoirs d'eau au canal Lachine.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 30.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 17 juin 1887, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toutes les plaintes qui ont pu être portées par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, depuis le 24 avril 1886, contre Adolphe Lefavre, ci-devant employé au pénitencier, ainsi que tous les rapports que l'inspecteur a pu faire depuis la même date contre le dit Lefavre, avec les décisions que l'honorable ministre de la justice a pu donner sur ces rapports et ces plaintes.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 31.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Le gouverneur général transmet au Sénat une copie d'une dépêche, en date du 19 juillet 1887, du Très honorable sir Henry Holland, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, exprimant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, offrant leurs sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 28 février 1888.

Copie. }
Canada—No 227. }

Sir H. Holland au Gouverneur Général.

DOWNING STREET, 19 juillet 1887.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie No 225 du 15 du mois dernier renfermant une adresse à la reine du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada offrant leurs sincères félicitations à Sa Majesté à l'occasion du cinquantième anniversaire de son règne.

Cette adresse a été remise à la reine, et Sa Majesté m'a ordonné de vous demander de présenter au Sénat et à la Chambre des Communes du Canada ses remerciements pour leur adresse et pour l'expression loyale et cordiale de félicitations et de bon vouloir qu'elle contient.

J'ai, etc.
(Signé) H. T. HOLLAND

Au gouverneur général,
Le très honorable marquis de Lansdowne, G.C.M.G.
Etc., etc., etc.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Bellerose a attiré l'attention des honorables membres du Sénat sur le livre bleu intitulé : " Rapport supplémentaire sur les Pénitenciers pour l'année expirée le 30 juin 1886," en rapport avec les troubles du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et les différentes affirmations et accusations faites contre lui dans ce livre, et a demandé quelles mesures le gouvernement se propose de prendre au sujet de ces affirmations et accusations.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Résolu, que les honorables messieurs Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, Boucherville, de Gowan, Haythorne, Lacoste, Macpherson, (sir David), Miller Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark, composent un comité, pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes, par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Turner, Vidal et Wark, composent un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du parlement.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Abbott, Allan, Archibald, Bellerose, Botsford, Boyd, Carvell, Chaffers, Clemow, Cochrane, Ferrier, Lacoste, Lewin, McCallum, McMillan, MacInnes (Burlington), Macdonald (Midland), Macpherson, (sir David), Odell, Pâquet, Robitaille, Ross (Laurentides), Ryan, Sanford, Smith, Sullivan, Thiбаudeau, Trudel, Turner et Wark, composent un comité des banques et du commerce, pendant la présente session auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Abbott, Alexander, Allan, Bellerose, de Boucherville, Carvell, Cochrane, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hardisty, Kaulbach, Leonard, McCallum, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, Macdonald (Victoria), MacInnes (Burlington), Miller, Montgomery, O'Donohoe, Ogilvie, Power, Robitaille, Ryan, Sanford, Schultz, Scott, Smith, Stevens, Sutherland, Turner et Vidal, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres pendant la présente session auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Abbott, Alexander, Archibald, Armand, Botsford, Chaffers, DeBlois, Dickey, Ferrier, Flint, Fortin, Girard, Grant, Howlan, Leonard, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McInnes (C.-B.), McKay, McKindsey, McMillan, Macdonald (Midland), Macfarlane, Macpherson, (sir David), Miller, Odell, O'Donohoe, Pâquet, Pelletier, Power, Read, Robitaille, Ryan, Scott, Schultz, Smith, Stevens et Vidal, composent un comité pour examiner les comptes contingents pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Almon, Archibald, Armand, Bellerose, Bolduc, Botsford, Carvell, DeBlois, Dever, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Gowan, Grant, Guévremont, Hasdisty Haythorne, Howlan, Lacoste, McInnes (C.-B.), McKay, McMillan, Macdonald (C.-B.), Macfarlane, Merner, Miller, Montgomery, O'Donohoe, Ogilvie, Pâquet, Pelletier, Poirier, Power, Read, Reesor, Ross (de la Durantaye), Schultz, Scott, Stevens, Sullivan, Sutherland et Trudel, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations sur icelles et d'envoyer quérir pièces et documents.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Bolduc, Casgrain, de Boucherville, Fortin, Haythorne, Howlan, McCallum, Macfarlane, Merner, Power, Ross (de la Durantaye), Schultz, Scott, Thibaudeau, Trudel et Vidal, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKinlsey,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glaster,</i>	<i>Macdonald (Victoria.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De Hiram Robinson et autres, et de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo.

Par l'honorable M. McCallum,—De Charles Cameron et autres.

Par l'honorable M. Hardisty,—Du révérend Alexander Campbell et autres.

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—D'Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Abbott,—Du conseil municipal de la cité de London.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend P. E. Saindon et autres ; demandant la construction d'un quai à Mont Louis.

De LeBoutillier frères et autres, des comtés de Bonaventure et de Gaspé ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour empêcher la destruction des industries se rattachant à l'exploitation des pêcheries.

De la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa ; demandant qu'il soit passé un acte lui permettant d'étendre ses opérations à la tête des rapides des Quinzes et à d'autres fins.

De John Doull et autres ; demandant qu'il soit passé un acte les incorporant sous le nom de compagnie d'assurance de l'Est.

De Robert G. Hervey et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et de l'Atlantique.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, demandant que son quorum soit réduit à neuf membres. Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ n.º 8,
JEUDI, 1er mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De David Jackson et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Chemin de fer Central d'Ontario " ;

De la Banque Nationale, demandant un acte qui réduise son capital-social.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1888.

Dans l'affaire de Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie des lettres signées Jos. H. Bellerose, adressées au ministre de la justice en date des 27 et 28 novembre 1887, en rapport avec l'incendie de la propriété de M. Louis Guimond de Saint-Vincent-de-Paul ; aussi, copie des réponses faites à ces lettres et aussi copie des témoignages pris dans cette affaire et du rapport que l'inspecteur des pénitenciers a présenté après s'être enquis des faits mentionnés dans les dites lettres.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 29 février 1888.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre a nommé Sir Ad. Caron et MM. Amyot, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (St-Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 29 février 1888.

Résolu,—Qu'un message soit adressé au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des impressions du parlement et que les membres du comité des impressions, savoir: MM. Bowell, Foster, Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Davin, Desjardins, Grandlois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agissent de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Mary Matilda White, du village de Port Dover, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un Acte pour dissoudre son mariage avec David Crystal White,

L'honorable M. McKindsey a présenté certains papiers: l'avis d'un bill de divorce et le rapport de la signification de l'avis.

L'avis et le rapport de la signification de l'avis ont été alors lus par le greffier comme suit :

Dans la demande de Mary Matilda White au parlement du Canada en obtention d'un bill de divorce d'avec son mari David Crystal White.

Ontario, }
Comté de Norfolk }
Savoir :

Je, Nelson L. Langs, du village de Port Dover, dans le comté de Norfolk, province d'Ontario, constable, déclare solennellement :

1. Que je connais David Crystal White, mari de la dite Mary Matilda White, du village de Port Dover, nommé dans l'avis de la demande en divorce ci-annexé, ce "A."

2. Que le vingt-deuxième jour d'août dernier (1837), à la demande de la dite Mary Matilda White, j'ai personnellement signifié au dit David Crystal White une copie conforme du dit avis coté A, en la lui remettant à lui-même à la résidence de sa sœur dans le township de Woodhouse, dans le dit comté de Norfolk.

3. Que la dite copie de l'avis ainsi signifié était une copie conforme de l'avis ci-annexé coté A, et aussi de l'avis de la demande en divorce en cette affaire, tel qu'il a paru et a été publié dans le numéro de la *Gazette du Canada*, du vingt-sept août dernier (1887.)

Et je fais cette déclaration solennelle croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

NELSON S. LANGS.

Déclaration reçue par moi au village de)
Port Dover, comté de Norfolk, province }
d'Ontario ce 9^e jour de janvier A.D., 1888. }

JOHN McLEAN,
Juge de paix pour le comté de Norfolk.

La pièce ci-dessous coté A est celle mentionnée en la déclaration précédente de Nelson L. Langs, reçue par moi ce neuvième jour de janvier 1888.

JOHN McLEAN,
Juge de paix pour le comté de Norfolk.

“ A. ”

A CEUX QU'IL APPARTIENT.

Sachez qu'à la prochaine session du parlement du Canada, je, Mary Matilda White, du village de Port Dover, province d'Ontario, demanderai un bill de divorce d'avec mon mari David Crystal White, du même lieu, instituteur, pour cause d'incapacité de consommer le mariage.

MARY MATILDA WHITE.

PORT DOVER, 15 août, 1887.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que la pétition de Mary Matilda White, du village de Port Dover, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec David Crystal White, soit maintenant lue et reçue.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de Mary Matilda White a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour appelant la lecture de la pétition d'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, de la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Frederick Levy Hart,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre certains papiers : l'avis du bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été alors lus par le greffier comme suit :

Province de Québec, }
 District de Montréal, }
Savoir :

Dans l'affaire de Eleonora Elizabeth Tudor, pétitionnaire en divorce contre son mari Frederick Levy Hart.

Je, Samuel Christopher Marson, de la cité et du district de Montréal, province de Québec, huissier de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, déclare solennellement :

Que le quatorzième jour de janvier mil huit cent quatre vingt sept, sur les trois heures de l'après-midi, j'ai en personne signifié à Frederick Levey Hart, de la cité et du district de Montréal, bourgeois, dénommé dans l'avis ci annexé de demande en divorce et mari d'Eleonora Elizabeth Tudor, qui demande le divorce, une copie écrite conforme de l'avis ci annexé de demande en divorce, en la remettant en main propre au dit Frédéric Levy Hart, au lieu d'affaires de MM. Théodore Hart et fils, No , rue Saint Nicolae, Montréal.

Avant de remettre au dit Frederick Levy Hart la dite copie de l'avis, je lui ai dit que c'était l'avis d'une demande que sa femme avait l'intention de faire au Parlement du Canada à l'effet d'obtenir un bill de divorce d'avec lui, et que je lui signifiais la dite copie de l'avis à la requête de sa femme.

Je lui ai dit aussi que le dit avis, ce que j'affirme présentement être le cas, avait été inséré dans les journaux paraissant en la cité de Montréal, sous les titres de *Montreal Gazette*, *l'Etendard* ainsi que dans la *Gazette du Canada* publiée à Ottawa, comté de Carleton.

Sur quoi le dit Frederick Levy Hart m'a répondu qu'il n'avait aucune réponse à faire à cet avis.

Je connais le dit Frederick Levy Hart depuis environ trois ans.

Et je fais cette solennelle déclaration, qu'en conscience je crois vraie en vertu de l'acte passé, l'an trente-septième du règne de Sa Majesté sous le titre : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires. "

SAML. C. MARSON.

Déclaration que j'ai reçue en la dite cité }
 de Montréal, province de Québec, ce }
 quatorzième jour de février mil huit }
 cent quatre-vingt-sept. }

JOHN HELDER ISAACSON,
Juge de paix.

Avis est par le présent donné que Eleonora Elizabeth Tudor, de la cité de Montréal, province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce contre son mari Frederick Levey Hart, de la dite cité de Montréal, bourgeois, pour cause de sévices et d'adultère.

Montréal, ce 4e jour de janvier 1887.

MORRIS ET HOLT,
Procureurs de la pétitionnaire.

Avis est par le présent donné que Eleonora Elizabeth Tudor, de la cité de Montréal, province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce contre son mari Frederick Levy Hart, de la dite cité de Montréal, bourgeois, pour cause de sévices et d'adultère.

Montréal, ce 4e jour de janvier 1887.

MORRIS ET HOLT,
Procureurs de la pétitionnaire.

NOUVELLE DÉCLARATION DE SIGNIFICATION DANS L'AFFAIRE D'ELEONORA ELIZABETH TUDOR PÉTITIONNAIRE EN DIVORCE CONTRE SON MARI FREDERICK LEVY HART.

Je, Samuel Christopher Marson, de la cité et du district de Montréal, province de Québec, huissier de la Cour Supérieure, déclare solennellement :

Que le douzième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt huit, sur les deux heures de l'après-midi, j'ai en personne signifié à Frederick Levy Hart, le même qui est mentionné et désigné dans la déclaration solennelle par moi faite à Montréal le quatorze février mil huit cent quatre-vingt sept, et que je sais être la personne dénommée en l'avis annexé à ma dite déclaration solennelle ainsi qu'en l'avis ci-joint, et le mari de la dite Eleonora Elizabeth Tudor, une copie écrite conforme de l'avis ci-annexé de demande en divorce, en remettant en main propre et laissant la dite copie au dit Frederick Levy Hart, à sa pension, en la dite cité de Mont réal.

Avant de lui faire la signification de cette copie de l'avis, je lui ai dit que c'était l'avis d'une demande que sa femme avait l'intention de présenter au Parlement du Canada à l'effet d'obtenir un bill de divorce d'avec lui, et que je lui signifiais le dit avis à la requête de sa femme.

Je lui ai dit aussi que le dit avis, ce que j'affirme présentement être le cas, avait été inséré dans les journaux paraissant en la cité de Montréal sous les titres de *Montreal Gazette* et *L'Etendard* ainsi que dans la *Gazette du Canada* publiée à Ottawa, comté de Carleton.

Sur quoi le dit Frederick Levy Hart a répondu : "C'est bien," ajoutant que déjà quelqu'un lui avait parlé de ces insertions.

Et je fais cette déclaration solennelle qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte passé l'an trente septième du règne de Sa Majesté sous le titre : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

SAM, C. MARSON.

Déclaration reçue par moi }
à Montréal ce 12e jour }
de janvier 1888. }

JOHN HELDER ISAACSON,
Juge de paix.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vial, a proposé :

Que la pétition d'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, de la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé un Acte pour dissoudre son mariage avec Frederick Levy Hart soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition d'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart a été lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Gowan,—Qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger de nouvelles règles et formes de procédure en matière de divorce, et pour régler la procédure sur les demandes en divorce au Sénat, et que ce comité se compose des honorables messieurs Abbott, Odell, Kaulbach, Dickey, Ogilvie, Power, Madconald, (Victoria), Vidal, Haythorne et du proposant, et que le dit comité reçoive permission d'employer un sténographe.

Après débat.

La question de concours a été posée sur la dite motion et elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bellerose: Qu'il attirera l'attention des honorables membres du Sénat sur le livre intitulé: "Rapport supplémentaire sur les Pénitenciers pour l'année expirée le 30 juin 1886," en rapport avec les troubles du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et les différentes affirmations et accusations faites contre lui dans ce livre, et qu'il demandera quelles mesures le gouvernement se propose de prendre au sujet de ces affirmations et accusations.

Débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bellerose: — Qu'il attirera l'attention des honorables membres du Sénat sur le livre bleu, intitulé: "Rapport supplémentaire sur les Pénitenciers pour l'année expirée le 30 juin 1886" en rapport avec les troubles du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et les différentes affirmations et accusations faites contre lui dans ce livre, et qu'il demandera quelles mesures le gouvernement se propose de prendre au sujet de ces affirmations et accusations.

Débat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Howland, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 mars 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *JOSIAH BURR PLUMB*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMilan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaibach,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Read,—De J. P. Whitney et autres, d'Ottawa.

Par l'honorable M. Flint,—De l'honorable Bella Flint et autres,—de James McCready et autres, du village de Plainfield,—de Robert Gordon et autres, du village de Truro,—de William Jeffs et autres, du village de Queensborough.

Par l'honorable M. Allan,—Du bureau de commerce de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Casgrain,—De William K. Muir et autres,—d'Andrew Onderdonk et autres.

Par l'honorable M. Turner,—De la compagnie du chemin de fer de la Baie James.

Par l'honorable M. Power,—D'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Gowan,—De la corporation de la ville de Collingwood, province d'Ontario.

Par l'honorable M. McCallum,—De la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et de la compagnie de chemin de fer d'Erié et de Niagara,—de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la compagnie du chemin de fer, de pont et de tunnel de la rivière St. Clair.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie de Colonisation des cultivateurs d'York (à responsabilité limitée) ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire son capital social et pour l'autoriser à recevoir les actions de ce capital réduit en paiement de terres.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour confirmer sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et l'Ouest, compagnie incorporée par la législature de la province d'Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer son chemin de fer d'utilité générale, et que le parlement du Canada la constitue en corporation avec tous les pouvoirs qui lui ont été accordés par la législature d'Ontario.

De Henry Franklin Bronson et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie des bois de sciage Bronson et Weston."

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord contre les accidents ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire son capital-social.

Des directeurs provisoires du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario ; demandant un acte pour prolonger le délai dans lequel ils doivent commencer et achever leurs travaux, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant qu'il soit passé un acte pour constituer sur une nouvelle base son capital-actions et pour d'autres objets s'y rapportant, et pour l'autoriser à construire un embranchement de Glencoe à Sarnia.

Du conseil municipal de la ville de Kincardine ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à percevoir et imposer des taux et péages dans le havre de la dite corporation.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes d'incorporation.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. de Boucherville, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial chargé de rédiger de nouvelles règles et formes de procéder en matière de divorce et pour régler la procédure sur les demandes en divorce au Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 2,
VENDREDI, 2 mars, 1888.

Le comité spécial nommé pour rédiger de nouvelles règles et formes de procéder en matière de divorce et pour régler la procédure sur les demandes en divorce au Sénat, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport durant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Vendredi, 2 mars 1888.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes du Sénat et en faire rapport pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande :—

1. Que son quorum soit réduit à neuf membres.
2. Que John Grey soit nommé page au salaire ordinaire d'une piastre et cinquante cents par jour (\$1.50), et qu'il soit employé au bureau du greffier en attendant qu'une vacance se produise parmi les pages de service dans la salle du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a
été

Ordonné, que les honorables messieurs Odell, Pâquet, Almon, Macdonald (Victoria), McKindsey, Robitaille et le proposant, composent un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans la direction du restaurant du Sénat.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajourne aujourd'hui, elle reste ajournée à mardi, le 13 mars à huit heures et demie du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Odell a attiré l'attention de la Chambre et de l'honorable leader du gouvernement sur la conduite de certaines personnes attachées à la direction des trains du chemin de fer Intercolonial, par ordre desquelles les voyageurs partis d'Halifax le lundi 27 du courant ont été expulsés d'une manière arbitraire, sommaire et inutile, à la Rivière-du-Loup, le 28 du courant, du char Pullman ou char dortoir qu'ils occupaient, sans qu'on eût pris aucune mesure convenable pour l'accommodation de ces voyageurs jusqu'à Montréal—aucun accident n'étant arrivé au train, ni à la voiture dans laquelle les dits voyageurs avaient pris des sièges, et aucune obstruction ne se trouvant sur la voie.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés qui expire le cinq courant soit prolongé à samedi le vingt-quatre courant.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le délai fixé pour la présentation de bills privés, qui expire jeudi le huit courant, soit prolongé à mercredi le vingt-huit courant.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé
Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à mardi, le treizième jour de mars courant, à huit heures et demie du soir.

Mardi, 13 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>		

PRIÈRES :

Le greffier a informé la Chambre que l'honorable Josiah Burr Plumb, Président du Sénat, est décédé.

L'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :
Que l'honorable M. Ryan prenne le fauteuil.

Alors l'honorable M. Ryan, du consentement unanime de la Chambre, a pris place au fauteuil.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Power, a proposé ;

Que du consentement des membres présents et par respect pour la mémoire du défunt Président, l'honorable Josiah Burr Plumb, cette Chambre s'ajourne à lundi le dix-neuvième jour du courant à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable M. Ryan a déclaré la Chambre ajournée à lundi le dix-neuvième jour du courant à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 19 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>		<i>(Midland), Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaibach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

E. J. Langevin, greffier du Sénat, a informé la Chambre qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable George William Allan Président du Sénat.

La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :

CANADA.



Lansdowne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A l'honorable George William Allan, un des sénateurs du Canada,

SALUT :—

J. S. D. THOMPSON, } SACHEZ que, reposant pleine confiance en votre loyauté, intégrité
 Procureur-général, } et habileté, Nous vous avons constitué et nommé et par ces
 Canada. } présentes Nous vous constituons et nommons Président du
 Sénat de Notre Puissance du Canada, au lieu et place de l'honorable Josiah Burr
 Plumb, décédé. Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, durant

Notre bon plaisir, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clonmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce dix-septième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne, le cinquante-unième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Abbott et Smith, précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été alors mise sur la table, et il a été

Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria),—De la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Par l'honorable M. Read,—De la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, et de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et de Teeswater.

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—De James McAlister, de l'Assemblée trimestrielle de l'église méthodiste de Palmerston.

Par l'honorable M. Flint,—De Patrick Murphy et autres, du village de Stoco,—de W. E. Gillespie et autres, du village de Roslin,—de Samuel Fisher et autres, du village de Chapman, et de l'honorable Billa Flint et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. Casgrain,—De J. H. Beattie, maire, et autres, de la ville de Windsor.

Par l'honorable M. Turner,—De Hugh McLennan et autres,—de Charles Black et autres, de Hamilton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Poirier,—De J. L. Harris et autres, de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton.

Par l'honorable M. Power,—De Patrick Monaghan, grand patriarche, et de R. Alden Temple, grand secrétaire de la grande division des fils de la tempérance de la Nouvelle-Ecosse,—de la grande division des fils de la tempérance de la province de Québec,—de la grande division des fils de la tempérance de la province du Nouveau-Brunswick,—de Peter McGregor, président, et de F. W. Cluse, secrétaire de la branche de la Nouvelle-Ecosse de l'Alliance de la Puissance, et de la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Par l'honorable M. McCallum,—Du maire et autres, de la ville de Strathroy,—de la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud et de la Compagnie de chemin de fer de la Baie Georgienne et du lac Erié.

Par l'honorable M. Cochrane,—De la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford.

Par l'honorable M. Clemow,—De W. R. Bell et autres,—de sir Alexander T. Galt et autres, et de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Trudel,—De James Wattie et autres.

Par l'honorable M. Schultz,—De A. J. McKay et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Hiram Robinson et autres ; demandant à être constitués en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer d'Arnprior au village de Quyon, et de là au village du Désert, avec pouvoir de construire un pont ou d'établir un passage d'eau sur la rivière Ottawa.

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo ; demandant un acte qui l'autorise à établir un service de traverse à vapeur pour le détroit de Fuca.

De Charles Cameron et autres, de la ville de Collingwood ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté."

Du révérend Alexander Campbell et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de l' "Académie Nisbet de Prince-Albert."

De la Corporation de la cité de London ; demandant la passation d'un acte qui "confirme certaines conventions passées par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer et la Compagnie du chemin de fer du Sud pour l'exploitation de certaines parties des chemins de fer de London et Port-Stanley et de London et du Sud-Est.

De J. P. Whitney et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de Pont Ottawa, Morrisburgh et New-York."

De l'honorable Billa Flitz et autres ; demandant un acte pour les autoriser à construire et exploiter un chemin de fer qui, partant de la cité de Belleville, ira se relier au chemin de fer canadien du Pacifique et aboutir à quelque point dans la province de Québec.

De James McCready et autres, de Plainfield ; de Robert Gordon et autres, de Tweed, et de William Jeffs et autres, de Queensborough ; demandant que le bill pour autoriser une compagnie à construire et exploiter un chemin de fer qui, partant de

la cité de Belleville, ira se relier au chemin de fer du Pacifique et aboutir à quelque point dans la province de Québec, ne soit pas adopté.

Du bureau de commerce de la cité de Toronto; demandant un acte qui amende ses actes constitutifs par l'abrogation de certaines dispositions des dits actes et l'adoption d'autres dispositions au lieu et place des premières et pour d'autres objets.

De Wm. K. Muir et autres; demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du Pont de la rivière Détroit."

D'Andrew Onderdonk et autres; demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan."

De la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie James; demandant qu'il soit passé un acte qui prolonge les délais dans lesquels elle doit commencer et achever ses travaux projetés.

D'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces."

De la corporation de la ville de Collingwood; demandant que l'option accordée aux cités sous le " Scott Act " soit étendue aux villes de quatre mille habitants et plus.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Niagara; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels elles doivent commencer et achever certaines parties de leurs travaux.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et de la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels la dite compagnie de pont et tunnel doit commencer et achever ses travaux.

L'honorable M. Haythorne, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 16 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada, demandant un acte qui autorise la mise en liquidation de la dite compagnie;

De la Compagnie d'améliorations du haut de l'Ottawa, demandant qu'il soit passé un acte pour lui permettre d'étendre ses opérations jusqu'à la tête du rapide des Quinze et pour d'autres objets;

De John Doull et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance de l'Est ";

De la Compagnie de colonisation des cultivateurs d'York (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte pour réduire son capital social et pour l'autoriser à recevoir les actions de ce capital réduit en paiement de terres ;

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant la passation d'un acte pour confirmer sa charte ;

De Henry Franklin Bronson et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de bois de sciage de Bronson et Weston" ;

Des directeurs provisoires du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario, demandant un acte pour prolonger le délai dans lequel ils doivent commencer et achever leurs travaux, et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

R. P. HAYTHORNE,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Haythorne, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 16 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Mary Mathilda White, du village de Port Dover, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec David Crystal White, et a constaté que la soixante douzième règle a été observée relativement à cette pétition.

Votre comité a aussi examiné la pétition d'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Frederick Levey Hart et a constaté que la soixante douzième règle de cette Chambre n'a pas été observée relativement à cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

R. P. HAYTHORNE,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés soit renvoyé au dit comité pour être considéré de nouveau, en ce qui regarde la pétition d'Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Ferguson,	McCallum,	Ogilvie,
Alexander,	Ferrier,	McKindsey,	Read,
Allan (Président),	Flint,	McMillan,	Reesor,
Almon,	Glasier,	Macdonald (Midnd),	Schultz,
Botsford,	Grant,	Macdonald (Victoria),	Smith,
Boyd,	Hardisty,	Montgomery,	Sutherland,
Casgrain,	Howlan,	Odell,	Vidal,
Clemow,	Kaulbach,	O'Donohoe,	Wark.—34.
Cochrane,	Lewin,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	DeBlois,	McClelan,	Pâquet,
Baillargeon,	Dever,	McDonald (C.B.),	Pelletier,
Bellerose,	Dickey,	McInnes (N.W.),	Poirier,
Bolduc,	Girard,	McKay,	Power,
Boucherville, de,	Guévremont,	Macfarlane,	Trudel.—23.
Chaffers,	Haythorne,	Miller,	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des affaires de la compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne, en date du 31 décembre 1887. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 48.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 19 mars 1888.

Dans l'affaire de William Henry Middleton, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire la somme de deux cents piastres en conformité avec la règle 83e de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un état des statuts du Canada, vendus ou distribués officiellement pendant les deux dernières années, en vertu de la 14e section du chapitre 2 des Statuts Révisés du Canada, " Acte concernant la publication des Statuts."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No 44.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur général sous son seing manuel que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur Général transmet au Sénat une copie du traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-Neuve, signé à Washington le 15ième jour de février, 1888; et les protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'excedant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité et le protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* communiqué par les plénipotentiaires anglais.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mars, 1888.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McCallum a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de colonisation des cultivateurs de York."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition d'Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Marie Louise Skelton,

L'honorable M. Macdonald (Midland) a présenté certains papiers: l'avis du bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été lus par le greffier comme suit:

Canada,
Comté de Welland, }
savoir :

Dans l'affaire de Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire en divorce contre sa femme Marie Louise Irving.

Je, Henry Loveland, de la cité de Buffalo, comté d'Erié, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, étudiant en droit, déclare solennellement que j'ai plus de vingt et un ans; que le quatorzième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-sept j'ai signifié à Marie Louise Irving, épouse de Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire en cette affaire, une copie conforme de l'avis ci-annexé de demande en divorce, coté A, en remettant et laissant la dite copie en main propre à la dite Marie Louise Irving, au numéro 95 Mahawk street, dans la dite cité de Buffalo, comté d'Erié, New-York.

2. Que lors de la dite signification, j'ai demandé à la dite Marie Louise Irving si elle était la femme du dit Andrew Maxwell Irving, le pétitionnaire en divorce, et si elle était la personne mentionnée dans l'avis ci-annexé coté A; elle m'a répondu que oui.

3. Que j'ai personnellement comparé la copie ainsi signifiée du dit avis avec l'original ci-annexé coté A et que la copie ainsi signifiée était conforme au dit original coté A.

4. Que j'ai examiné l'avis de demande en divorce publié dans la *Gazette du Canada*, au nom du dit Andrew Maxwell Irving ainsi que l'avis ci-annexé coté A (dont j'ai signifié une copie conforme comme susdit) et que ce dernier avis est une copie conforme du premier.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte relatif aux serments extrajudiciaires.

Déclaration reçue par moi, au village de }
Fort Erié, comté de Welland, ce }
25e jour de février, A.D. 1888. }

HENRY B. LOVELAND.

J. FREDK. SAXON,

Notaire public pour la province d'Ontario et

Commissaire autorisé à recevoir des affidavits

devant servir dans la Haute Cour de Justice

pour le comté de Welland.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session de la part de Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, commis, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec sa femme Marie

Louise Irving, ci-devant de la dite cité de Toronto, et maintenant de la cité de Buffalo, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère.

FOSTER, CLARKE ET BOWES,
Procureur de la pétitionnaire.

TORONTO, 11 octobre 1887.

A

Dans l'affaire de Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire en divorce contre sa femme Marie Louise Irving.

La pièce ci-dessus cotée A, est celle mentionnée dans la déclaration de Henry B. Loveland reçue par moi au village de Fort Erié, dans le comté de Welland, ce 25^e jour de février A. D. 1888.

J. FREDK. SAXON,
Notaire public et commissaire autorisé à recevoir des affidavits, etc,
pour le comté de Welland.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par l'honorable M. Dever :

Que la pétition d'Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Marie Louise Skelton, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition d'Andrew Maxwell Irving a été alors lue et reçue.

L'honorable M. Macdonald a présenté à la Chambre l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la Haute Cour de Justice de la province d'Ontario, dans la division du Banc de la Reine, dans la cause de Irving vs. Smith.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>(New-Westminster),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellérose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>		<i>(Cap-Breton), Poirier,</i>	

PRIÈRES.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre un état contenant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1883, et désignant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue (sec. 58, paragraphe 2, Acte du Service Civil.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 35.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—De la Banque Fédérale du Canada, et de Charles Hambly et autres, du township de King, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Hardisty,—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de la Qu'Appelle.

Par l'honorable M. McKindsey,—De Mary Matilda White, du village de Port Dover.

Par l'honorable M. Lewin,—De H. L. Troop et autres, de la cité de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, et d'Alexander Leeshman et autres.

Par l'honorable M. McCallum,—De H. R. Brock et autres,—de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Érié,—de la Corporation de la cité de Brantford, et de la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et de Niagara.

Par l'honorable M. Scott,—De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique,—de L. Raymond Baker et autres, et de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

Par l'honorable M. O'Donohoe,—De la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Shefford et Chambly.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Mary Matilda White."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McInnes (New Westminster), a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le quatrième jour d'avril prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient convoqués et que la dite Matilda White soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à David Crystal White et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Mary Matilda White comparaisse devant cette Chambre le quatrième jour d'avril prochain pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, à fin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part pour obtenir une séparation, ou quelque collusion directe ou indirecte entre elle et lui ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce ; et si, au temps de ce dont elle se plaint, il vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de sa dite femme séparé et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des affaires de l'hôpital général et de marine de Collingwood, en date du 31 décembre 1887, en conformité avec l'acte 50-51 Victoria, chap. 126.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 47.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre,—Copie de l'exposé présenté par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. Aussi, deux communications relatives à la question des pêcheries l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressée à sir Charles Tupper ;—et l'autre, la réponse de sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin, 1887.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 36a.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre une copie des règles générales qui ont été adoptées conformément aux dispositions contenues dans la 55e section de l'acte 50-51 Victoria, chap. 16, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispo-

sitions pour l'instruction des réclamations contre la couronne," et de la 13e section de l' " Acte d'expropriation."

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 46.*)

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles télégraphiques sous marins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott.</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ogilvie,—De sir A. T. Galt et autres.

Par l'honorable M. Almon,—De Stephen Selden, d'Halifax.

Par l'honorable M. Girard,—Du gouvernement exécutif de la province de Manitoba.

Par l'honorable M. Schultz,—De James C. Quinn, G.W. P., et de George P. Bliss, G. Saville et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan ; demandant un acte pour prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et achever son chemin, et pour augmenter sa faculté d'émission de bons en l'autorisant à élever son chiffre d'émission de vingt mille à vingt-cinq mille piastres par mille.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central ; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

De la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital social, prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et achever son chemin, et lui donner pouvoir de continuer sa ligne jusqu'à la ville d'Owen Sound.

De James McAlister, président du bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Palmerston ; demandant l'adoption d'un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur le dimanche.

De W. E. Gillespie et autres, du village de Roslin,—de Samuel Fisher et autres, du village de Chapman,—de Patrick Murphy et autres, du village de Stoco,—de B. S. Mussen et autres, de la cité de Belleville ; demandant la passation d'un acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Belleville et Nipissingue.

De J. H. Beatie, maire, et autres, de la ville de Windsor, et de la Corporation municipale de la ville de Strathroy ; demandant que l'option accordée aux cités sous le "Scott Act" soit étendue aux villes de quatre mille habitants et plus.

De Hugh McLelan et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre aux navires américains de porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

De Charles Black et autres, de la cité de Hamilton ; demandant l'adoption du bill ayant pour objet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux.

De Patrick Monaghan, grand patriarche, et de Alder Temple, grand secrétaire de la division des fils de la tempérance de la Nouvelle-Ecosse,—de la grande division des fils de la tempérance de la province de Québec,—de la grande division des fils de la tempérance de la province du Nouveau-Brunswick, et de Peter A. McGregor, président, et F. McCluse, secrétaire, branche de la Nouvelle-Ecosse de l'Alliance Dominion ; demandant la passation d'un acte pour soumettre la question de la prohibition totale du trafic des boissons enivrantes au verdict de l'électorat.

De la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant à être constituée en corporation par le parlement fédéral.

De la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud; demandant un acte qui l'autorise à s'unir et se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, du lac Erié et de la Baie Georgienne.

De la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié; demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud, ou à acquérir ce chemin.

De la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Hereford; demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif.

De W. R. Bell et autres; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et l'Ouest."

De l'honorable sir A. T. Galt et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du pont international de Grenville."

De James Wattie et autres; demandant à être constitués en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer de Valleyfield à un point sur la frontière de l'Etat de New-York.

De A. J. McKay et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook et à la rivière de la Paix.

L'honorable M. de Boucherville, président temporaire du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps en temps, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
MERCREDI, 21 mars 1888.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

Votre comité recommande que la proposition faite par messieurs Holland frères, les sténographes du Sénat, dans leur lettre du 21 mars courant, au président du comité, de déduire sur le prix de leur contrat la somme de cinq cents piastres qui leur est allouée pour l'insertion d'un sommaire des débats dans les journaux "Ottawa Citizen" et "Ottawa Free Press," soit acceptée, et qu'ils soient déchargés de l'obligation de publier ce sommaire, comme l'exige la septième clause du contrat conclu avec eux le 21 avril 1885.

Votre comité recommande aussi que l'on installe plus commodément les sténographes de la presse générale.

Le tout respectueusement soumis,

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa; demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton, autrefois Mary Froude Wise, de la cité d'Ottawa,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse demandant une copie des lettres signées Jos. H. Bellerose, adressées au ministre de la Justice, en date des 27 et 28 novembre 1887, en rapport avec l'incendie de la propriété de M. Louis Guimond, de Saint-Vincent-de-Paul; aussi, copie des témoignages pris dans cette affaire et du rapport que l'inspecteur des pénitenciers a présenté après s'être enquis des faits mentionnés dans les dites lettres.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 49.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant la compagnie de colonisation des cultivateurs de York,"

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 22 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable GEORGE WILLIAM ALLAN, Président.

Les honorables messieurs

Abbott,	Dickey,	McDonald (C. Breton),	Pcwer,
Alexander,	Ferrier,	McInnes (N.W.),	Read,
Almon,	Flint,	McKay,	Reesor,
Archibald,	Girard,	McKendsey,	Robitaille,
Armand,	Glasier,	McMillan,	Ross (Laurentides),
Baillargeon,	Gowan,	Macdonald (Midland),	Ross (de la Durantaye)
Bellerose,	Grant,	Macdonald (C.B.),	Ryan,
Bolduc,	Guèvremont,	Macfarlane,	Sanford,
Botsford,	Hardisty,	Merner,	Schultz,
Boucherville, de,	Haythorne,	Miller,	Scott,
Boyd,	Howlan,	Otell,	Smith,
Casgrain,	Kaulbach,	O' Donohoe,	Stevens,
Chaffers,	Lacoste,	Ogilvie,	Sutherland,
Clemow,	Leonard,	Pâquet,	Turner,
Gochrane,	Levin,	Pelletier,	Vidal,
De Blois,	McCallum,	Poirier,	Wark.
Dever,	McClelan,		

PRÉÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De J. R. Booth et autres.

Par l'honorable M. Boyde,—De la Société pour la protection des animaux du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Read,—De John Haggart et autres, directeurs provisoires de la compagnie de chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie de James.

Par l'honorable M. Lacoste,—De V. Anderson et autres, et des directeurs provisoires de la compagnie hydraulique et manufacturière de St-Jean d'Iberville.

Par l'honorable M. McCallum,—De G. H. Hervey et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Banque Fédérale du Canada ; demandant un acte pour l'autoriser à entrer en liquidation.

De Charles Hambly et autres, du township de King, province d'Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur le dimanche.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle ; demandant la passation d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever la première section de son chemin.

De Mary Matilda White, du village de Port Dover ; demandant que le bill soumis au parlement pour annuler son mariage avec David Crystal White, oblige celui-ci à lui transférer certains immeubles situés dans le dit village, pour son entretien et support.

De H. L. Troop et autres, de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'Assurance, 'la Clef de Voûte,' contre l'incendie."

D'Alexander Leeshman et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham."

De W. R. Brock et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de Buffalo, Chippawa et Chute de Niagara."

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié et de la corporation municipale de la cité de Brantford ; demandant qu'il soit passé un acte pour ratifier le règlement No. 402 de la dite corporation municipale.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara ; demandant qu'il soit passé un acte pour lever certains doutes sur les pouvoirs que possède la dite compagnie et pour prolonger le délai dans lequel elle doit achever ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à émettre des obligations ou débentures-actions jusqu'à concurrence de \$30,000 par mille sur son embranchement projeté de Sulbury-Claremont, et sur tous autres embranchements qu'elle établira en vertu de sa charte.

De L. Raymond Baker et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest."

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit construire l'embranchement de la rivière Don, la ligne en face de l'Esplanade, dans la cité de Toronto, et la ligne à la rivière Détroit, et qui déclare certaines terres concédées à Sa Majesté la Reine respectivement libérées de toutes charges créées par la Compagnie du chemin de fer Toronto, Grey et Bruce.

De la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ; demandant la passation d'un acte qui modifie les divers actes relatifs à la dite compagnie en l'autorisant à réorganiser son système d'obligations et à conclure quelque arrangement de bail, vente ou fusion avec toute autre compagnie de chemin de fer en Canada.

De la Compagnie des améliorations du Havre de Moncton ; demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 22 mars 1888.

Le comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter comme son second rapport—le rapport de son sous-comité nommé pour vérifier les comptes d'impression, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière et l'état de compte annuel des impressions du Parlement pour l'exercice clos le 30 juin 1887, lesquels sont tous ci-annexés. Le comité les a adoptés et les soumet maintenant à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ, *Président.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ, 6 mars, 1888.

Le sous-comité du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes relatifs au service des impressions pour l'année dernière, afin de les vérifier, a l'honneur de faire rapport :

Votre sous-comité a soigneusement examiné l'état de comptes annuel des impressions du Parlement pour l'exercice 1886-87 ; et après avoir vérifié les dépenses, article par article, au moyen des comptes acquittés et des pièces de comptabilité produites, il a trouvé le tout exact et l'a certifié tel.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président, sous-comité.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ, 2 mars 1888.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement :

Messieurs, — J'ai l'honneur de soumettre l'état de compte annuel des recettes et des dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin 1887. Cet état a été certifié par l'auditeur-général.

Les dépenses pour cet exercice s'élèvent à \$60,122.32, ce qui représente à peu près la moyenne des dix dernières années.

Le contrat de M. J. R. Barber, de Georgetown, pour la fourniture du papier d'impression, ayant pris fin le 31 décembre dernier, depuis cette date le papier a été fourni par l'entremise du département des impressions publiques.

L'extension des contrats pour les impressions et la reliure jusqu'au 31 décembre 1888, a été signée et les cautionnements nécessaires ont été déposés à la banque à mon crédit.

Je dois mentionner qu'un local additionnel a été mis à ma disposition pour y emmagasiner le papier d'imprimerie, etc.; des armoires pour mon usage ont aussi été placées à proximité du bureau de distribution, ce qui facilite de beaucoup le travail du département.

Le montant ordinaire de \$80,000 a été inséré au budget pour le service des impressions du parlement pendant l'exercice 1888-89.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité mixte des impressions du parlement.

Dr. COMPTE des impressions du parlement, bilan annuel, du 1er juillet, 1886, au 30 juin, 1887. AV.

1886-7	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives N ^o	Dépenses.	Montant.
		\$ cts.	1886-87		\$ cts.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	80,000 00	1	Impressions :—20 p. c. retenus sur le dernier compte.....	7,939 40
	REMBOURSEMENTS :—			do Compte jusqu'au 31 décembre, 1886, total.....	10,899 52
	Compte des rapports des départements. \$16,760 57			do Compte jusqu'au 30 juin, 1887, \$32,904 23	
	Compte de l'impression des bills privés. 878 54	17,639 11	2	do Moins 20 p. c. de retenue.....	6,160 84
			3	Reliure.....	26,323 39
			4	Papier d'imprimerie.....	4,781 25
			5	Lithographie.....	19,332 09
			6	Assurance.....	2,766 00
			7	Salaires... .. { Montant soldé}.....	107 50
			8	Salaires... .. { Remise, fonds de retraite}.....	5,500 00
			9	Frais de port.....	96 38
			10	Divers.....	147 25
				Annouces.....	68 65
				Dépense totale.....	77,761 43
				Balance en banque déposée au crédit du receveur-général	2,238 57
				Non retiré, y compris le coût de l'imp. des bills privés..	17,639 11
		97,639 11			97,639 11

Exact, J. L. McDOUGALL, Auditeur.

18 janvier 1888,

Memo.—A balance de papier en magasin :

665½ rames de grand raisin, à \$4 35.....	\$2,982 86
525 rames de papier tellière, à 1.60½.....	842 62
	<hr/>
	\$3,824 98
	<hr/>

Dépenses comme ci-dessus..... \$77,761 43

REMBOURSEMENTS :—

Comptes des rapports des départements.....	\$16,760 67
Compte d'impression des bills privés.....	878 54
	<hr/>
	17,639 11

Coût total des impressions du Parlement..... \$60,122 32

Examiné et trouvé conforme.

ROBERT READ,
ALPH. DESJARDINS,
JAMES TROW,
A. VIDAL.

CHAMBRE DE COMITÉ,
30 juin 1887.

HENRY HARTNEY,
Greffier des impressions du Parlement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance qui a été échangée subséquemment au mois de mai 1887 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sur les droits internationaux dans la mer de Behring, et sur la saisie de navires britanniques dans cette mer par des bâtiments armés des États-Unis.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Guévremont, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, de Madoc, pour ses services et ses dépenses comme évaluateur ou à tout autre titre, sur le canal de la vallée de la Trent, depuis la date de sa nomination jusqu'au 1er janvier 1888 ; aussi un état détaillé de toutes sommes à lui payées pour ses services et ses dépenses sur le canal Murray du 1er décembre 1883 au 1er janvier 1888 ; afin de compléter l'état des sommes à lui payées, qui a été demandé à la session dernière.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les noms des honorables messieurs Lacoste et Ross (de la Durantaye) soient ajoutés au comité des chemins de fer, télégraphes et havres pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que les noms des honorables messieurs Vidal et Ross (de la Durantaye), soient ajoutés au comité des banques et du commerce pour la présente session.

L'honorable M. Abbott s'est levé de son siège et a informé la Chambre du décès de l'honorable J. B. Rolland, sénateur, représentant le district électoral de Mille-Iles, province de Québec.

L'honorable M. Abbott a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie sincèrement de votre adresse et de l'assurance de votre concours. Je vous recommande maintenant l'étude des matières qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 mars 1888.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs de York," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 23 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Reed,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bélrose,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Macdonald (C. B.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Béluc,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bôisford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Deer,</i>			

PÉTERS.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Ogilvie,—De la corporation municipale de la ville de Lindsay.

Par l'honorable M. McInnes (New Westminster),—De la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Read,—De la Compagnie du chemin de fer des Milles-Iles.

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—De W. P. Brock, président, et autres, de la "Toronto Human Society."

Par l'honorable M. Howlan,—De R. J. Burns et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'honorable sir A. T. Galt et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer et des charbonnages d'Alberta."

Du gouvernement exécutif de la province du Manitoba ; demandant un acte qui l'autorise à construire un pont tournant pour un chemin de fer et pour le public sur la rivière Assiniboine dans l'enceinte de la cité de Winnipeg, et un autre pont semblable à ou près la ville du Portage-la-Prairie, sur une ligne à établir entre la cité de Winnipeg et la ville du Portage-la-Prairie.

De James C. Quinn, G. W. P. et de George P. Bliss, grand secrétaire, division des fils de la tempérance du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour soumettre la question de la prohibition totale du trafic des boissons enivrantes au verdict de l'électorat.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 mars 1888.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque du parlement. (*Documents de la session seulement.*)

33. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session seulement.*)

35. Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887, spécifiant la charge à laquelle chacune d'elle a été nommée ou promue (clause 58, par. 2, Acte du Service Civil.) (*Documents de la session seulement.*)

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries—l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai 1887, et adressée à Sir Charles Tupper;

—et l'autre, est la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin 1887. (*Pour distribution et documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

22. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 32, paragraphe (b.)

23. Relevé des diverses dépenses imprévues pour l'année financière 1887-88.

24. Rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Refondus, chapitre 184, clause 5.

25. Réponse à Ordre,—Liste de toutes les terres vendues dans la province du Manitoba par la Cie du Chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur.

26. Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines, en remplacement de E. Trottier, et copie de toutes communications recommandant Charles N. Trottier à cet emploi.

27. Réponse à Ordre,—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et les trois premiers mois de l'année 1887; les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis; les noms des dénonciateurs et les montants payés à chacun d'eux; aussi un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

Et Réponse à un Ordre,—Etat de toutes saisies opérées au Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusivement; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites, les montants relevés de ces saisies par vente ou autrement et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

29. Réponse à Ordre,—Etat donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant:—

(1) Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période;

(2) Quel montant a été réellement dépensé;

(3) Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période;

(4) La totalité des jours de traitement que ces personnes ont reçus;

(5) Combien de marins y ont été traités pendant la même période;

(6) Combien de jours de traitement ils ont reçus;

(7) Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période;

(8) Le prix, par patient, payé par jour à l'hôpital général de Montréal pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années 1867-86;

(9) Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de Québec, en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés.)

31. Réponse à Adresse (du Sénat),—Copie de toutes plaintes portées par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, depuis le 24 avril 1886, contre Adolphe Lefavre, ci-devant employé du pénitencier; ainsi que de tous rapports faits par l'inspecteur contre le dit Lefavre depuis cette date; aussi copie des décisions rendues par l'honorable Ministre de la Justice relativement aux dits rapports et plaintes.

32. Réponse à Ordre,—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, et du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887.

34. Réponse à Ordre,—Copie des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères.

34a. Réponse à Ordre,—Copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, N.-E.

37. Etat détaillé des bons et garanties enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, conformément à la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

38. La liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées en 1887, sous l'autorité du chap. 19 des dits Statuts, et soumis au Parlement conformément à la clause 2 des Statuts Révisés,

40. Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement, et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

41. Réponse à Ordre,—Copie du bail consenti par R. T. Wilson en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de Dundas, comté de Wentworth; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste.

42. Réponse à Ordre,—Copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extras, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucunes d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics.

43. Réponse à Ordre,—Copie de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny, dans le comté de Montmagny.

43a. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Arichat pour y bâtir des bureaux de poste et de douane.

44. Etat des Statuts du Canada vendus et distribués officiellement pendant les deux dernières années, aux termes de la clause 14, chap. 2, des Statuts Révisés du Canada.

45. Réponse à Ordre,—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

46. Rapport des Nouvelles Règles et de la Procédure de la "Cour de l'Échiquier du Canada," aux termes des clauses 55 et 56, chap. 16—50-51 Victoria.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 23 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Robert G. Hervey et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et de l'Atlantique" ;

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes d'incorporation ;

De Hiram Robinson et autres, demandant à être constitués en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer d'Arnprior au village de Quyon, et de là au village du Désert, avec pouvoir de construire un pont ou d'établir un passage d'eau sur la rivière Ottawa, (Pontiac et Renfrew) ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, demandant un acte qui l'autorise à établir un service de bac à vapeur pour le détroit de Fuca ;

De Charles Cameron et autres, de la ville de Collingwood, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté" ;

De la Corporation de la cité de London, demandant la passation d'un acte qui confirme certaines conventions passées par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer et la Compagnie du chemin de fer du Sud, pour l'exploitation de certaines parties des chemins de fer de London et Port Stanley et de London et du Sud-Est ;

De J. P. Whitney et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York" ;

De l'honorable Billa Flint et autres, demandant un acte pour les autoriser à construire et exploiter un chemin de fer qui, partant de la cité de Belleville, ira se relier au chemin de fer Canadien du Pacifique et aboutir à quelque point dans la province de Québec ;

Du Bureau de Commerce de la cité de Toronto, demandant un acte pour amender ses actes constitutifs par l'abrogation de certaines dispositions des dits actes et l'adoption d'autres dispositions au lieu et place des premières et pour d'autres objets ;

D'Andrew Onderdonk et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan" ;

De la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue et de la Baie James, demandant qu'il soit passé un acte qui prolonge les délais dans lesquels elle doit commencer et achever ses travaux projetés ;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud, et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Niagara, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels elles doivent commencer et achever certaines parties de leurs travaux ;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et de la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière St-Clair, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels la dite compagnie de pont et tunnel doit commencer et achever ses travaux ;

De la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud, demandant un acte qui l'autorise à s'unir et se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié ;

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ou à acquérir ce chemin ;

De la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Hereford, demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif ;

De James Wattie et autres, demandant à être constitués en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer de Valleyfield à un point sur la frontière de l'Etat de New-York;

De A. J. McKay et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la rivière la Paix;

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié et de la corporation municipale de la cité de Brantford, demandant qu'il soit passé un acte pour ratifier le règlement No 402 de la dite corporation municipale;

De L. Raymond Baker et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest";

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit construire l'embranchement de la rivière Don, la ligne en face de l'Esplanado dans la cité de Toronto et la ligne à diriger sur la rivière Détroit, et qui déclare certaines terres cédées à Sa Majesté la Reine respectivement libérées de toutes charges créées par la Compagnie du chemin de fer Toronto, Grey et Bruce;

De W. R. Bell et autres, demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ontario, de Manitoba et de l'Ouest."

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,

Président temporaire.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 23 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Banque Fédérale du Canada, demandant un acte pour l'autoriser à entrer en liquidation;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à émettre des obligations ou débentures-actions jusqu'à concurrence de \$30,000 par mille sur son embranchement projeté de Sudbury-Claumont, et sur tous autres embranchements qu'elle établira en vertu de sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et l'Ouest, compagnie incorporée par la législature de la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer son chemin de fer d'utilité générale, et que le parlement du Canada la constitue en corporation avec tous les pouvoirs qui lui ont été accordés par la législature d'Ontario.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour lui permettre de remanier son capital-actions et pour d'autres objets s'y rapportant, et pour l'autoriser à construire un embranchement de Glencee à Sarnia; et il a trouvé que les avis dans ces cas n'ont pas eu la durée voulue; votre comité recommande néanmoins de suspendre à l'égard de ces pétitions la règle cinquante et une, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,

Président temporaire.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, tel que recommandé dans le sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que la cinquante unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la Banque Fédérale du Canada, tel que recommandé dans le sixième rapport de comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Macdonald (Midland), a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que la cinquante unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest, tel que recommandé dans le sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la cinquante unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, tel que recommandé dans le sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Flint a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des annonces publiées depuis le premier jour d'avril dernier par le maître général des postes demandant des soumissions pour le transport des malles entre la Grande-Bretagne et le Canada, et aussi copie des soumissions reçues en réponse à ces annonces.

Après débat.

La dite motion a été retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'honorable M. Howlan a appelé l'attention du Sénat sur la situation de nos relations commerciales avec les Indes Occidentales et la Guiane, et a demandé au gouvernement quelles mesures il entend prendre pour développer ces relations.

Débat.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport annuel, vol. 2, 1886, de la commission d'exploration géologique et d'histoire naturelle du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 39.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 26 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>		<i>(Midland), Ryan,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mcdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pdquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Léonard,—Du révérend A. H. Munro, pasteur de l'église baptiste de Centre Street, St-Thomas, province d'Ontario, et de J. P. Bailey, R.S., de l'église de Grace, St-Thomas.

Par l'honorable M. Ryan,—Du bureau de commerce de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De J. R. Booth et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound."

De la société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation du bill portant de nouvelles dispositions pour empêcher la cruauté envers les animaux.

De John Haggart et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James ; demandant un acte à l'effet de modifier son acte constitutif en changeant son nom, déterminant son tracé, et l'autorisant à se fusionner avec le chemin de fer des Mille-Iles, et à d'autres fins.

De V. Hudon et autres ; demandant à être constitués en compagnie dans le but d'établir et exploiter un chemin de fer reliant les différentes parties de l'île de Montréal avec la cité de Montréal.

Des directeurs provisoires de la Compagnie hydraulique et manufacturière de St Jean et d'Iberville; demandant un acte qui l'autorise à creuser la rivière Richelieu sur certains points, et qui lui accorde d'autres pouvoirs.

De R. G. Hervey et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de New-York, St-Laurent et Ottawa.

L'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant en détail les dépenses d'entretien et de réparation et les dépenses d'exploitation du canal Welland, pendant les années 1870, 1877, 1885, 1886, 1887, au 1er janvier 1888, avec les noms des employés, le montant payé à chaque employé sous forme de salaire ou de gages, le nombre de jours que chacun a été employé par mois; le montant des allocations (s'il y en a eu) pour loyers, louage de voitures ou frais de voyage accordés au surintendant, à ses adjoints, aux contre-maîtres et surveillants; indiquant aussi la nature du service des employés et comment et où chacun a été employé; dans le cas des surintendants adjoints, la section du canal dont ils ont été chargés; dans le cas des contre-maîtres ou surveillants, la section où ils ont été employés; pour les écluiers, le nombre d'écluses; pour les gardiens de pont, le nom du pont; pour les charpentiers, les maçons et les manœuvres, la section ou portion du canal où ils ont travaillé, en mentionnant séparément la dépense et les noms des employés de l'ancien canal et du nouveau canal, autant qu'il sera possible;

Aussi copie des feuilles de travail, feuilles de salaires et pièces à l'appui relatives au paiement des employés pour chaque mois pendant les années susmentionnées;

Aussi copie des commissions reçues par le gouvernement pour la construction de l'édifice de la douane et de la poste à Port-Colborne;

Aussi copie des plans et devis de cet édifice ainsi qu'un état détaillé des matériaux employés à sa construction, avec mention des frais de construction, pendant l'année 1887;

Aussi copie de toute correspondance entre le ministre des chemins de fer et canaux ou quelque fonctionnaire de son département et le surintendant du canal Welland, contenant des instructions pour la construction de la douane et de la poste à Port Colborne;

Aussi copie de la correspondance, des plans et devis et des instructions du ministre des chemins de fer et canaux ou de tout fonctionnaire du département au surintendant du canal Welland pour la construction d'un quai ou dock à l'ouest de l'écluse à Port-Colborne;

Aussi un état détaillé des matériaux et du coût de ce quai ou dock, avec indication de l'objet et de l'usage de cet ouvrage;

Aussi un état détaillé du coût de la pompe de sauvetage achetée pour le canal Welland, avec mention de la date de l'achat, du nombre de jours qu'elle a été en manœuvre, par année, et des dates de son service à l'usage du canal; et dans le cas de service privé, avec mention des dates du service et du montant reçu pour son usage par le gouvernement;

Aussi un état détaillé indiquant le coût du scaphandre acheté pour le canal Welland; le nombre de jours pendant lesquels on s'est servi de cet appareil et à quelles époques chaque année.

Aussi un état détaillé du montant reçu par le gouvernement pour l'usage de cet appareil pour des particuliers.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la convention internationale pour la protection des cables sous marins,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du deuxième rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps en temps de leur opinion à cette Chambre,

Sur motion de l'honorable M. de Bonherville, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Wise,

L'honorable M. Clemow a présenté certains papiers : l'avis pour un bill de divorce et le rapport de la signification de l'avis.

L'avis et le rapport de la signification de l'avis ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Ontario, }
Comté d'Essex, }
Savoir :

Dans l'affaire de William Henry Middleton, demandant au parlement du Canada un bill de divorce d'avec sa femme Mary Froude Middleton.

Je, James McDonnell, de la cité de Détroit, dans le comté de Wayne, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, agent de la police secrète, déclare solennellement :

1. Que je connais Mary Froude Middleton dénommée en l'avis ci-joint coté A.

2. Que le trente et unième jour d'octobre dernier, j'ai signifié personnellement à la dite Mary Froude Middleton, un avis par écrit dont une copie conforme, cotée A, est annexée à la présente déclaration, en lui remettant et laissant le dit avis en la cité de Détroit dans le dit Etat de Michigan.

Et je fais cette solennelle déclaration qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'Acte concernant les serments extrajudiciaires.

JAMES McDONNELL.

Déclaration faite devant moi, en la ville }
de Windsor, comté d'Essex, province }
d'Ontario, ce 24e jour de mars 1888. }

FRANCIS CLEARY,
*Commissaire aux affidavits, etc.,
pour le comté d'Essex.*

A.

A MARY FROUDE MIDDLETON.

Avis est par le présent donné que William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario, rentier, demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, un bill de divorce d'avec sa femme Mary Froude Middleton, pour cause d'adultère et de désertion du domicile conjugal.

GORMULLY ET SINCLAIR,
Procurcurs du dit William Henry Middleton.

OTTAWA, 28e jour d'octobre 1887.

Dans l'affaire de William Henry Middleton, pétitionnaire en divorce contre sa femme Mary Froude Middleton.

La pièce ci-dessus cotée A est celle mentionnée dans la déclaration ci-jointe de James McDonnell, reçue par moi le 24e jour de mars 1888.

FRANCIS CLEARY,
Commissaire aux affidavits, etc., pour le comté d'Essex.

B.

Dans l'affaire de William Henry Middleton, pétitionnaire en divorce contre sa femme Mary Froude Middleton.

La pièce cotée B est celle mentionnée dans l'affidavit ci-joint de James George Ternent.

Assermenté par moi, ce 26e jour de mars 1888.

G. M. GREENE,
Commissaire aux affidavits, etc., pour le comté de Carleton.

Ontario, }
Comté d'Essex, }
Savoir :

Je, Samuel Smith Macdonell, greffier de paix du comté d'Essex, certifie par les présentes que je connais bien Francis Cleary, de la ville de Windsor, dans le dit comté d'Essex, qui a reçu la déclaration ci-jointe de James McDonnell ce vingt-quatrième jour de mars A.D. 1888, et que je sais que le dit Francis Cleary est commissaire dûment nommé pour recevoir les affidavits et déclarations dans le comté d'Essex, ayant vu la commission qui le nomme à cette qualité.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes ma signature comme greffier de paix avec le sceau de la cour des Sessions de Paix du comté d'Essex.

(L.S.)

S. S. MACDONELL,
Greffier de paix du comté d'Essex.

Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté de Carleton, }
Savoir :

Dans l'affaire de William Henry Middleton, demandant au parlement du Canada un bill de divorce d'avec sa femme Mary Froude Middleton.

Je, James George Ternent, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario, jure et dis :

1. J'ai comparé moi-même l'écrit ci-joint coté B avec l'avis de demande en divorce donné par William Henry Middleton et j'ai constaté que le dit écrit coté B est une copie conforme du dit avis de demande en divorce qui a paru dans le numéro de la *Gazette du Canada*, publié le vingt-neuvième jour d'octobre dernier, et dans tous les numéros suivants jusqu'aujourd'hui.

J'ai collé au bas de la présente déclaration un des avis imprimés qui ont paru dans la dite *Gazette*, d'où je l'ai extrait.

2. L'écrit ci-joint coté B est la pièce A mentionnée en la déclaration faite par James McDonnell, le vingt-quatrième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-huit, également ci-jointe.

JAMES G. TERNENT.

Déclaration faite devant moi en la }
cité d'Ottawa, comté de Carle- }
ton, ce 26e jour de mars 1888. }

G. M. GREENE,

*Commissaire aux affidavits, etc.,
pour le comté de Carleton.*

B.

Avis est par le présent donné que William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario, rentier, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un bill de divorce d'avec sa femme Mary Froude Middleton, pour cause d'adultère et de désertion du domicile conjugal.

Ottawa, ce 28e jour d'octobre 1887.

GORMULLY ET SINCLAIR,

Procureurs du dit William Henry Middleton.

Ontario, }
Comté de Carleton }
Savoir :

Je, John Peter Featherston, de la cité d'Ottawa, greffier de la cour de comté du comté de Carleton, certifie par le présent :

Que je connais bien George Monk Greene, de la cité d'Ottawa, dans le dit comté de Carleton, qui a reçu la déclaration ci-jointe de James George Ternent, le vingt-quatrième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-huit et que je sais que le dit George Monk Greene est un commissaire dûment nommé pour recevoir les affidavits et déclarations dans le comté de Carleton, ayant vu la commission qui le nomme à cette qualité.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes ma signature comme greffier de la cour de comté du comté de Carleton et le sceau de la dite cour ce 26e jour de mars 1888.

JOHN P. FEATHERSTON,

Greffier de la cour de comté du comté de Carleton.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé :

Que la pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Wise, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de William Henry Middleton a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest." Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 27 mars 1888.

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pcwer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glaster,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hardisty,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Corporation municipale de la ville de Lindsay ; demandant que la faculté particulière d'option attribuée aux cités sous l'empire du "Scott Act" soit également accordée aux villes de quatre mille habitants et plus.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest; demandant que l'acte sollicité par la Compagnie du chemin de fer Central du grand Nord-Ouest ne soit adopté que sous réserve des droits et intérêts de la pétitionnaire.

De la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles, constituée en corporation en vertu des statuts de la province d'Ontario; demandant un acte qui déclare son chemin d'intérêt public général et en autorise la fusion avec le chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James.

De W. R. Brock et autres, officiers de la Société Humaine, de Toronto; demandant l'adoption du bill portant de nouvelles dispositions pour empêcher la cruauté envers les animaux.

De K. F. Burns et autres; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des Gypsies et du chemin de fer de colonisation de Tobique."

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie des délibérations de la conférence coloniale tenue à Londres en 1887, pour ce qui concerne les communications postales et télégraphiques impériales par la voie du Canada, et aussi toute correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement ou quelq'un de ses départements sur ce sujet depuis la conférence.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sutherland, a proposé :

Que la règle 61 qui exige un avis de vingt-quatre heures avant l'examen par un comité de cette Chambre, d'un bill ayant pris naissance aux Communes, soit suspendue relativement au bill intitulé : "Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, L'Anse et l'Ouest."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ryan, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera demain mercredi le 28 du courant elle soit ajournée à mercredi le quatrième jour d'avril prochain à huit heures et demie du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des plans et rapports de la dernière exploration relative au tunnel projeté entre le cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, et le cap Tourmentine, Nouveau-Brunswick.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture du Canada, de l'année 1887.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 4.*)

L'honorable M. Read, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
MARDI, 27 mars 1888.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité recommande qu'une somme de cent piastres (\$100) soit payée à J. Beaufort Huribert, écrivain, M.D., pour avoir rédigé, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du parlement, présenté au Sénat, le 20 juin 1887 et adopté le même jour, une analyse de l'enquête du comité spécial du Sénat sur les produits alimentaires naturels du Nord-Ouest.

Votre comité a pris en considération une requête présentée par les sténographes de plusieurs grands journaux, demandant qu'on leur procure plus de facilités pour rapporter les débats du Sénat; ils exposent que l'on pourrait résoudre la difficulté en établissant un compartiment approprié à leur usage pendant la présente session, sur le devant de l'une des galeries latérales. Si cela était jugé à propos, on pourvoierait à une installation plus complète pendant la vacance du parlement.

Votre comité recommande qu'on fournisse aux sténographes une installation comme celle qu'ils demandent.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Schultz a appelé l'attention de la Chambre sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines—afin de provoquer une enquête soit sénatoriale ou autre dans le but de constater les possibilités commerciales et agricoles de cette vaste région.

Débat.

L'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'un comité composé des honorables messieurs Almon, Bolduc, Botsford, Carvell, Chaffers, Ferrier, Dickey, Girard, Howlan, Kaulbach, Leonard, McCallum, McClellan, McInnes (N.W.), Macdonald (Victoria), Macpherson (Sir David Lewis), Merner, Miller, Ogilvie, Pelletier, Reesor, Robitaille, Sanford, Sutherland, Thibaudau, Turner, O'Donohoe, Poirier, Macdonald (Midland), Hardisty, Gowan, et du

proposant soit nommé pour recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines; que le quorum soit de cinq membres et que le comité soit autorisé à employer un sténographe.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la convention internationale pour la protection des cables sousmarins,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 28 mars 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O' Donohoe,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Padquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fünt,</i>	<i>McInnes (N-W.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Read,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C-B),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nierner,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Read,—De Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Power,—De J. L. Murray et autres, de Kincardine.

Par l'honorable M. Bolduc,—De la corporation de la ville de Lévis, province de Québec.

Par l'honorable M. Odell,—De Caleb C. Wetmore, de la cité de St. Jean, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du Bureau de Commerce de Montréal; demandant qu'il soit passé un acte pour régler la distribution équitable des biens des débiteurs insolvables.

Du révérend A. H. Munro, pasteur de l'église baptiste de Centre Street, et de I. P. Bailey, R. S., de Grace Church, St. Thomas, province d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur le dimanche.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de

fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
28 mars 1888.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné avec soin les documents suivants, recommande de ne pas les imprimer :

Réponse à un Ordre de la Chambre du 2 mai 1887, pour un état montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre les glaces de côté au cap Traverse, I.P.-E., le montant de chaque soumission et à qui le contrat a été donné.

Réponse à une Adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 du courant, pour copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à quelque département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

Le comité recommande aussi que pour rendre plus facile la consultation des volumes reliés des documents sessionnels, il soit ajouté sur les volumes une étiquette indiquant les titres des rapports, etc., qu'ils contiennent, et que pour ce service une somme de trois centins d'extra par volume soit allouée à l'entrepreneur de la reliure.

Le comité croit devoir aussi soumettre la résolution suivante à titre de recommandation.

Résolu, qu'un exemplaire des Statuts annuels et des Statuts Refondus soit adressé à chaque membre des législatures provinciales qui, en échange voudront envoyer un exemplaire de leurs statuts respectifs, tant annuels que refondus, à chaque membre des deux Chambres du parlement fédéral.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 28 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

Du révérend Alexander Campbell et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de l' " Académie Nisbet, de Prince Albert " ;

De la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, demandant la passation d'un acte pour réduire son capital social, prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et achever son chemin, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara, demandant qu'il soit passé un acte pour lever certains doutes sur les pouvoirs que possède la dite compagnie et pour prolonger le délai dans lequel elle doit achever ses travaux.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 28 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable sir A. T. Galt et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta " et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition ; mais comme il a été justifié devant votre comité que les pétitionnaires ont fait des démarches pour obtenir leur constitution en corporation à la dernière session du parlement ; que le chemin de fer projeté contribuerait beaucoup à développer les ressources du pays qu'il doit traverser et que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique dont les droits et intérêts pourraient être atteints, sera dûment protégée par une disposition spéciale du bill, votre comité recommande la suspension de la 51^e règle, relativement à cette pétition.

Votre comité recommande aussi que le délai pour la présentation des bills privés, lequel expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au mercredi dix-huit avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de l'honorable sir A. T. Galt et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et houillère d'Alberta, " tel que recommandé dans le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McInnes (N.W.), a proposé : Que le délai fixé pour la présentation des bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé à mercredi le dix-huitième jour d'avril prochain.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 28 mars 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi de votre honorable Chambre en date du lundi 19 mars courant, votre comité a de nouveau examiné la pétition de Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Frederick Levy Hart, et rapporte maintenant que la soixante-douzième règle de votre honorable Chambre a été observée par la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
President.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, douzième jour d'avril prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient convoqués, et que Eleonora Elizabeth Tudor soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Frederick Levy Hart et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill, que la dite Eleonora Elizabeth Tudor comparaisse devant cette Chambre le dit douzième jour d'avril prochain pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et lui ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre lui le dit mari de la dite Eleonora Elizabeth Tudor ; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, il vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de sa femme séparé et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Montgomery, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport des ingénieurs qui ont été chargés en 1834 et 1885 d'explorer la côte du

détroit de Northumberland au cap Tourmentine et dans le voisinage de ce cap, avec copie du plan et des sondages qui accompagnent le dit rapport.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le premier rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE—PREMIER RAPPORT.

Le comité mixte de la bibliothèque a l'honneur de présenter son premier rapport :

Le comité s'est réuni, le président du Sénat au fauteuil.

Il a été ordonné que certains volumes endommagés et qui ne peuvent plus servir dans la bibliothèque soient vendus de la manière que les bibliothécaires le décideront.

Un sous-comité a été nommé pour considérer certaines propositions faites par J. G. Bourinot, écr. L. L. D., greffier de la Chambre des Communes, pour la publication des constitutions, chartes, etc., des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Un sous-comité a été nommé pour faire l'examen des comptes de la bibliothèque.

Les bibliothécaires ont été chargés de consigner au procès-verbal l'expression de la satisfaction du comité pour la manière dont les affaires de la bibliothèque sont conduites.

Le comité s'est ajourné.

G. W. ALLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du second rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la convention internationale pour la protection des cables sous marins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi le quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois mercredi le quatrième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi, le quatrième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la compagnie du chemin de fer d'Erié à Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le quatrième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre ajournée à mercredi, le quatrième jour d'avril prochain à huit heures et demie du soir.

Mercredi, 4 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marjarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan.</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario; demandant permission de poursuivre en divorce *in formâ pauperis*, et que toutes les règles qui prohibent ce mode de procédure soient suspendues.

De J. L. Murray et autres, de Kincardine; demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur le dimanche.

De la corporation municipale de la ville de Lévis; demandant que la faculté particulière d'option attribuée aux cités sous l'empire du "Scott Act" soit également accordée aux villes de quatre mille habitants et plus.

De Cabel C. Wetmore, de la cité de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick; demandant que le bill relatif au chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick ne soit pas adopté sans qu'on y insère une clause portant que l'acte n'aura pas d'effet pour ce qui est de la poursuite intentée par le pétitionnaire contre la dite compagnie.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que la pétition de Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, lue et reçue aujourd'hui, soit renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,—a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
MERCREDI, 4 avril, 1888.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses, et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines—a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité a constaté que les témoignages qu'il va être en mesure de recueillir sont beaucoup plus considérables qu'il ne l'avait d'abord supposé; en sorte qu'il devra siéger presque tous les jours. Son enquête nécessitera beaucoup de correspondance, et un travail spécial pour rassembler des documents, choisir les extraits à en tirer, comparer les témoignages, dresser des statistiques et préparer les rapports.

Comme le greffier en loi, qui est aussi greffier de comités, et les autres employés ne pourraient être appelés à ce travail qu'en dehors des séances des comités permanents ordinaires, et qu'après s'être acquittés de leurs autres devoirs; comme celui qui remplira la fonction de greffier de ce comité, aura à rendre des services particuliers, votre comité recommande que M. James Dryden, qui est un résident des Territoires du Nord-Ouest, qui est bien au fait des questions soumises à l'examen du comité, et qui par sa connaissance de la sténographie et de la typo-écriture, sera très utile pour la préparation des rapports, soit employé comme greffier de ce comité moyennant la rémunération payée aux commis sessionnels ordinaires à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SCHULTZ,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte concernant les obligations sur les lignes d’embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Scott, secondé par l’honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte modifiant l’Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l’honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Ferrier, secondé par l’honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d’Esquimalt à Nanaimo, à établir un bac passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie Britannique, et un point du détroit de Fuca dans les Etats-Unis d’Amérique,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Clemow, secondé par l’honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. McCallum, secondé par l’honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l’effet de modifier l’acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d’embranchement d’Hereford et de changer le nom de la compagnie en celui de la Compagnie du chemin de fer d’Hereford,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Cochrane, secondé par l’honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White," et la comparution de la pétitionnaire à la barre pour y être entendue par conseil,

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la Convention Internationale pour la protection des cables sous-marins."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les première, deuxième et troisième clauses ont été lues et agréées.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 32, retranchez depuis " Quiconque" jusqu'à " volontairement" et après " volontairement" insérez : " et illégitimement".

Page 1, ligne 33, après " détériorera" insérez : " ou tentera volontairement et illégitimement de rompre ou détériorer".

Page 2, ligne 1, après " volontairement" insérez : " et illégitimement".

Page 2, ligne 14, retranchez " illégalement et".

Page 2, ligne 15, après " volontairement" insérez : " et illégitimement".

Page 2, ligne 16, retranchez " illégalement et".

Page 2, ligne 17, après " volontairement" insérez " et illégitimement".

Les clauses cinq à neuf inclusivement ont été séparément lues et agréées.

La dixième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 47, après "sous-marins" insérez : "et elles s'appliqueront à toutes infractions à cet acte commises dans les eaux territoriales du Canada, et".

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

L'annexe a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Archibald a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Erié à Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Clemow, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferrier,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Howlan*,—De *William Leslie* et autres, de la cité de *Kings-ton*,—de *A. Peters* et autres, de la cité de *Toronto*, et de *James Norris* et autres, de la cité de *Ste-Catherines*.

Par l'honorable *M. Ferrier*,—De la Compagnie du chemin de fer de *Jonction* de *Montréal* au lac *Champlain*.

Par l'honorable *M. Alexander*,—Du révérend *W. Galbraith* et autres, d'*Orillia*.

L'honorable *M. Ogilvie*, secondé par l'honorable *M. Vidal*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes pétitions, lettres et autres documents en la possession du gouvernement sur la dette du chenal et sur l'amélioration du port de *Montréal*, depuis le 1er janvier 1880 jusqu'à présent.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits en comité général au bill intitulé: "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Lacoste, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6 avril 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>(New-Westminster),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McKendsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Muller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>		<i>(Cap-Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en Conseil, le 23 juillet 1887, sur un mémoire, en date du 19 juillet 1887, du ministre des Travaux Publics, donnant son assentiment aux recommandations contenues dans le rapport annexé du surintendant des télégraphes du gouvernement, savoir : que les mesures nécessaires soient prises pour permettre à la Puissance de prendre part à la convention pour la protection des câbles sous-marins.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

(*Voir documents de la session No. 73.*)

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud et la Compagnie du chemin de fer d'Erie à Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable Trudel, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," a fait rapport qu'il avait examiné

le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis " ligne " jusqu'à " ou " dans la 12^e ligne.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis " point " jusqu'à " ou ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, le bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, n^o 8.

VENDREDI, 6 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

Du conseil municipal de la ville de Kincardine, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à percevoir et imposer des taux et péages dans le havre de la dite corporation ;

D'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'Assurance Dominion sur les glaces " ;

De la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan, demandant un acte pour prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et achever son chemin, et pour augmenter sa faculté d'émission de bons en l'autorisant à élever son chiffre d'émission de vingt mille à vingt cinq mille piastres par mille ;

De l'honorable sir A. T. Galt et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du pont international de Grenville " ;

D'Alexander Leeshman et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de jonction de Chatham " ;

De W. R. Brock et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de Buffalo, Chippawa et chute de Niagara " ;

De la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant la passation d'un acte qui amende les diverses actes relatifs à la dite compagnie en l'autorisant à réorganiser son système d'obligations et à conclure quelque arrangement de bail, vente ou fusion avec toute autre compagnie de chemin de fer en Canada ;

De J. R. Booth et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound ;

De V. Hudon et autres, demandant à être constitués en compagnie dans le but d'établir et exploiter un chemin de fer reliant les différentes parties de l'île de Montréal avec la cité de Montréal ;

Des directeurs provisoires de la Compagnie hydraulique et manufacturière de St. Jean et Ibrville, demandant un acte qui l'autorise à creuser la rivière Richelieu sur certains points et qui lui accorde d'autres pouvoirs ;

De R. G. Hervey et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de New-York, St. Laurent et Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 6 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constituée en corporation par le parlement fédéral ; votre comité a constaté que la pétitionnaire n'a pas publié d'avis de cette pétition ; mais comme la nécessité de l'acte législatif qu'elle demande ne s'est produite que tout récemment, votre comité recommande de suspendre la 51^e règle, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité ;

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord contre les accidents, demandant qu'il soit passé un acte pour réduire son capital social ; votre comité a constaté que la cinquante-unième règle n'a pas été observée par rapport à cette pétition ;

De H. L. Troop et autres, de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance ' la Clef de Voute ' contre l'incendie " ;

De la Compagnie d'amélioration du havre de Moncton, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation ;

Du gouvernement exécutif de la province du Manitoba, demandant un acte qui l'autorise à construire un pont tournant pour un chemin de fer et pour le public sur la rivière Assiniboine dans l'enceinte de la cité de Winnipeg, et un autre pont semblable à ou près la ville du Portage-la-Prairie, sur une ligne à établir entre la cité de Winnipeg et la ville du Portage-la-Prairie.

Votre comité a constaté que les avis dans ces cas n'ont pas eu la durée voulue ; il recommande néanmoins de suspendre la cinquante-unième règle, vu que les comités qui seront saisis des bills, pourront veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces irrégularités.

Votre comité a aussi examiné la pétition de John Haggart et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James, demandant un acte à l'effet de modifier son acte constitutif en changeant son nom, déterminant son tracé, et l'autorisant à se fusionner avec le chemin de fer des Mille Isles, et à d'autres fins ; et de la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles, constituée en corporation en vertu des Statuts de la province d'Ontario, demandant un acte qui déclare son chemin d'intérêt public général et en autorise la fusion avec le chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James ; et a constaté que les avis ont été publiés dans la *Gazette du Canada* seulement, mais comme on a prouvé que la demande est faite avec le consentement des actionnaires des deux compagnies, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle, vu que le comité qui

sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité spécial des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de H. L. Troop et autres, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition du gouvernement exécutif de la province du Manitoba, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie de James, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie d'amélioration du havre de Moucton, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,
VENDREDI, 6 avril, 1888.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses, et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a l'honneur de présenter son second rapport :

D'après la recommandation d'un sous-comité nommé par lui, votre comité a adopté une liste de questions qu'il va adresser aux missionnaires, aux fonctionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, aux voyageurs arctiques et aux hommes de science en situation de donner les renseignements désirés; cette liste fera aussi la base du questionnaire dont on se servira pour l'interrogation des témoins appelés devant votre comité.

Votre comité fait aussi rapport qu'il a siégé tous les jours depuis sa nomination, qu'il a reçu déjà des témoignages très importants et qu'il s'attend à siéger journellement pour continuer son enquête.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SCHULTZ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 6 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la réception des rapports sur des bills privés, expiré hier, le douze courant, soit prolongé à vendredi, le 27 courant.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odel', il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité chargé de faire des nouvelles règles et formes de procéder en matière de divorce, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
OTTAWA, jeudi, 5 avril, 1888.

Le comité spécial du Sénat chargé de rédiger de nouvelles règles et formes de procéder en matière de divorce a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande :

1. Que les règles et formes contenues dans le projet ci-joint soient substituées aux règles et formes existantes concernant les procédures en divorce.
2. Que le comité spécial des divorces, dont la création est proposée par l'article A de ce projet, soit nommé pendant la présente session ; qu'à l'égard des procédures

pendantes, les nouvelles règles s'appliquent, si le Sénat l'ordonne, à toutes ces procédures, à compter seulement de la seconde lecture des bills de divorce; que néanmoins, jusqu'à la nomination du comité, les procédures dans les cas pendants se continuent et se conduisent suivant et d'après les dispositions des règles actuelles; et que ces dernières si le Sénat ne rend pas l'ordre ci-dessus, continuent à régir toutes les procédures pendants.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Règles et formes de procéder du Sénat concernant les bills de divorce.

A

A chaque session du Parlement, le Sénat nomme un comité de sept Sénateurs appelé le "Comité spécial des divorces," à l'examen duquel sont renvoyés les pétitions et les bills pour obtenir le divorce, ainsi que toutes les questions qui peuvent s'élever au sujet de ces pétitions ou de ces bills; et aucun renvoi à d'autres comités n'est nécessaire.

A moins qu'il n'en ait été autrement ordonné par le Sénat, le comité s'assemble le premier jour de séance après sa nomination et élit un président. Quatre de ses membres constituent le quorum.

Toutes ses délibérations sont prises à la majorité des voix, y compris celle du président.

Les sénateurs qui ne sont pas membres du comité peuvent assister à ses séances, mais sans y parler et sans prendre part aux opérations.

B

Un avis indiquant les jour, heure et lieu de chaque séance du comité est affiché, dans le vestibule du Sénat, l'après-midi de la veille de la réunion, au plus tard.

Un sténographe du Sénat vient aux séances, lorsque le président l'y a fait appeler, pour recueillir les dépositions des témoins; il est tenu de les transcrire ensuite en caractères alphabétiques et de les faire imprimer.

C

Les dépositions recueillies devant le comité sont imprimées à part du procès-verbal du Sénat, et tirées seulement à un nombre d'exemplaires suffisant pour l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, c'est-à-dire pour la distribution d'un exemplaire à chaque membre, outre vingt-cinq exemplaires qui sont déposés au bureau du greffier du Sénat pour servir de pièces d'archives et être consultés au besoin.

D

L'époux qui a l'intention de demander un bill de divorce doit faire connaître cette intention, ainsi que les noms de l'autre époux et la cause du divorce, par avis inséré, durant trois mois, entre l'expiration de la dernière session parlementaire avant l'avis et la présentation de sa pétition pour obtenir le bill, dans la *Gazette du Canada* et dans deux journaux du district où il avait sa résidence habituelle à l'époque de sa séparation d'avec son conjoint, s'il résidait alors dans la province de Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique ou les Territoires du Nord-Ouest, — ou du comté ou des comtés-unis, s'il résidait dans une autre province; mais si ce nombre de journaux ne s'y trouve pas, l'avis sera publié dans le district, le comté ou les comtés voisins.

Dans les provinces de Québec et de Manitoba, les insertions seront faites dans un journal anglais et un journal français, s'il en existe des deux langues dans le district ; autrement, elles se feront en anglais et en français au même journal. L'avis peut être dressé sur la formule donnée ci-après.

E

Il doit être signifié, à la diligence de l'époux pétitionnaire, un mois au moins avant la présentation de la pétition, une copie de cet avis à l'autre époux en personne, si cela est possible ; mais lorsque sa résidence n'est pas connue, ou que la remise de l'avis ne peut être faite en ses mains, s'il est prouvé, d'une manière jugée satisfaisante par le Sénat sur le rapport du comité comme il est dit ci-après, que tous les efforts raisonnables ont été faits pour opérer la signification en main propre, et, en cas d'inutilité de ces efforts, pour avertir la personne contre laquelle le divorce sera demandé, ces diligences peuvent être tenues pour une suffisante notification.

F

Aucune pétition en divorce n'est reçue après l'expiration des trente premiers jours de la session.

G

Toute pétition en divorce devra être écrite lisiblement et porter la signature du pétitionnaire. Elle énoncera sommairement le fait du mariage, le lieu et l'époque de sa célébration, les noms du célébrant, les griefs qui donnent lieu à la demande de redressement et la nature du redressement demandé, et en outre contiendra assurance qu'il n'y a pas eu réconciliation, collusion ni connivence. Les allégations de la pétition seront appuyées de la déclaration du pétitionnaire, faite en vertu de " l'Acte concernant les serments extra-judiciaires."

H

Huit jours avant l'ouverture du Parlement, le pétitionnaire déposera au bureau du greffier du Sénat, une copie en langue anglaise ou française du bill de divorce qui doit être présenté, et en même temps une somme suffisante pour payer la traduction et l'impression et tirage à 600 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ce bill. La traduction sera faite par les traducteurs du Sénat, et l'impression exécutée par l'entrepreneur.

La pétition en obtention d'un bill de divorce n'est présentée que lorsque le pétitionnaire a versé au bureau du greffier du Sénat une somme de \$200 pour couvrir les frais à faire au cours de la procédure législative ; et cette somme demeure à la disposition du Sénat, qui peut en ordonner.

I

La pétition, au moment de sa présentation, doit être accompagnée de la preuve de la publication d'avis qu'exige la règle D, d'une déclaration qu'il a été signifié une copie de l'avis conformément à la règle E, et d'une copie du bill qui doit être présenté. La pétition, l'avis, les preuves de publication et de signification, le bill et toutes les pièces qui s'y rattachent, sont censés renvoyés, sans ordre particulier à cet effet, au " Comité spécial des divorces."

J

L'avis de demande au parlement, la pétition, le bill à présenter, les preuves de publication et de signification d'une copie de l'avis, ainsi que toutes les autres pièces renvoyées avec celles-là au comité, sont examinés par lui. S'il trouve que l'avis, la pétition et le bill sont réguliers et suffisants, et qu'on a dû en être justifié de la publication et de la signification de l'avis de demande, il fait rapport du tout au Sénat.

Si quelque preuve paraît incomplète au comité, le pétitionnaire aura la faculté de la compléter au moyen d'une déclaration faite suivant la loi statutaire et qu'il déposera sur le bureau du comité.

Si le cas l'exige, le comité peut proposer un mode particulier pour la signification, avant la seconde lecture du bill, d'une copie du bill à la partie contre laquelle le divorce est demandé.

K

Après l'adoption du rapport du comité, le bill peut être présenté et la première lecture en peut être faite.

L

La deuxième lecture du bill n'a lieu que quatorze jours après la réception du rapport présenté par le comité; et pendant cet intervalle, un avis de la deuxième lecture est affiché à la porte de la salle du Sénat.

Une copie de cet avis et du bill est, à la diligence du pétitionnaire, signifiée en main propre, si cela est possible, à la partie contre laquelle est demandé le divorce, ou la signification en est exécutée de toute autre manière qui a pu être prescrite après le rapport du comité; et il doit être justifié de la signification devant celui-ci, qui en fait rapport au Sénat.

Après l'adoption du rapport du comité constatant que la notification a été suffisante, on peut passer outre à la deuxième lecture du bill.

M

Après la deuxième lecture, le bill est renvoyé au comité spécial des divorces, lequel doit procéder, avec toute la diligence raisonnable, aux enquêtes sur les faits allégués dans le préambule du bill et recevoir les dépositions des témoins sur ces mêmes faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

À la suite de cette instruction et enquête, le comité fait au Sénat son rapport, qu'il accompagne des dépositions des témoins, et de toutes les pièces et écritures produites devant lui.

S'il y a des modifications proposées soit au préambule, soit au corps du bill, elles sont détaillées dans le rapport, avec les raisons qui les motivent.

Lorsque le comité déclare que le préambule du bill n'a pas été justifié d'une manière satisfaisante, il expose dans son rapport les raisons sur lesquelles repose sa conclusion. Aucun bill de divorce ainsi dénoncé n'est mis à l'ordre du jour que sur une décision spéciale de la Chambre.

N

Le président du comité signe de son nom en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, sur lequel les amendements proposés ont été lisiblement écrits, et met en outre son paraphe à tous changements et additions faits par le comité; un autre exemplaire, avec les amendements écrits en leur lieu, doit être préparé par le greffier du comité et conservé comme pièce de dépôt ou attaché au rapport.

O

Si le fait d'adultère a été établi, la partie contre laquelle le divorce est demandé peut être admise à prouver qu'il y a eu acte de pardon, collusion ou connivence de la part de l'époux pétitionnaire.

La réconciliation, la collusion, la connivence des parties sont suffisantes pour faire rejeter le bill de divorce; et le comité a le devoir de s'enquérir s'il y a eu telle chose entre elles. Lorsqu'il a raison de soupçonner que la collusion ou la connivence existe et qu'il juge qu'une plus ample instruction est nécessaire, il en avise le

ministre de la justice afin que celui-ci puisse intervenir et s'opposer à l'adoption du bill, s'il est d'opinion que l'intérêt de la justice publique l'exige.

P

L'époux pétitionnaire en divorce et la partie défenderesse peuvent se faire représenter devant le comité par des conseils appartenant au barreau d'une province quelconque du Canada.

Q

Le pétitionnaire en divorce, la partie contre laquelle le divorce est demandé et les témoins produits devant le comité sont entendus sous la foi du serment, ou sous la foi d'une affirmation dans les cas où les lois du Canada permettent l'affirmation ; et les règles touchant la preuve usitées dans le Canada en matière de crimes et délits s'appliquent, sous l'observation des présentes règles, aux procédures devant le comité, et sont suivies en toute question de fait.

R

Les citations en témoignage et les mandats de production de pièces devant le Sénat ou devant le comité spécial des divorces, portent la signature et le cachet du président du Sénat ; ils peuvent être délivrés par le greffier du Sénat, en tout temps, à la partie qui en fait la demande. L'huissier de la verge noire ou quelqu'un par lui autorisé en opère la signification aux dépens de cette dernière. Les frais raisonnables de cette signification et les frais raisonnables des témoins pour satisfaire aux citations et mandats, sont taxés par le président du comité.

S

Les témoins qui refuseraient de satisfaire à la citation ou au mandat peuvent, sur l'ordre du Sénat, être mis en état d'arrestation par l'huissier de la verge noire ; ils ne sont remis en liberté qu'en vertu d'un ordre du Sénat et après avoir payé les dépenses faites.

T

Dans tous les cas que n'aurait pas prévus le présent règlement, les principes généraux par lesquels se conduit le parlement impérial pour la dissolution du mariage et ceux sur lesquels sont fondés les usages, règles et formalités de la Chambre des lords concernant les bills de divorce, seront applicables aux bills de cette nature, devant le Sénat et devant le comité spécial des divorces.

U

Les déclarations permises ou exigées par forme de preuve peuvent être faites, suivant l'Acte du Parlement du Canada intitulé : " Acte concernant les serments extra-judiciaires," devant un juge, un juge de paix, un notaire ou autre fonctionnaire autorisé par la loi à recevoir les prestations de serment.

V

La règle 72 et les suivantes jusqu'à la 84e inclusivement, sont révoquées ; mais les autres règles du Sénat qui, par une interprétation raisonnable, sont susceptibles d'application aux procédures en divorce, continueront, en tant qu'elles n'ont pas été changées ni modifiées par les présentes et ne sont pas incompatibles avec leur teneur, de s'appliquer à ces procédés.

W

On pourra employer, dans la procédure en divorce, les formules ci-dessous, en les modifiant selon les circonstances, ou d'autres formules équivalentes.

FORMULES.

" A "

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE.

Avis est donné que (noms en toutes lettres de l'époux pétitionnaire), de la
de , dans le comté (ou le district) de
province de , (ici énoncer la qualité, ou la profession de l'époux
pétitionnaire s'il en a une), adressera une demande au parlement du Canada, à sa
prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son épouse (ou son époux.
Énoncer ici les noms en toutes lettres, demeure et qualité ou profession, s'il y a lieu, de la
personne contre laquelle le divorce doit être demandé), pour cause (d'adultère, d'adultère
et désertion de la maison conjugale, etc., selon le cas).

A , province } Signature de l'époux pétitionnaire ou
de , ce jour } de son procureur.
de 188 .

(Dans le cas où quelque nature particulière de séparation doit être demandée, il faut
l'indiquer sommairement dans l'avis.)

" B "

DÉCLARATION DE SIGNIFICATION EN MAIN PROPRE.

Province de } Je, A. B., de la de ,
Comté (ou district) de } dans le comté (ou district de
Savoir : } province de (profession) déclare
solennellement :

1. Que le jour de 188 , j'ai signifié personnellement à C. D.
(noms de l'époux à qui la signification a été faite) une copie conforme de l'avis ci-joint
et coté A, en lui remettant et laissant en main propre à (nommer ici le lieu de la
signification.)

2. Que je connais le dit C. D., et je crois qu'il est la personne désignée dans le dit
avis comme mari de E. F. y nommé.
(Ajouter ici la réponse faite par C. D. en recevant la pièce, et qui constate son
identité.)

Et je fais cette solennelle déclaration, qu'en conscience je crois vraie, en vertu
de l'Acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi, à la } Signature du déclarant.
de , dans le comté de ,
province de , ce }
de 188 .

NOTE.—Les pièces jointes à la déclaration doivent être visées et signées par le fonc-
tionnaire public qui la reçoit.

" C "

FORMULE GÉNÉRALE DE PÉTITION.

A l'honorable Sénat du Canada, en parlement assemblé,
La pétition de A. B., de la de , dans le comté de
province de , légitime épouse de C. D., de etc., (noms en
toutes lettres, demeure et profession.)

Représente humblement :—

1. Qu'à la date ou vers la date du jour de 18 , votre péti-
tionnaire, alors A. X. (de son nom de fille ou autre, selon le cas), a été également
mariée au dit C. D., à

2. Que le mariage s'est fait en vertu d'une licence dûment obtenue (*ou autrement selon le cas*) et a été célébré par

3. Qu'à l'époque de leur mariage, votre pétitionnaire et le dit C. D. étaient domiciliés en Canada, qu'ils ont toujours continué à y demeurer depuis et qu'il y demeurèrent encore.

(*Tous les faits concernant le domicile et la demeure des parties, à l'époque de leur mariage et depuis doivent être mentionnés en détail.*)

4. Qu'après le dit mariage, votre pétitionnaire a vécu et cohabité avec son mari à _____, et qu'il existe des enfants nés de leur union, à savoir: Mary D., née le _____ jour de _____ 18____, et Elizabeth D., née le _____ jour de _____ 18____.

5. Qu'à la date ou vers la date du _____ jour de _____ 18____, à _____ dans le _____, le dit C. D. a commis l'adultère avec une nommée G. H., de _____, fille; et que depuis cette époque, il a, en diverses occasions, violé pareillement la foi conjugale avec cette personne.

6. Que dès le jour où elle a découvert les faits d'adultère de son mari, votre pétitionnaire s'est séparée de lui, et que le dit C. D. n'a plus cohabité depuis avec elle.

7. Que votre pétitionnaire n'a d'aucune manière fait acte de pardon pour l'adultère commis par le dit C. D., et qu'il n'existe entre elle et lui aucune collusion ou connivence pour parvenir à la dissolution de leur mariage.

C'est pourquoi votre pétitionnaire demande humblement :—

Que votre honorable Chambre daigne rendre un acte portant dissolution du mariage contracté entre votre pétitionnaire et le dit C. D.; autorisant votre pétitionnaire à se remarier; lui donnant la garde de ses dits enfants Mary D. et Elizabeth D.; et lui accordant telle autre réparation que, en raison des faits ci-dessus exposés, votre honorable Chambre jugera à propos.

Et, comme c'est de son devoir, votre pétitionnaire ne cessera de prier.

(*Signature de la pétitionnaire.*)

“ D ”

DÉCLARATION A L'APPUI DE LA PÉTITION.

Province de _____ Je, A. B., de la _____ de _____
Comté (ou district) de _____ dans le comté de _____ (province
savoir : _____) (profession, s'il y a lieu. Si c'est la femme qui
présente la pétition, dire “ épouse de C. D.” et énoncer les noms, demeure, profession ou
qualités du mari), pétitionnaire dénommé en la pétition ci-dessus, déclare solennelle-
ment :—

1. Qu'au mieux de ma connaissance et conviction, les allégations contenues aux paragraphes de la précédente pétition, sous les numéros _____, sont toutes et chacune conformes à la vérité.

2. (*Si le pétitionnaire a allégué des faits dont il n'a pas eu connaissance par lui-même, ajouter :*)

Que, à l'égard des faits allégués aux paragraphes _____ de la dite pétition, je les ai appris de personnes dignes de foi et crois qu'ils sont tous et chacun véritables.

Et je fais cette solennelle déclaration, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'Acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi, à _____ }
dans le comté de _____ province de _____ (Signature du déclarant.)
ce _____ jour de _____ 188____.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchement de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo à établir un bac passeur entre la Baie de Beecher dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les États-Unis d'Amérique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de chemin de fer d'Hereford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie de James," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont et de tunnel de chemin de fer de la rivière Ste Claire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. O'Jell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McClelan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Gowan, it a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arabes et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Gowan, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après midi.

Lundi, 9 avril 1888.

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Pcwer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Mc Millan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (B.-C.),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Orell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Read,—Du conseil municipal de la corporation du township de Kincardine, comté de Bruce, et de la ville d'Owen-Sound, comté de Grey.

Les pétitions suivantes ont été lues et déposées sur la table :

De W. Leslie et autres, de la cité de Kingston,—de A. Peters et autres, de la cité de Toronto, et de James Norris et autres, de la cité de Sainte-Catherine ; demandant séparément qu'il soit passé un acte pour permettre aux navires américains de porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

De la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain ; demandant que le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest ne soit pas adopté.

Du révérend W. Galbraith et autres, d'Orillia ; demandant la prohibition de tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur le dimanche.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits en comité général au bill intitulé : " Acte concernant la convention internationale pour la protection des cables sous-marins,"

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que l'amendement proposé à la dixième clause ne soit pas agréé mais que la dite clause soit amendée comme suit :

Page 3, ligne 43, après " Acte " insérez " s'appliqueront aux infractions à cet acte commises, soit sur terre soit sur mer, dans la juridiction d'un cour quelconque du Canada; et elles "

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et les dits amendements ayant été lus la seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 10 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott.</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McAllum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>		

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchement de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, à établir un bac passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca dans les Etats-Unis d'Amérique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford et de changer le nom de la compagnie en celui de la Compagnie du chemin de fer d'Hereford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cochrane, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont et

tunnel de chemin de fer de la rivière St-Clair," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer d'Ontario-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 10 avril 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté qu'un avis suffisant en a été donné :

De K. F. Burns et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie des Gypsés et du chemin de fer de colonisation de la Tobique."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation ; et a constaté que l'avis de cette pétition n'a été publié qu'une fois dans la *Gazette du Canada*, et ne l'a pas été dans les journaux locaux ; par conséquent la cinquante-unième règle n'a pas été observée.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle, demandant la pasation d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever la première section de son chemin, et qui l'autorise à réduire le nombre de ses directeurs ; et a constaté que l'avis donné de cette pétition ne mentionne pas l'intention de réduire le nombre des directeurs ; votre comité recommande en conséquence que la pétitionnaire soit restreinte par les dispositions du bill aux termes de l'avis qu'elle a donné, lequel est suffisant sous les autres rapports.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 10 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi du 4 courant, a examiné la pétition de Catherine Morrison de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant la permission de poursuivre sa cause en divorce *in formâ pauperis*, et la suspension de toutes les règles qui s'opposent à un semblable mode de procédure.

Votre comité, sur la preuve qui lui a été soumise à l'appui de la dite pétition a l'honneur de recommander à votre honorable Chambre d'accueillir cette demande, en tant qu'il s'agit des règles de cette Chambre, et de suspendre la quatre-vingt-deuxième et la quatre-vingt-troisième règles en faveur de la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Gowan,	McMillan,	Sanford,
Alexander,	Grant,	Macdonald (Midland),	Schultz,
Archibald,	Haythorne,	Macdonald (Victoria),	Smith,
Boyd,	Howlan,	Macfarlane,	Stevens,
Clemow,	Kaulbach,	Merner,	Sullivan,
Cochrane,	Leonard,	Montgomery,	Sutherland,
Ferguson,	Lewin,	Odell,	Turner,
Ferrier,	McCallum,	Ogilvie,	Vidal,
Flint,	McKay,	Read,	Wark.—38.
Glasier,	McKindsay,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Casgrain,	Guévremont,	Pellefier,
Armand,	Chaffers,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Bellerose,	DeBlois,	McInnes	Power,
Bolduc,	Dever,	(New-Westminster),	Ros (de la Durantaye),
Boucherville, de,	Girard,	Pâquet,	Trudel.—19.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que la 82^e et la 83^e règles de cette Chambre soient suspendues, en conformité avec la résolution du comité des ordres permanents et des bills privés, et que la 49^e règle soit aussi suspendue pour permettre la présentation de la pétition de Catherine Morrison, y mentionnée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

La pétition suivante a été alors pré-entée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. McKindsey,—De Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario.

L'honorable M. O'Donohoe a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant la somme qu'a coûtée au Canada l'entretien de la charge du gouverneur général depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1888, en traitements, frais de résidence, frais de voyages et toutes autres dépenses accessoires,—le dit état devant faire voir le montant payé pour chacun des gouverneurs.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White," et que la pétitionnaire comparaisse à la barre du Sénat pour y être entendue par son conseil,

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre, le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été alors lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mardi, vingtième jour de mars 1888, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingtième jour de mars, 1888, et le quatrième jour d'avril, 1888.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, ce quatrième jour d'avril, 1888, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que George James Hawkins soit appelé à la barre de cette Chambre pour être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, George James Hawkins a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté a été examiné comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure, profession et qualité.

R. Je me nomme George James Hawkins ; je demeure en la cité d'Ottawa ; je suis étudiant en droit.

Q. Regardez l'écrit qui vous est représenté sous la cote A, intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White " ; regardez aussi l'écrit qui vous est représenté sous la cote B, lequel est un ordre du Sénat en date du vingtième jour de mars 1888 —ces deux écrits certifiés par le greffier du Sénat—et regardez aussi l'écrit qui vous

est représenté sous la cote C, ce dernier étant un avis du procureur de Mary Matilda White portant que la 2e lecture au Sénat du dit bill coté A avait été remise du 4 avril au mardi 10 avril; avez-vous signifié copie de ces écrits cotés A et B et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, et copie de l'écrit coté C, à quelque personne et à qui; et en quel temps et lieu?

R. J'ai signifié une copie conforme des écrits cotés A et B qui me sont représentés et des certificats du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, et aussi une copie conforme de l'écrit coté C qui m'est représenté, à David Crystal White, à l'hôtel Brunswick, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, le vendredi sixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Q. Dites comment vous avez fait cette signification.

R. J'ai signifié une copie conforme des dites pièces A, B, C, au dit David Crystal White en lui remettant à lui-même la dite copie et lui expliquant la nature et l'objet de ces pièces.

Q. Connaissez-vous le dit David Crystal White?

R. A l'époque de la signification j'avais appris que le dit David Crystal White logeait à l'hôtel Brunswick, Ottawa, et m'étant transporté à cet hôtel, je demandai au commis de m'indiquer le dit David Crystal White, ce qu'il fit. Là-dessus, je demandai à la personne indiquée comme étant David Crystal White si elle était David Crystal White, et elle me répondit que oui.

Q. David Crystal White à qui vous avez signifié copie des pièces A, B, C, est il le même que David Crystal White nommé dans ces pièces et désigné en icelles comme le mari de la dite Mary Matilda White?

R. Je suis informé et je crois véritablement que c'est la même personne.

Q. Avez-vous comparé la copie que vous avez signifiée des dites pièces avec ces mêmes pièces pour constater si cette copie était conforme?

R. J'ai comparé soigneusement la dite copie avec ces mêmes pièces et j'ai constaté qu'elle était conforme.

Le dit George James Hawkins a reçu ordre de se retirer.

L'honorable Président a informé la Chambre que Mary Matilda White, la pétitionnaire dans cette affaire, était présente à la barre pour y être interrogée par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Mary Matilda White, soit lu la seconde fois maintenant,

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, la dite motion a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Gowan, McInnes (New Westminster), Kaulbach, Macdonald (Midland), Macdonald (Victoria), Boyd, Wark, Sanford, et du proposant, pour faire rapport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'interroger les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un sténographe.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant prise en considération du 2e rapport du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses, et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du 2e rapport du comité spécial chargé de rédiger de nouvelles règles et formes concernant les procédures en matière de divorce,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé en amendement:

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération par la Chambre maintenant mais que la considération en soit remise à la deuxième semaine de la prochaine session du Parlement.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Alexander,	Casgrain,	Leonard,	Poirier,
Almon,	Chaifers,	McClelan,	Power,
Bellerose,	DeBlois,	McDonald (C.-Breton),	Read,
Bolduc,	Girard,	O'Donohue,	Ross (de la Duran-
Boyd,	Guévremont,	Pâquet,	taye.—19.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Abbott,	Hyathorne,	McKindsey,	Sanford,
Allan (Président),	Howlan,	McMillan,	Smith,
Archibald,	Kaulbach,	Macdonald (Midland)	Stevens,
Clemow,	Lewin,	Macdonald (Victoria)	Sullivan,
Cochrane,	McCallum,	Macfarlane,	Sutherland,
Dickey,	McInnes,	Merner,	Turner,
Ferrier,	(New Westminster)	Odell,	Vidal,
Gowan,	McKay,	Ogilvie,	Wark.—31.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur l'adoption du rapport soit remise à demain et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Jonction de Chatham."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 11 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes (B.-C.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glaser,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald (C.-B.),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odall,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Vidal,—De Thomas Webster, G. W.P., et William H. Bewell, Grand secrétaire de la grande division des fils de la tempérance d'Ontario, et de Simon W. Crabler, G. W.P., et Jesse S. Burns, Grand secrétaire de la grande division des fils de la tempérance de l'île du Prince-Edouard.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Gowan pour l'adoption du 2^e rapport du comité spécial chargé de rédiger de nouvelles règles et formes concernant les procédures en matière de divorce,

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ogilvie, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit rapport.

(En comité.)

La règle A a été lue et amendée comme il suit :

Ligne 1, retranchez "sept" et insérez "neuf."

Ligne 7, retranchez "quatre" et insérez "cinq."

Ligne 10, après "président" insérez "qui n'a pas voix prépondérante."

Retranchez le quatrième paragraphe.

Les règles B et C ont été lues et agréées.

La règle D a été lue et amendée comme il suit :

Ligne 3, retranchez depuis "durant" jusqu'à "présentation" dans la 4^e ligne et insérez "six mois avant la."

Ligne 13, après "ci-après" insérez : "Si l'avis donné pour une session, n'a pas eu la durée voulue pour qu'il puisse être statué sur la pétition pendant cette session, la pétition pourra être présenté et accueillie à la session suivante, sans nouvelle publication de l'avis."

Les règles E à L inclusivement ont été lues et agréées.

La règle M a été lue et amendée comme il suit :

Ligne 7, après "lui" insérez : "Il est libre à la minorité de présenter un rapport concernant les motifs pour lesquels elle est en dissidence sur les conclusions du comité."

La règle N a été lue et agréée.

La règle O a été lue et amendée comme il suit :

Ligne 2, retranchez "ou" et après "cœnvivence" insérez : "ou d'adultère."

Les règles P à W inclusivement ont été lues et agréées.

Les formules ont été lues et agréées.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit rapport en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport tel qu'amendé soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du St-Laurent et Adirondaek," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand Troc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer *London and South Eastern* et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (de la Durantaye), secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gutvremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kawibach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.)</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Pelletier,—Du révérend Geo. P. Côté et autres, de Ste-Croix, dans le comté de Lotbinière.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la municipalité du township de Kincardine, dans le comté de Bruce, et de la municipalité de la ville d'Owen-Sound ; demandant que la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater soit autorisée par les amendements à sa charte à prolonger sa voie ferrée jusqu'à la ville d'Owen-Sound.

L'honorable M. Macdonald (Midland) a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé de toutes les pétitions qui ont été présentées de 1881 à 1888 pour demander que l'on fasse mieux observer le jour du dimanche, avec indication des sources d'où sont venues ces pétitions.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la lecture de la pétition de Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec John Morrison,

L'honorable M. McKindsey a présenté certains papiers : l'avis de la demande de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès verbal de la signification de l'avis ont été lus par le greffier comme suit :

Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté de Carleton. }

Je, John Fosbery Orde, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, étudiant en droit, déclare solennellement :

Que le douzième jour d'août 1887, sur les onze heures du matin, j'ai signifié personnellement à John F. Morrison, de la dite cité d'Ottawa, épicier, l'avis de demande en divorce ci-joint coté A, en lui remettant et laissant à lui-même, en la prison de comté de la dite cité d'Ottawa, une copie conforme du dit avis coté A.

Et je fais cette solennelle déclaration, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

JOHN F. ORDE.

Déclaration faite devant moi en la cité }
d'Ottawa, comté de Carleton, ce }
12^e jour d'août 1887. }

F. H. CHRYSLER,
Notaire public.

“ A. ”

Avis est par le présent donné que Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, épouse de John F. Morrison, du même lieu, épicier, demandera au parlement du Canada à sa prochaine session un bill de divorce d'avec le dit John F. Morrison pour cause d'adultère, de bigamie et d'abandon.

MCINTYRE, LEWIS ET CODE,
Procureurs de Catherine Morrison.

Ottawa, 12 août 1887.

La pièce ci-dessus cotée A est celle qui est mentionnée dans la déclaration d'Ivan C. Gooding, faite devant moi ce 12^e jour d'avril 1888.

J. J. GODFREY,
Notaire public dans et pour Ontario.

Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté de Carleton, }
Savoir : }

Dans l'affaire de Catherine Morrison, demandant au Parlement du Canada un bill de divorce d'avec son mari John F. Morrison.

Je, Ivan Lewis Carleton Gooding, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, étudiant en droit, déclare solennellement :

1. Que j'ai comparé moi-même l'écrit ci-joint coté A avec l'avis de demande en divorce donné par Catherine Morrison, et inséré dans la *Gazette du Canada* pendant

la durée de six mois expirés le 13 février dernier, et j'ai constaté que cet écrit est une copie conforme de l'avis tel que publié dans la *Gazette du Canada*.

Et je fais cette solennelle déclaration, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

IVAN L. C. GOODING.

Déclaration faite devant moi en la cité }
d'Ottawa, comté de Carleton, ce }
12^e jour d'avril, 1888.

J. G. GODFREY,

Notaire public dans et pour la province d'Ontario.

Ordonné, que ces pièces soient déposées sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé :
Que la pétition de Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec John F. Morrisson soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de Catherine Morrison a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," et la comparution de la pétitionnaire à la barre du Sénat pour y être entendue par conseil ayant été lu,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre, le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été alors lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le vingt-huitième jour de mars 1888, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-huitième jour de mars, 1888, et le douzième jour d'avril 1888.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, ce douzième jour d'avril, 1888, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé :

Que Samuel William Pratt soit appelé à la barre de cette Chambre pour être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, Samuel William Pratt a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté a été examiné comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure, profession et qualité.

R. Je me nomme Samuel William Pratt; je demeure en la cité de Montréal, dans la province de Québec; je suis étudiant en droit.

Q. Regardez l'écrit qui vous est représenté sous la cote A, intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor"; regardez aussi l'écrit qui vous est repré-

senté sous la cote B, lequel est un ordre du Sénat en date du 28^e jour de mars 1888—ces deux écrits certifiés par le greffier du Sénat. Avez-vous signifié copie de ces écrits cotés A et B, et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, à quelle personne, et à qui ; et en quels temps et lieu ?

R. J'ai signifié une copie conforme des écrits cotés A et B qui me sont représentés et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, à Frederick Levy Hart, en la cité de Montréal, province de Québec, le mardi troisième jour d'avril 1888.

Q. Dites comment vous avez fait cette signification ?

K. J'ai signifié une copie conforme des dites pièces A et B au dit Frederick Levy Hart en lui remettant et laissant à lui-même la dite copie, alors et là.

Q. Connaissez-vous le dit Frederick Levy Hart ?

R. Je le connais de vue depuis deux ans au moins.

Q. Frederick Levy Hart à qui vous avez signifié copie des pièces A et B est-il le même que Frederick Levy Hart nommé dans ces pièces et désigné en icelles comme le mari de la dite Eleonora Elizabeth Tudor ?

R. C'est la même personne.

Q. Avez-vous comparé la copie que vous avez signifié des pièces A et B avec ces mêmes pièces pour constater si cette copie était conforme ?

R. J'ai comparé soigneusement la dite copie avec ces mêmes pièces, et j'ai constaté qu'elle était conforme.

Le dit Samuel William Pratt a reçu ordre de se retirer.

L'honorable Président a informé la Chambre que Eleonora Elizabeth Tudor, la pétitionnaire dans cette affaire, était présente à la barre pour y être interrogée par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Macfarlane, Ferrier, McKindsey, Boyd, Read, Sutherland, Macdonald (Midland), Macdonald (Victoria), et du proposant, pour en faire apport le plus tôt possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'interroger les témoins sous serment, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et qu'il soit permis au dit comité d'employer un stéuographe.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Brouson et Weston," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Chatham," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à la Qu'Appelle," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone Chinook et de la rivière de la Paix.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 13 avril 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon.</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (B.C.),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Thomas Webster, G.W.P., et Wm. H. Bewell, grand secrétaire de la division des fils de la tempérance d'Ontario, et de Simon W. Crablee, G.W.P., et Jesse S. Burne, grand secrétaire de la division des fils de la tempérance de l'île du Prince-Edouard; demandant qu'on adopte une loi pour soumettre la question de la prohibition totale du trafic des boissons enivrantes au verdict de l'électorat.

L'honorable M. Kaulbach, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Matilda White," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 12 avril, 1888.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du 10 du courant, le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Matilda White," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Vo votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill, et après l'avoir dûment considéré ainsi que la preuve faite et les pièces produites devant lui, a conclu que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé; il recommande en conséquence à votre honorable Chambre de ne pas donner suite à ce bill.

20 En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendu sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

30 Votre comité croit aussi devoir exprimer l'opinion que, d'après la preuve qui a été faite, les allégations énoncées contre le défendeur n'ont aucun fondement.

40 Votre comité recommande qu'une somme de \$20 soit payée au défendeur pour l'indemniser des frais qu'il a subis dans cette affaire, et que cette somme soit portée au compte des dépenses casuelles du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

H. A. N. KAULBACH,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport ainsi que les témoignages et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre mardi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,
VENDREDI, 13 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quizième rapport :

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné ;

De Wm K. Muir et autres, demandant la passation d'un acte pour les constituer en corporation, sous le nom de "Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver, sur la rivière Détroit."

Votre comité a aussi examiné la pétition de Catherine Morrison, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec John F. Morrison, et a constaté que la 72^e règle de votre honorable Chambre a été observée.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Glasier, a proposé :

Que la 49^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la présentation de bills privés, afin de permettre la présentation du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Morrison."

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrison."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Glasier, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mercredi trentième jour d'avril et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre; que les sénateurs soient convoqués et que la dite Catherine Morrison soit entendue par conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à John F. Morrison et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Catherine Morrison comparaisse devant cette Chambre mercredi, le trentième jour d'avril courant, pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et lui ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'elle peut avoir intentée en justice contre lui; et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, il vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de sa femme séparé et dispensé par elle en tant qu'elle le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,
VENDREDI, 13 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport:

Relativement au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes mercredi le onzième jour d'avril courant et intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue," soit remis à l'ordre du jour pour sa seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le comité spécial du divorce se compose des honorables messieurs Dickey, Gowan, Macfarlane, Kaulbach, Read, McClelan, Haythorne, Ogilvie et Macdonald (Victoria.)

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du St-Laurent et Adirondack," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, la Compagnie du chemin de fer du Sud, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une certaine convention entre la compagnie du chemin de fer London et South Eastern, et la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Nationale," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McKindsey il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la banque Fédérale du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (C.B.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Oasgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il avait accordé congé d'absence au vénérable archidiacre Lauder, D.C.L., chapelain du Sénat, et que pendant son absence ses fonctions sont remplies par le révérend W. J. Muckleston, M.A., d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du révérend P. Côté et autres, de Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière; demandant une allocation pour construire un embranchement au chemin de fer Intercolonial, de la Chaudière à Sainte-Croix, et plus à l'ouest.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Compagnie du chemin de fer *London and South-Eastern*, et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du St-Laurent et Adirondack," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Vendredi, 13 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son

mariage avec Marie Louise Skelton, et a constaté que la soixante-douzième règle de votre honorable Chambre a été observée.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Midland), a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, premier jour de mai prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre; que les sénateurs soient convoqués et Andrew Maxwell Irving soit entendu par conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Marie Louise Skelton et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit en même temps permis d'être entendue par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut alléguer contre le dit bill.

Qu'Andrew Maxwell Irving comparaisse devant cette Chambre le dit premier jour de mai pour être interrogé, à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et lui, ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec elle; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, elle vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de son mari séparé, et dispensé par lui en tant qu'il le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Alexander a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté demandant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit modifié de manière à permettre aux sénateurs d'élire leur Président.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital de la Banque Nationale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la Banque Fédérale du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après elle a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des Marchands du Canada, à abandonner sa charte et liquider ses affaires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé
" Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de l'Est du Canada.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McDonald (B.C.),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Read,—Du conseil municipal du township de Bruce.

Par l'honorable M. Leonard,—De A. W. Harty et autres, de la cité de St-Thomas.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs de York," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 29, après "suit" insérez la clause A :

Clause A.

" Le capital-actions de la dite compagnie est par le présent réduit à la somme de cent quatre-vingt mille piastres, divisé en trois mille actions de soixante piastres chacune, en sorte que les actions du dit capital seront à l'avenir de soixante piastres au lieu d'être de cent piastres, la réduction de quarante pour cent par le présent

“ opérée comprenant la portion impayée des dits actions jusqu'à concurrence de quarante pour cent; et chaque porteur d'actions actuelles aura le même nombre de nouvelles actions entièrement libérées, pourvu que tous les versements demandés antérieurement aient été effectués.”

Page 1, ligne 43, après “remises” insérez : “qu'après qu'un état estimatif de la valeur des dites terres et propriétés aura été dressé et aura été approuvé par le bureau, qui pourra le modifier de temps à autre; ni à un prix moindre que celui porté à cet état; et en outre.”

Dans le préambule :

Page 1, ligne 24, après “autorisée” insérez : “à réduire son dit capital-actions et”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre,—Copie des règles et formes générales faites par les juges de la cour Suprême et de l'Echiquier depuis la dernière session.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 46b.)

L'ordre du jour appelant la considération du premier rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour faire droit à Mary Matilda White.”

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald, (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'Ile de Montréal,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer des Gypses et de colonisation de la Tobique,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. McInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 avril 1888.

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pcwer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Levin,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Abbott,—De l'honorable J. J. C. Abbott, sénateur, et autres, de Montréal.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital-social de la Banque

Nationale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Banque Fédérale du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 33, retranchez depuis " corporation " jusqu'à la fin du bill et insérez la clause A :

Clause A.

" Le bureau de commerce, nonobstant toute disposition contraire contenue dans les différents actes relatifs au dit bureau et à l'association de la Halle au blé de Toronto, pourra établir par règlement une formule de consentement ou soumission à l'arbitrage entre membres, laquelle ne devra pas être contraire à la loi, au lieu et place de la formule contenue à l'annexe de l'acte mentionné ci-dessus en premier lieu, et au lieu et place de la formule contenue à l'annexe A de l'acte passé en la trente cinquième année du règne de Sa Majesté, chapitre quarante cinq, intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de la Halle au blé de Toronto " ; et l'article neuf de ce dernier acte s'appliquera à la formule ainsi substituée.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie d'une lettre en date du 31 mars dernier, de l'honorable Joseph H. Bellerose, relative à l'incendie de la maison de M. Louis Gaimond, à St-Vincent de Paul; aussi copie d'une lettre de James Devlin, ingénieur, sur le même sujet; aussi copie des déclarations solennelles qui accompagnent les dites lettres et de toute autre correspondance relative à ce sujet.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 4 avril 1888, pour un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 61.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 27 mars, 1888, pour copie des plans et rapports de la dernière exploration relative au tunnel projeté entre le Cap Traverse, Ile du Prince Edouard, et le Cap Tourmentine, Nouveau Brunswick.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 62.)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 22 mars, 1888, pour un état détaillé de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, de Madoc, pour ses services et ses dépenses comme évaluateur ou à tout autre titre, sur le canal de la vallée de la Trent, depuis la date de sa nomination jusqu'au 1er janvier 1888; aussi un état détaillé de toutes sommes à lui payées pour ses services et ses dépenses sur le canal Murray du 1er décembre 1883 au 1er janvier 1888, afin de compléter l'état des sommes à lui payées, qui a été demandé à la session dernière.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session Nos. 30b et 30c.)

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte confirmant la charte de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'Assurance de l'Est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 19 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Marfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>		<i>(Burlington),</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>		<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la municipalité du township de Bruce; demandant que la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater soit autorisée par les amendements à sa charte à prolonger sa voie ferrée jusqu'à la ville d'Owen-Sound.

De A. W. Harty et autres, de la cité de St. Thomas; demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et par bateaux à vapeur, le dimanche.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Chatham," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 27, retranchez "de jonction."

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 4, retranchez "de jonction."

Dans le titre du bill.

Retranchez "de jonction."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lewin, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, lignes 16 et 17, retranchez : " trente-unième jour de juillet," et insérez : " trentième jour de septembre."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 2; après "seront" insérez : " commencés dans les deux ans et "

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (de la Durantaye), secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone Chinook à la rivière de la Paix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant la considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White,"

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le greffier reçoive instruction de détruire les copies imprimées de l'interrogatoire dans l'affaire du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Matilda White," qui avaient été imprimées pour l'usage des membres des Communes.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des gypses et de colonisation de la Tobique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Carvell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant les statuts révisés, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant un traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.)</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kauibach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De l'honorable J. J. C. Abbott et autres, de la cité de Montréal; demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir un acte qui incorpore un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique, pour l'éducation supérieure des femmes.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte confirmant la charte de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles télégraphiques sous-marins," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 23 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Ogilvie,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Pdquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scgtt,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>O' Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scett, a proposé :

Que cette Chambre, en signe de respect pour la mémoire de feu l'honorable Thomas White, ministre de l'Intérieur, s'ajourne maintenant et qu'elle reste ajournée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 25 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (de la Durantaye).</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>		<i>(Burlington), Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>		

PRÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Sanford,—Des officiers du collège et université Victoria, et du conseil du Sénat et des gradués de l'Université Victoria. (2 pétitions).

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la zone Chinook et de la rivièrre de la Paix," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Dans le préambule :

Page 1, ligne 6, retranchez depuis " Lachine " jusqu'à " et " dans la 8e ligne et insérez : " est une entreprise désirable; et considérant que ce chemin de fer, si on " le construit, traversera le chemin de fer Grand-Tronc et le chemin de fer Canadien " du Pacifique, et deviendra par là un ouvrage réputé pour l'avantage général du " Canada," aux termes de l'article cent-un de " l'Acte des chemins de fer."

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit pris en considération demain .

L'honorable M. Dicky, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Gypses et de colonisation de la Tobique," a fait rapport qu'il

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez " partant de quelque " et insérez : " depuis un ".

Page 1, ligne 35, retranchez de " Brunswick " à " jusqu'au ", ligne 38.

Page 1, ligne 39, retranchez " dite ".

Page 2, ligne 28, retranchez " d'Andover " et insérez : " de Woodstock ".

Page 2, ligne 42, retranchez " juin " et insérez : " juillet ".

Page 6, ligne 33, retranchez " sanction " et insérez : " mise en force ".

Dans le préambule :

Page 1, ligne 2, retranchez " partant d'un " et insérez : " depuis un ".

Page 1, ligne 4, retranchez de " Brunswick " à " jusqu'au " dans la 7e ligne.

Page 1, ligne 8, retranchez " dite ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. O'Leil, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Lundi, 23 avril 1893.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :—

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable J. J. C. Abbott et autres, de la cité de Montréal, demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir un acte qui incorpore un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique, pour l'éducation supérieure des femmes ;

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles les pétitionnaires n'ont pas présenté de pétition dans le délai fixé pour la présentation des pétitions au Sénat en obtention de bills privés ; il recommande en conséquence de suspendre la 49e règle dans ce cas et d'accorder aux pétitionnaires la permission qu'ils demandent.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que la quarante neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le dit rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Abbott,—De J. J. C. Abbott et autres, de la cité de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que la pétition de l'honorable J. J. C. Abbott et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le Collège Royal Victoria, soit maintenant lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte autorisant la Compagnie d'Assurance Maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte modifiant les statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis,” ayant été lu.

L'honorable M. Abbott, a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que la suite du débat soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (limitée), auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte modifiant les Statuts Révisés, chap. cent quatre-vingt-un, concernant les peines, pardons et commutations de sentences,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts Revisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie des améliorations du havre de Moncton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. McDonald (C.B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chapitre vingt-neuf des Statuts Revisés du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince Albert," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant les Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McDonald (C.B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clew, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 avril 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.-B.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Sanford,—De la corporation de la cité de Hamilton, province d'Ontario.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Jeudi, 26 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable J. J. C. Abbott et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte qui incorpore le Collège Royal Victoria, et a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de cette pétition dans la *Gazette du Canada* ni dans aucun journal local ;

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Votre comité recommande aussi de suspendre la 49^e règle en tant qu'il s'agit de la présentation de bills privés, afin de permettre aux promoteurs de la mesure de présenter leur bill.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. R. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que les 49e et 51e règles de cette Chambre soient suspendues tel que recommandé dans le dix-neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Abbott, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que la 61e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill intitulé : "Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria."

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné que le bill intitulé : "Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria," soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Macfarlane, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," a présenté son premier rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Jedi, 26 avril, 1888.

Le comité spécial auquel a été renvoyé par ordre de votre honorable Chambre en date du jeudi douzième jour d'avril courant, le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et qui a été chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité, en exécution de l'ordre de renvoi, a examiné le dit bill et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

En conformité de la soixante-et-dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogée sous la foi du serment tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport avec les témoignages et le bill y mentionnés soient pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la considération des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Six heures ayant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie de ce soir.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du pont international de Grenville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cent quatre-vingt-un, concernant les peines, pardons et commutations de sentences," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Dickey, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 avril 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les Honorables Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. B.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRE.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—Des directeurs et actionnaires de la Compagnie du pont de chemin de fer d'Ottawa, Waddington et New-York.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que la pétition des directeurs et des actionnaires de la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York, demandant que le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York, ne soit pas passé, soit maintenant lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Des officiers du Collège et de l'Université Victoria, et du révérend John Wilson L. L. D., et autres, membres du conseil, du sénat, et gradués de l'Université Victoria ; demandant que dans le bill soumis au parlement pour l'incorporation du Collège Royal Victoria, les mots " Collège Victoria," soient retranchés.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance de l'Est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie d'assurance maritime des Marchands à abandonner sa charte et liquider ses affaires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 9, retranchez depuis " directeurs " jusqu'à la fin du 4^e article et " insérez : " en feront rapport par écrit et expédieront par la poste par lettre enregistrée une copie de leur rapport à chaque actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des actionnaires ; et si, à une assemblée générale de la compagnie dûment convoquée pour cet objet, ce rapport est adopté, et s'il est passé une résolution déclarant que la compagnie désire abandonner sa charte et se dissoudre, les directeurs pourront prendre les mesures qu'ils jugeront à propos pour la disposition et la garde des livres, titres et papiers de la compagnie, et feront publier dans la *Gazette du Canada* un avis de la dite résolution et des mesures prises par eux au sujet de la dite disposition et garde ; et à dater de cette publication, la compagnie sera réputée avoir abandonné sa charte et être finalement dissoute.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 13, retranchez depuis " d'estacades " jusqu'à " et " dans la 15^e ligne et insérez " et d'améliorations en rivière."

Page 2, ligne 32, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à la fin du sixième article et insérez la clause A.

Clause A.

" Les directeurs de la compagnie, après avoir obtenu l'autorisation des actionnaires à une assemblée générale convoquée pour cet objet—à la quelle assemblée auront assisté en personne ou par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins la moitié en somme du capital-action émis de la compagnie—pourront aussi créer et émettre de temps à autre des obligations signées par le président ou autre

“ officier président, contresignées par le secrétaire, et payables au porteur ou à l'ordre ; et les directeurs pourront vendre ou engager les dites obligations pour effectuer des emprunts ou pour solder ou garantir les dettes de la compagnie ; mais le montant total des obligations en circulation à toute époque ne devra pas excéder deux cent cinquante mille piastres ; et les dites obligations pourront être garanties par des hypothèques sur tels biens et propriétés de la compagnie, qui seront décrits dans les actes d'hypothèque ; et les dits actes d'hypothèque pourront donner aux porteurs des dites obligations ou aux fidéi commissaires nommés dans ces actes pour les dits porteurs, tels pouvoirs, pouvoirs de vente, droits, et recours qui y seront spécifiés.”

Page 3, ligne 6, après “ poste ” insérez “ par lettre enregistrée.”

Page 3, ligne 9, retranchez depuis “ 9 ” jusqu'à “ les ” et insérez : “ Aussitôt que cent mille piastres du capital social auront été souscrites et que dix pour cent en auront été versés au crédit de la compagnie dans quelque banque constituée en Canada.”

Page 3, ligne 18, après “ poste ” insérez : “ par lettre enregistrée.”

Page 3, ligne 42, retranchez depuis “ 13 ” jusqu'à la fin de l'article et insérez : “ L'article dix-huit de “ l'acte des clauses des compagnies ” ne s'appliquera pas à la compagnie incorporée par le présent.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le bill reçu des Communes hier, le 26 courant, et intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New York,” soit mis à l'ordre du jour pour sa seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la réception des rapports relatifs à des bills privés soit prolongé à mercredi, le neuvième jour de mai prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Écosse (limitée) a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : “ Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie des améliorations du havre de Monoton,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Peirier, secondé par l'honorable M. McDonald (C.B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver de chemin de fer de la rivière Détroit," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Power, secondé par l'honorable M. Grant, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et au Portage La Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité

conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat.

Six heures ayant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie de ce soir.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 avril 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Piquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRE.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Lundi, 30 avril, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton, et a constaté que la soixante-douzième règle de votre honorable Chambre a été observée.

Votre comité recommande de suspendre la quarante-neuvième règle de votre honorable Chambre en tant qu'elle concerne la présentation des bills privés, afin de permettre au pétitionnaire de présenter son bill.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, a proposé :

Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le vingtième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Grant, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi quinzième jour de mai prochain et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient convoqués et que le dit William Henry Middleton soit entendu par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Mary Froude Middleton et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit en même temps permis d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut alléguer contre le dit bill.

Que le dit William Henry Middleton compareaisse devant cette Chambre le quinzième jour, pour être interrogé à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis sa femme pour obtenir la séparation, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et elle ou une ou plusieurs autres personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelqu'un pour cause de relations criminelles avec sa dite femme ; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, elle vivait en vertu d'un contrat ou autrement, avec le consentement de son mari, séparée et dispensée par lui en tant qu'il le pouvait faire, des devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McClellan, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : "Acte concernant un certain traité conclu entre sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald, (Victoria), il a été

Ordonné, que la suite du débat soit remis à demain, et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente deux des statuts révisés, concernant les douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des procès expéditifs, chapitre cent soixante quinze des statuts révisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Boyd, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts révisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Morrison, et la comparution de la pétitionnaire à la barre du Sénat pour y être entendue par conseil, ayant été lu

L'honorable M. McKindsey a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le treizième jour d'avril 1888, relativement à la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Morrison," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du bill, entre le dit treizième jour d'avril, A. D. 1888, et le trentième jour d'avril, A. D. 1888.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, ce trentième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :
Que Robert Macpherson soit appelé à la barre de cette Chambre pour être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été résolue sur division dans l'affirmative.

Alors, Robert Macpherson a été appelé à la barre de la Chambre, et, après avoir prêté serment, il a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure, profession et qualité.

R. Je me nomme Robert Macpherson ; je demeure en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton ; je suis charpentier.

Q. Avez-vous signifié copie des écrits cotés A et B qui vous sont représentés—lesquels sont respectivement un Acte pour faire droit à Catherine Morrison et un ordre du Sénat en date du _____ jour d'avril 1888, portant tous deux le certificat du greffier du Sénat—à John F. Morrison, ci-devant de la cité d'Ottawa ; et en quels temps et lieu avez-vous fait signification de ces pièces ?

R. J'ai signifié copie des écrits cotés A et B qui me sont représentés, et du certificat du greffier du Sénat dont ils sont revêtus, au dit John F. Morrison le mardi 24^e jour d'avril courant, dans le bureau du préfet du pénitencier de Kingston ; le dit Morrison a été condamné au pénitencier pour avoir été trouvé coupable du crime de bigamie. Je le connaissais bien quand il habitait à Ottawa comme étant le mari de Catherine Morrison, la pétitionnaire.

Q. Dites comment vous avez fait la signification des dits écrits A et B.

R. J'ai signifié une copie de ces écrits au dit John F. Morrison en main propre, en lui remettant la dite copie en présence du préfet du pénitencier, à Kingston. J'ai dit en même temps au dit John F. Morrison que je lui signifiais ces pièces pour lui faire connaître les procédures en divorce prises contre lui devant le Sénat à Ottawa.

Q. John F. Morrison à qui vous avez signifié copie des pièces cotées A et B est-il le même que John F. Morrison nommé dans ces pièces et désigné en icelles comme le mari de la dite Catherine Morrison ?

R. Oui, c'est la même personne.

Le dit Robert Macpherson a reçu ordre de se retirer.

L'honorable Président a informé la Chambre que Catherine Morrison, pétitionnaire dans cette affaire, était présente à la barre pour y être interrogée par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que l'interrogatoire de la pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction au comité spécial des divorces, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Catherine Morrison soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :
Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue
sur division dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gutvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McCallum,</i>		

PRIÈRE.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Alexander a proposé

Qu'il soit nommé un comité spécial pour considérer les règles de cette Chambre en vue d'y apporter, si cela est jugé nécessaire, des changements propres à assurer davantage la liberté de la parole dans la discussion des questions de grande importance publique ; et que le dit comité se compose des honorables messieurs Abbott, de Boucherville, Howlan, Miller, Almon, Kaulbach, McInnes (N.-W.), Macdonald (Midland), Bellerose et du proposant.

La dit motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte modifiant son acte d'incorporation sur laquelle le comité des ordres permanents et des bills privés a fait rapport mardi, le 10^e jour d'avril, soit renvoyée de nouveau au dit comité pour être reconsidérée.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat.

Six heures ayant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie de ce soir.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott : Que le bill intitulé : " Acte concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des États-Unis," soit maintenant lu la seconde fois.

Après un nouveau débat.

La question ayant été de nouveau posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à treize ont été lues et agréées.

La quatorzième clause ayant été lue et la question de concours mise sur icelle,

Il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 4, ligne 36, retranchez depuis " Etats-Unis " jusqu'au paragraphe (a) dans la 39^e ligne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La quatorzième clause a alors été adoptée.

L'annexe A avec ses articles a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des falsifications, chapitre 107 des Statuts Révisés du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chapitre cent vingt-neuf des statuts révisés du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée)," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les lettres patentes entachées d'erreur et le dégrèvement des biens engagés à la couronne," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit rayé et que le bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont internationale de Grenville," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre cent quatre-vingt-un, concernant les peines, pardons et commutations de sentences."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone, contre l'incendie,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Abbott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et au Portage-la-Prairie à l'usage des chemins de fer et des voyageurs," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," et la comparution du pétitionnaire à la barre du Sénat pour y être entendu par conseil, ayant été lu,

L'honorable M. Macdonald (Midland) a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le seizième jour d'avril, 1888, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit seizième jour d'avril, 1888, et le 1er jour de mai, 1888.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, ce premier jour de mai, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Midland) a présenté les déclarations suivantes. Les dites déclarations ont été lues comme suit :

Dans l'affaire de divorce de Andrew Maxwell Irving.

Je, Arthur Wellesley Croil, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, déclare solennellement :

1. Que j'ai plus de vingt et un ans et que je connais depuis trois ans Marie Louise Irving, ci-devant Marie Louis Skelton, femme du susnommé Andrew Maxwell Irving.

2. Le samedi vingt et unième jour d'avril dernier, je suis allé en la cité de Buffalo, dans l'Etat de New-York, emportant avec moi une copie du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," et aussi une copie de l'avis que ce bill viendrait en seconde lecture le premier mai prochain—les dites copies dûment signées par Edouard J. Langevin, greffier du Sénat—afin d'en faire la signification à Marie Louise Irving. Ces copies qui me sont représentées, sont annexées sous les cotes A et B à ma présente déclaration.

3. Le même jour, je me suis rendu à une maison portant le n° 95 de la rue Mohawk en la cité de Buffalo, cette maison ayant été le dernier lieu de résidence connu de dame Wall, mère de la dite Marie Louis Irving, et chez qui la dite Marie Louise Irving s'était retirée. Je demandai madame Wall et madame Irving, et les gens qui habitaient la maison m'informèrent que madame Wall, madame Irving et les autres personnes de la famille étaient parties depuis huit jours, et que madame Wall avait dit à son départ qu'elle s'en allait à Toronto, Canada. Je m'adressai ensuite à la maison voisine, et on me répondit que madame Irving avait passé quelque temps au numéro 95 Mohawk Street, mais qu'elle était partie depuis peu avec sa mère et le reste de la famille. Je m'adressai encore à la maison en face du dit numéro 95 Mohawk Street, et on me répondit que madame Wall, madame Irving et

les autres personnes de leur famille étaient parties pensait-on, pour New-York. Je demandai si madame Irving avait demeuré chez sa mère et on me répondit que oui.

5. J'ai aussi interrogé des amis à Buffalo et j'ai appris d'eux que la dite Marie Louise Irving, ci-devant Marie Louise Skelton, avait demeuré chez sa mère madame Wall, au numéro 95 Mohawk Street, mais que les dites dames Wall et Irving avaient empaqueté leur ménage et étaient parties pour une destination inconnue.

6. Depuis mon voyage à Buffalo, j'ai pris des informations à Toronto pour savoir où se trouvait la dite Marie Louise Irving, afin de lui faire la signification des pièces susdites, mais je n'ai pu rien apprendre du lieu où elle se trouve et je ne crois pas qu'elle soit en la cité de Toronto.

7. D'après ce que je viens de rapporter, je pense et crois vraiment que la dite Marie Louise Irving cherche à éviter la signification des dites pièces et qu'il sera impossible de les lui signifier à elle-même.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi en }
la cité de Toronto, dans le comté }
d'York, ce 26^e jour d'avril 1888. }

(Signé) A. W. CROIL.

(Signé) Jno. McGREGOR,
Commissaire.

Dans l'affaire de divorce de Andrew Maxwell Irving.

Je, Edward Charles Mann, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, écuyer, déclare solennellement :

1. Je connais bien la défenderesse Marie Louise Irving, femme de Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire en divorce.

2. Le quatrième jour de mars 1888, je suis allé en la cité de Buffalo, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et me suis adressé au numéro 95, Mohawk Street, résidence de dame Wall, mère de la dite Marie Louise Irving, où je demandai à voir madame Irving. Je fus conduit au salon, et la dite Marie Louise Irving étant venue, me répondit à une question que je lui fis qu'elle avait l'intention de rester à Buffalo avec sa mère, madame Wall.

3. Je n'ai pas revu depuis ce jour-là la dite Marie Louise Irving; je ne sais où elle est. On m'informe, et je crois qu'elle se dérobe aux recherches pour éviter la signification des pièces relatives à la demande en divorce.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi à }
Toronto, dans le comté d'York }
ce 26^e jour d'avril 1888. }

(Signé) EDWARD C. MANN.

(Signé) Jno. McGREGOR,
Commissaire, etc.

Dans l'affaire de divorce de Andrew Maxwell Irving.

Je, Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, dans le comté de d'York, déclare solennellement :

1. Je suis le pétitionnaire en divorce dans cette affaire.

2. Pour découvrir le lieu où se trouve la défenderesse Marie Louis Irving, ci-devant Marie Louise Skelton, afin de lui faire signifier le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving " ainsi que l'avis de la seconde lecture du dit bill au Sénat du Canada, conformément aux règles et règlements du dit Sénat en ces matières, j'ai adressé, le 24e jour d'avril courant, un télégramme à S. R. Ingham, Little Falls, New-York, dans les termes suivants : " Pouvez-vous indiquer l'adresse de Marie ou de madame Wall ; on n'a pu les trouver à Buffalo." J'ai reçu le même jour en réponse un télégramme venant du dit S. R. Ingham dans ces termes : " Ne connais l'adresse de l'une ni de l'autre. S. R. Ingham."

3. Le dit S. R. Ingham a été et est le tuteur de la dite Marie Louise Skelton, et je crois qu'il saurait où demeurent actuellement la dite Marie Louise Irving et sa mère la dite dame Wall, si elles ne cachaient le lieu de leur résidence.

4. Je ne sais, malgré les derniers moyens que j'ai employés pour le savoir, où est actuellement la dite Marie Louise Irving. Je crois véritablement qu'elle cherche à se dérober à toute signification personnelle du dit bill et du dit avis et qu'il est impossible de lui signifier ces pièces en main propre.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi à }
Toronto, dans le comté d'York ce }
26e jour d'avril 1888. }

AND. M. IRVING.

JNO. MCGREGOR,

Commissaire, H.C.J.

Dans l'affaire de divorce de Andrew Maxwell Irving.

Je, George James Hawkins, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, étudiant en droit, déclare solennellement :

1. Que le vendredi vingt-septième jour d'avril 1888, j'ai signifié à Marie Louise Skelton ou Irving, à madame Wall et à S. R. Ingham une copie conforme du bill coté A, intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving " ainsi qu'une copie de l'avis coté B de la seconde lecture de ce bill—les dites copies certifiées par le greffier du Sénat—en déposant ces copies au bureau de poste de la cité d'Ottawa, sous des enveloppes séparément adressées comme suit :

" Mrs. Marie Louise Skelton or Irving,
" In care of Mrs. Wall, 95 Mohawk Street,
" Buffalo, State of New York."

" Mrs. Marie Louise Skelton or Irving,
" Toronto, Ont."

" Mrs. Wall,
" 95 Mohawk Street,
" Buffalo, State of New York."

" Mr. S. R. Ingham,
" Little Falls, New York State."

3. Chacune des dites enveloppes contenait une copie du bill coté A ci-joint, et une copie de l'avis coté B ci-joint—les dites copies certifiées par le greffier du Sénat, comme je l'ai dit plus haut.

Et je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

Déclaration faite devant moi en la cité }
d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce }
27e jour d'avril A.D. 1888.

G. J. HAWKINS.

HORACE PRATT,
Commissaire.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que cette Chambre trouve satisfaisante la preuve de l'impossibilité de se conformer à la 76e règle du Sénat qui exige la signification à la personne de laquelle le divorce est demandé et de l'avis de la seconde lecture et d'une copie du bill pour faire droit à Andrew Maxwell Irving.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que Andrew Maxwell Irving, pétitionnaire dans cette affaire, était présent à la barre pour y être interrogé par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction au comité spécial des divorces de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Andrew Maxwell Irving soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue sur division dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central de Ste Catherine à Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 10, après " sur " insérez " ou près " et retranchez depuis " Nipissingue " jusqu'au second " ou " dans la ligne 11.

Page 2, ligne 14, après " sur " insérez " ou près " et retranchez depuis " Nipissingue " jusqu'à la fin de l'article.

Pages 2, ligne 38, après " cent " insérez " cinquante "

Dans le préambule.

Page 1, ligne 18, après " d'accéder " insérez " en partie."

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Paquet, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle."

Aussi le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Chatham."

Aussi le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue."

Aussi le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer des Gypses et Colonisation de la Tobique," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la considération du rapport du comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," ainsi que les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la considération des amendements proposés par le comité des banques et des chemins de fer au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>		<i>(Burlington),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C. Brston),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlots,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>		<i>Wark.</i>

PRIÈRE.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Clemow,—De Charles Odell, président de la Compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la corporation de la cité de Hamilton; demandant qu'une allocation soit accordée à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

De W. H. Kingston, M.D., et président etc., autres, de l'École de médecine de Montréal; demandant que dans le bill soumis au parlement pour l'incorporation du Collège Royal Victoria, les mots " Collège Victoria " soient retranchés.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Grant, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant la clause suivante :

“ 21. Cet acte n'entrera pas en vigueur avant le premier jour de juillet 1890, et les délais ci-dessus mentionnés pour le commencement et l'achèvement des travaux du chemin de fer, compteront du dit jour, comme si cet acte eut été passé ce jour-là.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (limitée),” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité spécial chargé par votre honorable Chambre de faire une enquête sur les ressources du grand bassin du Mackenzie et du pays situé à l'ouest de la baie d'Hudson, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité désire que ce rapport soit considéré comme un exposé préliminaire de son travail, et les chiffres qu'il contient comme des approximations, vu que le tout est basé sur les dépositions reçues jusqu'à ce jour. Il ne sera possible de faire le rapport final que lorsque le comité sera en possession des réponses au questionnaire qu'il a adressé à des agents de la Compagnie de la baie d'Hudson, à des missionnaires, explorateurs des régions arctiques, etc., résidant ou ayant voyagé dans les pays qui font le sujet de son enquête. Au présent rapport sont jointes la liste de ces personnes et les séries de questions qui leur ont été expédiées.

Votre comité désire rendre hommage à l'obligeance des départements de la Marine et des Pêcheries, de l'Agriculture, des Douanes, des Chemins de fer et canaux, de l'Intérieur, et notamment, en ce qui concerne ce dernier, au Service géologique et à la Division des affaires indiennes; et reconnaître toute la valeur des renseignements que lui ont fournis les professeurs Selwyn, Bell, Dawson, Macoun, Saunders, et d'autres personnes, dont on trouvera la liste à la suite de ce rapport.

Votre comité désire aussi porter à la connaissance de votre honorable Chambre qu'il n'a pas fait d'autres dépenses que celles autorisées par elle, à l'exception d'une

somme de \$41.25 pour frais d'impression nécessités par l'urgence qu'il y avait à expédier sans délai le questionnaire aux postes éloignés. Les membres du comité ont pris à leur charge les frais de l'impression lithographique des cartes annexées au rapport.

Les dépositions recueillies jusqu'à présent, pour la plupart verbales, ont une valeur exceptionnelle, ayant été faites par des personnes qui avaient été à même de se bien renseigner. Après avoir soigneusement conféré tous ces témoignages, votre comité en a tiré les conclusions suivantes, en prenant soin, dans l'appréciation des données numériques, de ne point sortir des limites permises par le caractère même des renseignements.

NAVIGATION.

1. La superficie de la région embrassée par l'enquête est de un million deux cent soixante mille milles statutaires carrés; dans son enceinte ne se trouve comprise aucune des îles de l'archipel arctique.

2. La ligne littorale sur l'océan Arctique et la baie d'Hudson mesure environ 5,000 milles de longueur, ce qui ne comprend pas le développement du rivage des baies ou autres profondes échancrures de la côte.

3. Plus de la moitié de cette ligne littorale est facilement accessible aux navires de pêche à la baleine et aux phoques.

4. Les lignes de côtes navigables des grands lacs de la région en question ont 4,000 milles environ de développement, et la superficie totale de ces lacs dépasse probablement celle de la chaîne des grands lacs canadiens-américains de l'Est.

5. La navigation fluviale offre un parcours d'environ 2,750 milles, dont 1,390 praticables pour des vapeurs mus par une roue placée à l'arrière, qui avec leurs barges peuvent porter trois cents tonnes; les 1,360 milles restants ont une hauteur d'eau suffisante pour des steamers de mer de faible calaison.

6. Il existe une voie navigable d'environ 6,500 milles par lacs et par rivières, avec deux solutions de continuité seulement.

7. Ces deux interruptions se rencontrent sur la rivière du grand lac des Esclaves et sur la rivière Athabaska; la première est aujourd'hui tournée par une route de charrettes, longue de vingt milles, partant du fort Smith et se dirigeant vers le sud le long de la rivière des Esclaves; la seconde, située sur l'Athabaska, au-dessus du fort McMurray, est d'une étendue de 70 milles, praticable à la descente seulement et pour des bateaux plats ou chalands, mais qu'on pourrait racheter au moyen d'une route de charrettes d'environ 50 milles; au reste, il est possible de rendre la rivière navigable dans tout son cours en opérant certaines améliorations dans les rapides.

8. Toute cette voie fluviale et lacustre pourrait se relier à Victoria et à Vancouver, au moyen d'un service de steamers convenables, passant par l'embouchure du Mackenzie, l'océan Arctique et le détroit et la mer de Behring; déjà elle est en communication, du côté du sud, avec les eaux navigables de la rivière Saskatchewan, par une route de charrettes de 90 milles, conduisant d'Athabaska-Landing à Edmonton.

TERRES ARABLES ET PÂTURABLES.

9. Le champ qu'embrasse l'enquête du comité peut contenir 656,000 milles carrés propres à la culture des pommes de terre, 407,000 milles carrés propres à la culture de l'orge et 316,000 milles carrés propres à la culture du blé.

10. La superficie pâturable est de 860,000 milles carrés, dont 26,000 consistent en prairies découvertes, présentant çà et là des bouquets d'arbres; le reste est plus ou moins boisé. On peut estimer que les terrains arables, y compris les prairies, couvrent une superficie de 274,000 milles carrés.

11. Sur la superficie totale, 400,000 milles carrés sont sans valeur pour le pâturage des animaux domestiques et pour la culture; c'est la région des terres arides, avec une partie de la région faiblement boisée au sud et à l'ouest de ces terres.

12. Dans toute cette étendue arable et pâturable, les lignes isothermes n'ont point de coïncidence directe avec les parallèles de latitude. Les fleurs de printemps et les bourgeons des arbres à feuilles caduques paraissent d'aussi bonne heure au

nord du grand lac des Esclaves qu'à Winnipeg, Saint-Paul, Minneapolis, Kingston et Ottawa, et plus tôt sur la rivière la Paix, la rivière au Liard et sur quelques petits affluents de l'ouest du grand fleuve Mackenzie, où le climat ressemble à celui de l'Ontario occidental.

13. Les herbes et végétaux de ces régions sont égales en qualité, et dans quelques endroits supérieures, à celles du Canada oriental.

14. Les vents de sud-ouest règnent en été dans ces régions, y apportent la chaleur et l'humidité et rendent possible la végétation des céréales à des points très au nord ; ils ont une influence marquée sur le climat jusqu'au cercle Arctique et jusqu'aux confins orientaux du bassin du Mackenzie.

RÊCHERCHES, FORÊTS ET MINES.

15. L'immense superficie lacustre des régions est et nord renferme, d'après les témoignages concernant la quantité et la qualité des poissons d'eau douce propres à l'alimentation, les ressources futures d'une grande portion du continent nord-américain. Quoique le comité n'ait pas obtenu des renseignements aussi complets au sujet des poissons de mer, il a pu cependant constater l'existence sur les côtes septentrionales et orientales de plusieurs espèces précieuses : le saumon se trouve dans quatre fleuves qui affluent à la baie d'Hudson, du côté ouest, et dans tous les cours d'eau sur l'océan Arctique, à l'exception du Mackenzie, qui possède une espèce toute différente, mais non moins précieuse et abondante, le *Salmo Mackensiei*, que l'on appelle là-bas l'*Inconnu*. Le capelan est commun à la côte de l'océan Arctique et de la baie d'Hudson, ce qui accuse la présence de la morue sur les bancs voisins ; on y a souvent pris des morues de roche. Le phoque du Groënland et le phoque gris vivent en troupes sur les côtes orientales. Enfin les parages les plus fréquentés aujourd'hui par les baleiniers de la Nouvelle-Angleterre sont la baie d'Hudson, le canal de Fox et la baie de Boothia. La baleine, le phoque, le morse et le marsouin se trouvent également au large des bouches et dans l'estuaire du Mackenzie.

16. La superficie boisée est couverte d'arbres propres à la construction des maisons et des navires, des appareils et outillages de mines, des chemins de fer et des ponts ; les ressources qu'elle offre sont infiniment supérieures aux besoins de la région, et seront d'une inappréciable utilité dans l'avenir pour les régions sans arbres du Canada et des États-Unis ; la végétation sur les terrains laurentiens est peu abondante ; mais les terres alluviales produisent, sur la rivière au Liard et ailleurs, ce peuplier baumier appelé liard et quelquefois aussi baumier Giléad et peuplier à écorce rugueuse, haut de 120 pieds avec un diamètre de 5 à 6 pieds à la souche ; l'épinette blanche, haute de 150 pieds et grosse de 4 à 5 pieds à la souche ; le mélèze, ayant environ la même grosseur ; et le pin gris, dont le tronc tout droit atteint souvent une hauteur de 100 pieds, sans avoir plus de 2 pieds de diamètre.

17. En ce qui concerne les mines, celles des localités situées à l'est du Mackenzie et au nord du grand lac des Esclaves, sont à peu près inconnues ; mais les renseignements obtenus sur les affluents occidentaux du fleuve sont suffisants pour constater qu'il y a, aux sources des rivières de la Paix, au Liard et Peel, un espace de 150,000 à 200,000 milles carrés qui peut être considéré comme aurifère. En outre, le Canada possède, à l'ouest des montagnes Rocheuses, une superficie métallifère, principalement de roches contenant de l'or, évaluée à 1,300 milles de long sur une largeur moyenne de 400 à 500 milles ; superficie, par conséquent, beaucoup plus grande que celle des districts miniers semblables de la République voisine.

18. Indépendamment de ces dépôts aurifères, on a trouvé de l'or sur le rivage occidental de la baie d'Hudson, et on prétend que le précieux métal se rencontre dans certaines localités des *Barren Grounds* ou Landes. Il existe notamment de minerais d'argent sur le haut de la rivière au Liard et la rivière de la Paix ; des mines de cuivre sur la rivière de Cuivre, (laquelle pourrait être reliée à un bras oriental du grand lac de l'Ours par un tramway de 40 milles) ; des gisements de fer, de graphite, d'ocre et d'argile à brique et à poterie ; des micas, des gypses, de la pierre à chaux, des grès, des sables à verre et à moulage et de l'asphalte. Enfin la superficie de la région pétrolifère est si étendue qu'il est permis de croire qu'un jour elle four-

nira aux besoins de la plus grande partie de ce continent, et qu'on fera des expéditions de son produit en Angleterre par le port de Churchill ou quelque autre port plus septentrional de la baie d'Hudson.

19. Les dépôts de sel et de soufre sont moins considérables ; mais le sel se trouve soit sous forme de cristaux qui égalent en pureté le meilleur sel gemme, soit dans des sources fortement saturées ; tandis que le soufre existe à l'état de pyrites ; et comme les sources de pétrole et les dépôts de sel se rencontrent pour la plupart à proximité de la ligne divisant les eaux navigables profondes des eaux navigables pour les bâtiments de faible calaison, il est plus que probable qu'ils auront par la suite une grande valeur commerciale. Non moins grande sera l'importance des houillères et dépôts de lignite du bas Mackenzie, etc., lorsqu'on entreprendra de fondre le minerai de fer et de transporter les produits de cette vaste région sur des bâtiments à vapeur par rivière ou par mer.

20. Jusqu'à présent les pelleteries ont été le principal produit d'exportation de ce pays, resté la dernière grande réserve de fourrures du monde. On y trouve toutes les pelleteries les plus recherchées par le commerce. Les ventes à Londres seulement se montent, chaque année, à plusieurs millions de piastres.

21. La population sauvage est éparée ; n'ayant jamais vécu en agglomérations nombreuses, elle est paisible. Son caractère général, ses habitudes, d'après les témoignages, laissent espérer qu'elle pourra contribuer, comme le font les Sauvages en Colombie-Britannique, au développement du pays, sans être trop exposés à se démoraliser, et qu'elle pourra améliorer bien sensiblement sa propre condition.

Votre comité a le devoir de rendre compte succinctement des témoignages sur lesquels il fonde ses conclusions. Tout d'abord, il lui importe d'expliquer que dès le début de son enquête il s'est convaincu que les parties nord et est de l'immense territoire soumis à son examen n'étaient guère plus connues que ne l'est l'intérieur de l'Afrique et de l'Australie. A la vérité, les explorateurs des terres arctiques avaient traversé la ligne de ses côtes, et descendu deux des rivières qui coulent dans la mer Glaciale, à l'est du Mackenzie ; mais ces voyageurs avaient en vue un objet tout autre que celui de votre comité, et ce n'est qu'incidemment que leurs récits et journaux peuvent être utilisés. Les connaissances des missionnaires et des agents de la compagnie de la baie d'Hudson sont restreintes en général aux cours d'eau et aux grands lacs ; et les explorations scientifiques n'ont pas encore dépassé la rive nord du grand lac des Esclaves.

Pour revenir à la navigation, tous les témoins conviennent qu'il existe une très grande ligne, non interrompue, de voies navigables ; la connaissance de ce fait a été extrêmement utile à la Compagnie de la baie d'Hudson, qui a toujours mieux aimé faire usage des cours d'eau, même tortueux et difficiles, que des routes de terre ; encore aujourd'hui elle fait approvisionner tous ses postes de l'intérieur jusqu'au cercle arctique par son dépôt central de Fort-Garry ; de la sorte, tout le transport par terre se réduit à 114 milles : 4 milles sur tramway, aux grands rapides de la Saskatchewan ; 90 milles en charrettes, entre Edmonton et Athabaska-Landing ; puis trajet en bateau à vapeur et en barges jusqu'au fort Smith, sur la grande rivière des Esclaves ; puis enfin 20 milles de route de terre, pour passer des eaux navigables maigres aux eaux profondes. Sur ces dernières, un vapeur, le *Wrigley*, distribue les approvisionnements aux postes, le long du Mackenzie, jusqu'à un point situé près de son estuaire et où le fleuve a, dit-on, 6 milles de largeur, et de là jusqu'au fort Macpherson, dans la rivière Peel, rivière arifère qui se jette dans l'embouchure du Mackenzie. Les grands lacs qui reçoivent le drainage de cette vaste contrée et le transmettent au fleuve, sont tous profonds et, comme la plupart des lacs de la formation laurentienne, sont parsemés d'îles.

La source la plus méridionale du fleuve Mackenzie est une petite rivière nourrie par les glaciers des monts Hooker et Brown, deux des cimes les plus élevées de la chaîne des montagnes Rocheuses, par 52° 30' lat. ; le cours d'eau devient bientôt navigable, et conserve ce caractère dans presque toute son étendue de 2,500 milles jusqu'à la mer Polaire. Comme nous l'avons dit, ces affluents occidentaux seront autant de chemins par où l'on pourra transporter les machines et les approvisionnements pour les

mineurs aux eaux supérieures des rivières de la Paix et au Liard, aujourd'hui inaccessibles aux fortes charges de machinerie qu'on ferait venir de la côte occidentale. La navigation sur la rivière au Liard sera aussi d'une grande importance par la suite pour l'approvisionnement de la région minière des rivières Youcan et Peel.

L'examen des dépositions recueillies par votre comité convaincra que la navigation depuis le détroit de Behring jusqu'à l'embouchure du Mackenzie, et probablement jusqu'à la terre de Wollaston, est possible durant trois mois par année; les sondes de la carte de l'Amirauté indiquent, dans cette partie de la mer Arctique, une profondeur moyenne d'environ 20 brasses, chiffre considérable pour ce parage réputé peu profond. La branche occidentale de l'estuaire du Mackenzie est, suivant les témoignages, la principale par son fond d'eau. Votre comité émet respectueusement l'opinion que, si l'expédition qui en ce moment se dirige du Youcan vers la rivière Peel et le Mackenzie, allait examiner les bouches de ce dernier, cette reconnaissance technique pourrait être fort utile. Voici, dressé d'après les témoignages, une table des distances qui séparent les eaux navigables du bassin du Mackenzie des côtes maritimes, à l'est, et à l'ouest, et des rivières navigables et voies ferrées, au sud et au sud-est. Les longueurs sont en droite ligne.

De la tête du grand lac des Esclaves au Chesterfield-Inlet, 320 milles; de la tête du lac Athabaska au fort Churchill, 440 milles; du fort McMurray, situé sur le confluent des rivières à l'Eau Claire et Athabaska, en aval des 70 milles de mauvaise navigation, aux points suivants sur la Saskatchewan, savoir: Prince-Albert, 300 milles; Fort Pitt, 220 milles; Victoria, 179 milles; Edmonton, 225 milles;—de Calgary, sur le chemin de fer du Pacifique, à Athabaska-Landing, sur la rivière Athabaska, 250 milles;—de la tête du petit lac des Esclaves à Peacc-River-Landing, sur la rivière de la Paix, 65 milles; de Hazleton, sur la rivière Skeena, à la rivière de la Paix, par la passe, 150 milles; au fort Mumford, sur la rivière Stikeen, au fort du Liard sur la rivière du Liard, 370 milles.

Le comité aurait voulu connaître les quantités exactes de pelleteries produites par la région soumise à son examen; mais, malgré ses efforts, il n'a pu se procurer que des renseignements incertains ou indirects. Il a obtenu, cependant, des listes de fourrures exposées en vente à Londres, en 1887, par la Compagnie de la baie d'Hudson et par C. M. Lamson et Cie, consignataires de fourrures de l'Amérique britannique du Nord. Le tableau suivant, qui offre un aperçu de la production d'une année, a été extrait de ces listes.

Loutres.....	14,439
Pékans.....	7,192
Renards argentés.....	1,967
Renards croisés.....	6,785
Renards rouges.....	85,022
Renards blancs.....	10,257
Renards bleus.....	1,440
Chiens de prairies.....	290
Lynx.....	14,520
Putois.....	632,794
Martres.....	98,342
Visons.....	376,223
Castors.....	104,279
Rats musqués.....	2,485,368
“ “ noirs (qualité supérieure).....	13,944
Loups.....	7,156
Carcajous.....	1,581
Ours (toutes espèces).....	15,942
Bœufs musqués.....	198
Blaireaux.....	3,739
Hermines.....	4,116
Cygnos.....	57
Lièvres.....	114,824

Phoques à crinière.....	13,478
Zibelines.....	3,517
Renards gris.....	31,597

Ceux qui connaissent la valeur de ces riches fourrures du Nord, dont une grande partie a dû venir, on peut le présumer, du bassin du fleuve Mackenzie, verront par cette liste quelle est l'importance du commerce des pelleteries et admettront qu'on devrait, tout en ayant soin de ne pas léser les droits des colons et les privilèges ordinaires des Sauvages, s'occuper de protéger cette grande industrie et d'en faire même une source de revenu pour le Dominion.

Le très révérend évêque Clut, dans son témoignage, a appelé l'attention sur le fait que les chasseurs emploient le poison, la strychnine la plus violente, pour prendre les renards et les loups. Il blâme cette pratique comme dangereuse et nuisible. Elle est dangereuse pour ceux qui s'y livrent; elle cause une destruction inutile; parce que les renards et les loups, après avoir avalé l'appât gelé, ont le temps d'aller mourir à des distances où ils échappent au chasseur; des animaux auxquels l'appât n'est pas destiné s'empoisonnent en le mangeant et donnent la mort à d'autres qui se font une pâture de leurs carcasses.

Il est aussi à craindre que la trop grande facilité de la capture n'amène l'extinction de certaines espèces à fourrure comme le castor, qui, il y a quelques années, a été presque anéanti aux Etats-Unis, alors que la mode voulait l'usage exclusif de sa fourrure pour les chapeaux de feutre et autres coiffures; des exigences analogues ont ensuite menacé le vison et menacent aujourd'hui le phoque des mers du Sud. Ces faits font voir combien il est opportun que le gouvernement adopte une mesure de protection, dont il ferait en même temps une source de revenu, en affermant des districts à fourrures avec limitation des captures pour certaines espèces d'animaux.

A l'égard des poissons d'eau douce, le poisson bleu (Back's grayling), espèce particulière à la contrée, se trouve dans presque toutes les rivières, même à l'ouest des montagnes Rocheuses; mais les principaux produits, ce semble, de ses lacs et de ses grandes rivières, c'est le poisson blanc, à la fois gros et savoureux, et c'est la truite, qui atteint souvent le poids de 40 livres. Plus on avance au nord, plus le poisson est abondant: dans les rivières arctiques, cette abondance, a-t-on dit, est incalculable. En voici une preuve tirée de la déposition du professeur Macoun: une des premières expéditions par terre de Franklin prit cinquante mille poissons blancs dans un bras nord-est du grand lac de l'Ours, et sir John Richardson, à qui M. Macoun emprunte ce renseignement, assure que la grande truite de lac fourmillait dans tous les lacs septentrionaux.

Il résulte aussi de l'enquête que le saumon est très commun dans les rivières et sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson, ainsi que dans les rivières du littoral nord du continent. Votre comité est d'avis qu'il devrait être pris quelque mesure pour connaître plus exactement l'étendue et l'importance des pêcheries de saumon que ces régions renferment, en vue de les utiliser, au profit du commerce et du fisc.

Les mers contiguës au territoire qui a fait le sujet de cette enquête, sont fréquentées par plusieurs espèces de baleines et par le morse, le narval et le phoque. Tous fournissent de l'huile; mais c'est surtout la grosse baleine que l'on chasse. Il n'y a que quelques années, la baleine avait de bien plus vastes retraites qu'aujourd'hui. Les améliorations apportées à la navigation et aux armements, ont rendu sa capture plus facile, et, pour échapper à l'homme, elle a cherché un refuge dans les parages, moins visités, de nos côtes septentrionales. Mais déjà les baleiniers étrangers s'y introduisent, et plus d'une espèce est en danger de périr avant peu d'années, si rien n'arrête sa destruction. Il ne faut pas oublier que la baleine est de vie longue et se propage lentement. Les baleiniers américains l'attaquent maintenant avec des harpons, des bombes explosibles, des dards lancés par de gros pierriers qui sont sur des chaloupes à vapeur, au lieu de ces anciens harpons que jetaient avec la main les pêcheurs montés sur des embarcations à rames. Les nouveaux instruments permettent de frapper de loin l'animal, et inspirent aux survivants une telle terreur qu'ils fuient aux extrémités des mers glaciales, dans les lieux les plus inaccessibles, et désertent les eaux où ils se plaisaient encore ces années dernières.

Votre comité a appris que le gouvernement russe prétend avoir juridiction sur les pêcheries de baleines de la mer Blanche, et lève un fort droit de licence sur chaque navire pêcheur; que, de son côté, la Compagnie de pelleteries de l'Alaska s'arroge une autorité pareille sur les pêcheries de phoques de la mer de Behring. Or, ces deux mers s'ouvrent sur l'Océan, tandis que la baie d'Hudson, la baie de Boothia et les autres baies et canaux du Nord, où viennent les baleiniers étrangers, peuvent être considérés comme des mers fermées, étant presque entièrement enclavés dans notre territoire. Par ces considérations, votre comité exprime le vœu que des mesures se prennent pour protéger les pêcheries de baleines dans nos eaux septentrionales et en même temps tirer un revenu de leur exploitation. Si l'on ne se hâte de le faire, la race des grosses baleines sera bientôt éteinte; alors commencerait le massacre de nos autres mammifères à huile plus petits, et comme ils vivent en eau moins profonde ou plus près des rivages, nous aurions probablement une trop juste cause de nous plaindre des empiètements de ces pêcheurs étrangers.

Les témoignages signalent l'existence, dans les vallées de l'Athabaska et du Mackenzie, des terrains pétrolifères les plus étendus de l'Amérique, sinon du monde entier. Les usages auxquels on fait servir l'huile minérale et par conséquent les demandes du commerce se multiplient, augmentent si rapidement qu'il est probable que dans un avenir prochain les immenses dépôts dont nous parlons auront une valeur énorme et seront comptés parmi les principales richesses du domaine fédéral. Pour cette raison, votre comité croit devoir exprimer l'avis que le gouvernement excepte des ventes et réserve un espace d'environ 40,000 milles carrés et en fasse reconnaître au plus tôt la valeur par des explorations et des sondages. Cette réserve pourrait être délimitée comme il suit, savoir: à l'est, par une ligne tirée tout droit vers le nord, depuis le pied du rapide des Cascades, sur la rivière à l'Eau claire, jusqu'à la rive méridionale du lac Athabaska; au nord, par la dite rive de ce lac et les rivières des Quatre-Fourches et de la Paix; à l'ouest, par la rivière de la Paix et une ligne droite tirée de Peace-River-Landing à l'extrémité occidentale du petit lac des Esclaves; au sud, par le dit lac et sa décharge sur l'Athabaska, et par la rivière à l'Eau claire jusqu'au point de départ.

Votre comité regrette que son rapport soit si long; mais il a cette excuse, que la région embrassée par son enquête occupe sur les cartes de même projection et de même échelle une plus grande place que le continent australien ou que les deux tiers de l'Europe, en y comprenant une partie des Iles Britanniques, la Norvège, la Suède, le Danemarck, l'Allemagne, l'Autriche et une partie de la France et de la Russie.

Votre comité a raison de croire que cette région canadienne, comparée à la partie continentale de l'Europe qu'il vient d'indiquer, l'emporte par l'étendue de sa navigation, sa superficie arable et pâturable, ses pêcheries d'eau douce, ses forêts, ses mines et ses ressources naturelles pour nourrir une population.

Votre comité omet de mentionner plusieurs autres points importants à l'égard desquels il prie votre honorable Chambre de se reporter aux renseignements fournis par l'enquête. Il joint à ce rapport comme annexe nécessaire quatre cartes d'une grandeur convenable pour former deux pages, soigneusement dressées par M. Robert Bell, M. D.L.L. D., directeur-adjoint du service géologique. Sur la première sont indiquées en couleurs les limites septentrionales et orientales de la possibilité culturale de la pomme de terre, de l'orge et du blé; les régions de pâturages, de prairies et de forêts, ainsi que les terres arides; sur la seconde sont représentés en couleurs les dépôts minéraux que renferme le bassin du Mackenzie; la troisième carte montre la limite méridionale des pâtures du bœuf musqué et du caribou; la limite septentrionale de l'habitation du carajou, de la loutre, du castor, de l'ours noir, du daim de Virginie; l'ancien habitat du bison et du buffalô des bois, et l'habitat actuel de l'original, du phoque de Groënland et des grandes espèces de baleines; la quatrième carte indique en couleurs l'étendue de navigation sur les rivières, les lacs et les côtes maritimes, ainsi que les houillères et les dépôts de lignite.

Votre comité croit que ces cartes sont nécessaires pour l'instruction de votre honorable Chambre et l'intelligence des témoignages ci-joints.

Il a conscience en présentant ce rapport, accompagné du procès-verbal de son enquête, qu'il a fait tout ce qu'il lui était possible de faire depuis la date de sa nomination et de ses instructions pour porter à la connaissance de votre honorable Chambre et du public les ressources de la *Grande Réserve* du Canada.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SCHULTZ,
Président.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT RENDU TÉMOIGNAGE SOIT VERBALEMENT OU PAR ECRIT DEVANT CE COMITÉ.

Le capitaine Craig, cultivateur, Prince-Albert, T.N.O., qui a visité la partie méridionale du bassin du Mackenzie.

Hugh N. Bain, écr., M.D., Prince-Albert, T.N.O., qui a visité la partie méridionale du bassin du Mackenzie.

Le rév. J. Gough Brick, district de la rivière de la Paix, résident du bassin du Mackenzie.

L'honorable William Christie, Brockville, Ont., autrefois facteur et inspecteur en chef dans le service de la compagnie de la baie d'Hudson.

Malcolm MacLeod, C.R., avocat, Ottawa, Ont., né dans le district de la rivière Mackenzie.

Le facteur en chef W. J. MacLean, Fort-Garry (en bas), Man., agent en chef de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, autrefois au Fort-Liard.

L'honorable James W. Taylor, consul des Etats-Unis, autrefois sénateur du Minnesota, maintenant résidant à Winnipeg, Manitoba.

L'honorable Richard Hardisty, sénateur, T.N.O., facteur-inspecteur en chef de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, Edmonton, T.N.O.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Dewdney, Regina, T.N.O., explorateur des districts du haut de la Paix et du Liard, à l'ouest des Montagnes Rocheuses, et commissaire des Sauvages des Territoires du Nord-Ouest.

Sa Grandeur l'évêque Clut, Fort-Providence, rivière Mackenzie, évêque d'Ariandale, résidant depuis trente ans dans le district du Mackenzie.

Sa Grandeur l'évêque Lafèche de Trois-Rivières, Québec, résidant pendant nombre d'années dans la partie sud-est du bassin du Mackenzie.

Sa Grandeur l'évêque Bompas, diocèse du fleuve Mackenzie, résidant dans le bassin du Mackenzie depuis vingt-cinq ans.

Frank Oliver, écr., Edmonton, T.N.O., a visité la partie méridionale du bassin du Mackenzie.

Stuart Mulkins, écr., Fort-Saskatchewan, T.N.O., qui a visité certaines parties du district à l'ouest du lac Athabaska.

Donald Ross, écr., Edmonton, T.N.O., a visité différentes parties du bassin du Mackenzie.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Nelson, Victoria, C.B., a visité certaines parties du district du bassin du Mackenzie à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Prof. Saunders, directeur de la ferme expérimentale centrale, Ottawa, qui a fourni des échantillons de céréales russes sous-arctiques pour les correspondants du comité qui se trouvent sur le bas du fleuve Mackenzie.

Robt. Bell, écr., M.D., LL.D., assistant directeur de l'exploration géologique du Canada, arpenteur de la rivière Athabaska et explorateur des districts environnants, de la côte ouest de la baie d'Hudson et de l'intérieur.

Prof. Macoun, exploration géologique, Ottawa, botaniste de l'exploration géologique du Canada, qui a exploré différentes parties de ce district.

I. B. Hurlbert, écr., LL.D., Ottawa, qui a fait des cartes météorologiques.

James Anderson, écr., Winnipeg, a visité le district du Mackenzie.

Joseph Wrigley, écr., commissaire en chef de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, Winnipeg, Manitoba.

Charles Carpmeal, surintendant du service météorologique, Toronto.

George M. Davidson, LL.D., assistant-directeur de l'exploration géologique, et explorateur d'une partie du bassin du Mackenzie.

**LIS'TE DES PERSONNES AUXQUELLES LE QUESTIONNAIRE
A ÉTÉ ADRESSÉ.**

- Sa Grâce l'archevêque Taché, à Saint-Boniface, Manitoba.
 Le très rév. métropolitain de la Terre de Rupert.
 L'honorable sir Donald A. Smith, C.C.M.G., Montréal.
 Le capitaine Craig, Prince-Albert, T. N.-O.
 Dr Bain, Prince-Albert, T. N.-O.
 Le rév. J. Brick, diocèse du Mackenzie.
 L'hon. Wm Christie, Brockville, Ontario.
 M. William Cust, Saint-Albert, Alberta, T. N.-O.
 L'hon. Lawrence Clarke, facteur en chef, etc., Prince-Albert, T. N.-O.
 M. Henry King, Fort-Pelly, T. N.-O.
 T. P. Woodsworth écr., aux soins du Département des affaires des sauvages, Ottawa.
 Le capitaine Smith, aux soins de la Compagnie de la baie d'Hudson, Edmonton,
 T. N.-O.
 Ex-juge MacLeod, Club Chambers, Ottawa.
 M. McLean, facteur-chef de la Cie de la baie d'Hudson, Fort-Garry (En bas), Man.
 M. Hector Mackenzie, voyageur aux régions arctiques, Winnipeg, Man.
 L'hon. James W. Taylor, consul des Etats-Unis, Winnipeg, Man.
 Le commissaire en chef Wrigley, de la Cie de la baie d'H., Winnipeg, Man.
 L'hon. Richard Hardisty, sénateur, aux soins de la Cie de la baie d'Hudson,
 Winnipeg, Man.
 Le capitaine William Kennedy, M.S.G., explorateur des régions arctiques,
 St-Andrews, Man.
 Dr Rae, C.M.G., explorateur des régions arctiques.
 Le très rév. vicaire général du diocèse de Saint-Boniface, Man.
 M. Martin J. Griffin, M.A., bibliothécaire du parlement.
 Major Mulvey, alderman, etc., Winnipeg, Man.
 M. Charles N. Bell, M.S.G., secrétaire de la Ch. de commerce, Winnipeg, Man.
 M. George H. Ham, Saint-Boniface, Man.
 M. James Taylor, aux soins de MM. Lyon Mackenzie et Powis, Winnipeg, Man.
 L'hon. Colin Inkster, shérif, etc., Winnipeg, Man.
 M. Alex. Logan, ex-maire de Winnipeg, Man.
 M. Charles Mair, Prince-Albert, Saskatchewan, T.N.-O.
 Le Colonel Sproat, Prince-Albert, Saskatchewan, T. N. O.
 Le commissaire en chef Herchmer, police à cheval du N. O., Ottawa, Ont.
 Sa Grandeur l'évêque Grandin, Saint-Albert, T. N. O.
 Le R. P. Lacombe, O.M.I., Calgary, T. N. O.
 M. John Gunn, Fort Garry d'en bas, Man.
 Le capitaine Hugh J. Macdonald, avocat, etc., Winnipeg, Man.
 L'ex-commissaire-en chef Grahame, Victoria, B.-C.
 L'agent principal-chef de la Cie. de la baie d'Hudson au fort Alexander, C.-B.
 do do do au fort Yabine, C.-B.
 do do do au fort Vermillon, district
 de la rivière de la Paix.
 do do do à la petite rivière Rouge,
 district de la rivière de
 la Paix.
 do do do au fort Chippewagan, dis-
 trict de la rivière de la
 Paix.
 do do do à la rivière de la Bataille,
 district de la rivière de
 la Paix.
 do do do à Dunvegan, district de la
 rivière de la Paix.

L'agent principal de la Cie de la baie d'Hudson à St-John, district de la			à St-John, district de la
			rivière de la Paix.
do	do	do	à Hudson's-Hope, district
			de la rivière de la Paix.
do	do	do	au fort McMurray, district
			de la rivière Athabaska.
do	do	do	à l'Île à la Crosse.
do	do	do	au lac Vert.
do	do	do	au lac la Biche.
do	do	do	au petit lac des Esclaves.
do	do	do	au fort Youcan, district de
			la rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort Simpson, district de
			la rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort du Liard, district de
			la rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort Reliance, district de
			la rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort Good-Hope, district
			de la rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort Rae, district de la
			rivière Mackenzie.
do	do	do	au fort Smith, district de
			la rivière Mackenzie.
do	do	tdo	au fort Norman, district de
			la rivière Mackenzie.

M. R. MacFarlane, lac Stewart, C.-B.

Le lieut. gouverneur Dewdney, *Rideau Club*, Ottawa, Ont.

M. Adam McBeth, Prince-Albert, Saskatchewan, T. N.-O.

Sa Grandeur l'évêque Pinkham, Calgary, Alberta, T. N.-O.

Sa Grandeur l'évêque Clut, diocèse de la rivière Mackenzie, aux soins des RR.

PP. Oblats, à Saint-Pierre, rue de la Visitation, Montréal, P.Q.

Sa Grandeur l'évêque Farand, Île de la Crosse, *vid* Edmonton, Saskatchewan,

T.N.O.

Sa Grandeur l'évêque Lafèche, Trois-Rivières, P.Q.

Sa Grandeur l'évêque Bompas, diocèse du Mackenzie, aux soins du très rév.

métropolitain de la Terre de Rupert, Winnipeg, Man.

Le très rév. archidiacre du diocèse de la rivière Mackenzie, aux soins du très rév. métropolitain de la Terre de Rupert.

L'ex-alderman Macdonald, ci-devant de la rivière Mackenzie, Winnipeg, Man.

M. Andrew Flett, Prince-Albert, T. N.-O.

M. Henry Mackenzie, district de la rivière Mackenzie.

Le rév. M. Garrioch, district de la rivière Mackenzie.

L'hon. M. Hamilton, Peterboro, Ont.

Le capitaine Peter McArthur, aux soins de M. Duncan McArthur, Winnipeg.

Le capitaine McArthur, banquier, Prince-Albert, aux soins de M. Duncan

McArthur, banquier, Winnipeg.

M. Frank Oliver, rédacteur du *Bulletin d'Edmonton*, Edmonton.

M. P.-G. Laurie, Battleford, T. N.-O.

M. Adrian Neison, de la rivière Bad Throat, Selkirk, Man.

M. Amédée Forget, secrétaire du Conseil du Nord-Ouest, Régina, T. N.-O.

Le vicaire général de la rivière Mackenzie.

M. J. A. Secretan, I.C., Winnipeg, Man.

M. Walter Moberly, I.C., Winnipeg.

Le rév. John Macdougall, Winnipeg.

Le R. P. Hagonnard, école d'industrie de Qu'Appelle, T. N.-O.

M. Thomas McKay, Prince-Albert, Saskatchewan, T. N.-O.

- M. Molyneux St. John, ancien commissaire-adjoint des Sauvages, Montréal, P.Q.
 Son Honneur le lieutenant-gouverneur Nelson, Victoria, C.-B.
 M. Joseph Armstrong, New-Westminster, C.-B.
 M. Henry McKenny, Saint-Albert, T. N.-O.
 Le major Bedson, préfet, etc., Montagne-de-Pierre, Man.
 L'hon. Walter Robert Bown, ex-membre du Conseil du Nord-Ouest, Ottawa.
 M. H.-J. Moberly, I.C., aux soins de la Cie de la baie d'Hudson, Winnipeg, Man.
 Le capitaine Macdowall, M.P., Saskatchewan, Prince-Albert, T. N.-O.
 M. Nicholas Flood Davin, M.P., Assiniboia, Régina, T. N.-O.
 M. William D. Perley, M.P., Wolseley, Assiniboia, T. N.-O.
 M. Donald W. Davis, M.P., Fort-McLeod, Alberta, T. N.-O.
 M. A. W.-Ross, M.P., Vancouver, C.-B.
 M. William B. Scarth, M.P., Winnipeg, Man.
 L'hon. Joseph Royal, M.P., Saint-Boniface, Man.
 M. T. Mayne Daly, M.P., Brandon, Man.
 M. Robert Watson, M.P., Portage-de-la-Prairie, Man.
 M. Edgar C. Baker, M.P., New-Westminster, C.-B.
 M. David Wm Gordon, M.P., Nansimo, C.-B.
 M. John A. Mara, M.P., Kamloops, C.-B.
 M. Edward G. Prior, M.P., Victoria, C.-B.
 M. James Reid, M.P., Quesnelle, C.-B.
 Le Rév. A. E. Greene, Grenville, Rivière Nass, C.-B.
 Le Rév. Thos Crosby, Fort-Simpson, C.-B.
 M. W. Duncan, J.P., Metlakahla, Alaska.
 Le Rév. E. R. Young, Brampton, Ontario.
 L'hon. A. G. B. Bannatyne, Winnipeg, Man.
 M. George MacTavish, Colborne, Ont.
 M. Donald Ross, Edmonton, T. N.-O.
 Sa Grandeur l'évêque Worden, Albany, sur la baie d'Hudson, *vid* Mattawa, rivière Ottawa.
 L'archidiacre Vincent, Albany, sur la baie d'Hudson, *vid* Mattawa, rivière Ottawa.
 M. C. S. Drummond, Cie de navigation, Winnipeg, Man.
 Le vice-président de la Cie de navigation, Winnipeg, Man.
 M. Hugh Sutherland, président de la Cie du chemin de fer de la baie d'Hudson, Ottawa.
 Au maître constructeur, steamer *Athabaska*, *vid* Edmonton, T. N.-O.
 Le professeur Selwyn, C. M. G., Commission géologique, Ottawa.
 Le Dr Dawson, Commission géologique, Ottawa.
 Le professeur Bell, Commission géologique, Ottawa.
 Le professeur Macoun, Commission géologique, Ottawa.
 M. Cochrane, Commission géologique, Ottawa.
 M. J. B. Hurlbert, docteur en droit, Ottawa.
 Le professeur Saunders, directeur de la Ferme expérimentale.
 M. M. K. Dickinson, Manotie, Ont.
 M. George H. Bradenbury, Ottawa, Ont.
 M. W.-J. Morris, Perth, Ontario.
 M. Joseph Finlayson, Prince-Albert, T. N.-O.
 Le rév. Z. Gascon, Saint-Laurent, Man.
 M. Edouard Richard, ex-M. P. P., Saint-Boniface, Man.
 Le Rév. J. B. M. Genin, boîte 1236, Duluth, Minnesota.
 M. Rufus Stephenson, ancien inspecteur des compagnies de colonisation, Ottawa.
 M. William Caldwell, Winnipeg, Man.
 M. Robert Campbell, Elphinstone, Man.
 M. Harry Hughes Browne, Toronto, 7 rue Clarence.
 M. Donald McIvor, Kildonan, Man.
 Le R.-P. Séguin, Fort Good-Hope, rivière Mackenzie.
 M. Charles Carpmael, surintendant du service météorologique, Toronto.

QUESTIONNAIRE ENVOYÉ PAR LE COMITÉ DANS LE BUT D'OBTENIR
DES RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES DU
BASSIN DE MACKENZIE.

Veillez faire parvenir vos réponses au bureau de poste le plus voisin ; remplir les lignes vides ci-dessus de vos nom et prénoms, avec l'indication de votre état ou profession, de votre demeure et de votre adresse postale. Pour faciliter le travail de consultation et de comparaison, vous voudrez bien aussi écrire vos réponses en regard des questions, et si l'espace libre est insuffisant, continuer au verso du même feuillet, en ayant soin d'indiquer la correspondance par des renvois aux numéros des questions.

SÉRIE A.—NAVIGATION ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. Veillez donner dans vos réponses tous les renseignements propres à éclairer, soit que vous ayez acquis la connaissance des choses par des voyages ou par les rapports de personnes dignes de foi. Veillez désigner les parties de la région auxquelles se rapporteront vos réponses, et indiquer généralement comment vous avez eu les renseignements communiqués par vous.
2. Faites connaître quelles sont les portions des rivières de la région que vous considérez comme navigables dans toute leur étendue. Indiquez la longueur de chaque rivière approximativement, sa profondeur pendant le temps de la navigation, la rapidité de son courant, etc. ; et le genre et la dimension des bateaux à vapeur qui pourraient circuler sur ses eaux.
3. Sur quels points serait-il désirable de relier par des routes ou des railways, ces espaces navigables, soit à d'autres étendues pareilles des mêmes rivières ou de rivières différentes, soit à des lacs, pour faciliter la circulation du trafic ? Quel serait, dans chaque cas, le parcours de la voie de terre ?
4. Quels sont les noms et les caractères généraux de tous les lacs de la région qui vous sont connus ; leur grandeur, leur profondeur, leurs havres, leur navigabilité, leurs communications avec des rivières navigables ; et à l'égard de ceux qui ne communiquent à aucune autre voie navigable, quelle longueur de route ou de railway serait nécessaire pour établir des communications, et où faudrait-il placer ces voies ?
5. Donnez le plus de renseignements possible concernant le caractère de la navigation sur la côte maritime de la région, et plus particulièrement dans les parages contigus à l'embouchure du Mackenzie, indiquant la hauteur d'eau, l'étendue de mer ouverte, la nature des havres formés par les bouches du fleuve, la navigabilité de son estuaire même, et l'espace de bâtiment qu'il faudrait avoir dans ces parages. Croyez-vous qu'un navire équipé vers les sources du Mackenzie pour aller faire la chasse de la baleine et du phoque, pourrait descendre le fleuve assez tôt et le remonter assez tard pour que son équipage eût quelques mois de chasse dans les parages avoisinant l'embouchure ?
6. Jusqu'à quelle distance l'Athabaska et ses affluents au-dessus de la rivière à l'Eau claire, sont-ils navigables pour des bateaux jaugeant trente pouces d'eau ? Quelle partie est-elle praticable pour des bateaux à vapeur ? Quelles sont les obstructions qui se rencontrent ?
7. Veillez fournir les mêmes renseignements sur la portion de l'Athabaska et sur ses affluents qui sont au-dessous de la rivière à l'Eau claire, et dire si cette dernière est elle-même navigable pour des bateaux à vapeur.
8. Quels sont les caractères de la grande rivière des Esclaves : longueur, profondeur, obstructions, courant, navigabilité, etc ?
9. Mêmes renseignements au sujet de la rivière au Liard.
10. Mêmes renseignements au sujet de la rivière de la Paix, à l'est et à l'ouest des montagnes Rocheuses.
11. Quels sont les caractères généraux de la rivière au Castor et des lacs qui sont sur le cours supérieur de la rivière Churchill ?
12. Mêmes renseignements concernant le Mackenzie.
13. Veillez donner tous les renseignements en votre pouvoir sur le lac Athabaska et plus particulièrement sur sa navigabilité, et faites connaître ceux de ses produits minéraux, bois, poissons, etc., qui peuvent être transportés par la voie de l'eau.
14. Mêmes renseignements au sujet du grand lac des Esclaves.

15. Mêmes renseignements au sujet du grand lac de l'Ours.

16. Si vous connaissez d'autres étendues d'eau douce, comme le petit lac des Esclaves par exemple, donnez sur leur caractère autant de renseignements que vous pourrez.

17. Est-ce que des steamers de mer peuvent remonter le Mackenzie ? Jusqu'à quelle distance, avec quel tirant d'eau et durant quelle période de l'année pourraient-ils y naviguer ?

18. Donnez tous les renseignements en votre pouvoir sur les bateaux à vapeur actuellement en service sur l'Athabaska et le Mackenzie.

19. Si la côte occidentale de la baie d'Hudson vous est connue, veuillez la décrire.

20. Quels sont les principaux lacs et rivières entre la côte occidentale de la baie d'Hudson et le fleuve Mackenzie ? Quelle connaissance en a-t-on ?

21. Quelle est la quantité annuelle de pluie et quelle est la hauteur des neiges dans les localités du bassin du Mackenzie que vous avez mentionnées ?

22. Jusqu'à quelle profondeur les gelées de l'hiver pénètrent-elles la terre dans ces mêmes localités ?

23. Veuillez donner, au sujet des eaux navigables et des moyens de communication, tous les autres renseignements que ne comprennent pas les questions précédentes ?

SÉRIE B.—TERRES ARABLES ET PATURABLES.

24. Veuillez indiquer d'une manière générale, sur une carte ou autrement, les parties de la région en question qui sont de formation alluvienne et diluvienne, et les parties qui en sont rocheuses et stériles et qu'on appelle communément les terres arides ou *barren grounds*.

25. Quelle est la nature de ces terres arides ? Veuillez donner au comité tous les renseignements en votre pouvoir sur la région.

26. Jusqu'à quels points extrêmes au nord l'orge et la pomme de terre ont-elles été cultivées ? Jusqu'à quels points à l'est et à l'ouest, sur les différents parallèles de latitude ?

27. Jusqu'où, dans le nord, a-t-on cultivé le blé ?

28. Jusqu'à quels points extrêmes, au nord, à l'est et à l'ouest, les espèces vigoureuses de maïs ont-elles pu arriver à la maturité ?

29. A quelles époques les semailles et la récolte se sont-elles faites dans les lieux que vous avez mentionnés en répondant aux questions précédentes ?

30. Quand le printemps commence-t-il dans ces différentes localités ?—(On entend par ce mot de printemps la première apparition de fleurs.)

31. Depuis combien de temps, au moment de cette floraison, la terre est-elle en état de recevoir les semences ?

32. Combien de temps demandent pour venir à maturité, dans les lieux mentionnés par vous, le blé, le seigle, l'avoine, la pomme de terre, le navet, le maïs, la fraise, la groseille et les autres petits fruits ?

33. Quel est le caractère général des mois de la végétation—juin, juillet et août—dans ces mêmes lieux ?

34. Survient-il des gelées pendant ces trois mois d'été ? (Par gelées on entend ici des gelées blanches.)

35. Ces gelées sont-elles générales ou locales ?

36. La colonisation de son territoire rendra-t-elle la région moins sujette à ces gelées ?

37. Quand les pluies de l'été commencent-elles ?

38. Quelle est la température de septembre et d'octobre dans les diverses localités mentionnées par vous ?

39. Quel effet a l'intensité du froid pendant l'hiver sur la végétation ?

40. De quelle nature sont les herbes naturelles dans les différentes parties du pays ? Faites-en la comparaison avec les herbes naturelles que produisent les provinces de l'Est.

41. Le pois sauvage ou vesce croît-il dans quelque partie de la région ? Dans quelles localités ?

42. Outre les herbes naturelles, s'y trouve-t-il quelque autre plante indigène propre à servir à la nourriture des chevaux et des bestiaux ?

43. Quelle est la nature du sol dans le district dont vous parlez ? Ce sol est-il argileux, sablonneux, formé de loam, etc. ?

44. Quelle proportion de la superficie totale du pays est propre à faire des pâturages ? Quelle étendue est susceptible de produire les grains vigoureux ?

45. Donnez-nous une connaissance générale du climat et de ses effets sur la vie végétative.

46. Quels sont les insectes, s'il y en a, qui s'attaquent aux plantes dans le bassin du Mackenzie ?

47. Savez-vous s'il existe des tables d'observations faites sur la température des localités mentionnées par vous ? Quelle est votre propre sentiment touchant le climat des différents districts ? Si vous avez en votre possession des observations météorologiques, veuillez les joindre sur un feuillet distinct au cahier de vos réponses.

48. Est-ce que les grands lacs et les grands cours d'eau, par leur influence sur la température, écartent les gelées d'été et d'automne ? Appuyez votre réponse d'exemples. Indiquez-nous les époques auxquelles les lacs et les rivières, dans ces régions, se couvrent de glace en automne, et celles de leur débâcle au printemps.

49. Quels sont les vents dominants des différentes saisons ? et quelle est leur influence sur la température.

50. Sur quelle portion du bassin du Mackenzie l'effet de la chaleur du vent chinook du sud-ouest se fait-il sentir ?

51. Quelles tentatives de culture et d'élevage ont été faites dans le pays ? Quels en ont été les résultats ?

52. Serait-il possible à des animaux domestiques de trouver la pâture dans la région appelée les Terres arides ou les Landes ?

53. Quels animaux trouvent maintenant leur subsistance dans ces landes et les autres parties de la région dont il s'agit ? Veuillez fournir des détails sur la taille, le poids, les habitudes, la nourriture et la valeur de la peau des animaux suivants, savoir : le caribou, le bœuf musqué, le bison des bois, l'orignal, le wapiti, et tous les autres animaux terrestres, les carnivores exceptés.

54. Veuillez donner tous les renseignements utiles sur le nombre, l'habitation, la qualité de la peau, les habitudes et les modes de capture des animaux suivants, savoir : le lynx, le renard arctique ou blanc, le renard noir, le renard argenté, le renard croisé, le renard rouge, le pekan, le carcajou, la loutre, le castor, la martre, le vison, l'hermine et le rat musqué.

55. Quel a été le chiffre des expéditions de pelleteries de ces diverses espèces d'animaux pendant les dix années dernières ?

56. Veuillez mentionner, indépendamment de vos autres réponses, tous les renseignements en votre possession concernant les choses que visent les questions de la série B ; et si vous avez des tables de la température ou des observations faites sur la température de la région, veuillez en joindre une copie à vos réponses. Enfin faites connaître les occasions et moyens que vous avez eus pour vous renseigner.

SÉRIE C.—PÊCHERIES, FORÊTS, MINES.

57. Indiquez quelles espèces de poissons habitent toutes les eaux mentionnées aux questions de la série A, avec les détails de taille, poids et qualité, les modes de pêche usités, l'augmentation ou la diminution probable des peuplements, etc.

58. Faites part de tous les renseignements en votre pouvoir sur les baleines et les autres animaux marins qui fréquentent les embouchures des fleuves ou les côtes de la mer Polaire, en indiquant les localités, les quantités probables et les modes de pêche usités.

59. Quel est votre sentiment sur la valeur de ces pêches maritimes côtières, sur la classe de bâtiments qui conviendrait pour les exploiter, et sur les points d'où pourraient partir les navires ; et, particulièrement sur la possibilité de prendre la tête de la voie navigable du fleuve Mackenzie pour point de départ et pour lieu d'approvisionnement ?

60. Trouverait-on sur les sources du Mackenzie des bois convenables pour la construction de navires de pêche à la baleine et au phoque ?

61. Veuillez donner, à titre de complément, tous les renseignements que ne comprennent pas vos réponses précédentes, au sujet des poissons et des pêcheries.

62. Veuillez indiquer la nature et l'étendue de la région forestière, sur une carte ou autrement, les diverses essences que cette région renferme, la grosseur du bois, sa valeur, la quantité exploitable, etc. ; et les meilleures voies pour transporter ce produit sur les marchés.

63. Existe-t-il dans les forêts et les prairies de ces régions des plantes de petite taille ayant une valeur industrielle ? S'il s'en trouve, indiquez leurs sites, quantité, qualité, etc.

64. Si vous y connaissez des plantes médicinales dont se servent les sauvages ou les blancs, veuillez les indiquer en détail.

65. Quelles sont les limites, à l'ouest et au nord, de la plante appelée thé du Labrador ? Son usage est-il répandu dans les régions septentrionales ?

66. Quelle est votre opinion sur son emploi comme succédané du thé asiatique ?

67. Veuillez indiquer les gisements, l'étendue des dépôts, les moyens d'exportation, la valeur du produit, etc., vis-à-vis les noms des minéraux ci-dessous, à savoir : or, argent, cuivre, fer, soufre, sel, pétrole, asphalte, gypse, alun, pierres précieuses, houille, lignite, plombagine et plomb.

68. Fournissez au comité le plus de renseignements qu'il vous sera possible concernant les argiles à brique et à poterie, le sable dit des mouleurs, les marbres, calcaires, grès, granits, etc., qui se trouvent dans les régions en question.

69. Donnez, au sujet des ressources minérales du bassin du Mackenzie, à titre de complément, les renseignements que ne comprennent pas vos réponses précédentes.

NOTE.—Le comité recevra avec plaisir de petits échantillons des minéraux susmentionnés ; ils devront être expédiés des bureaux de poste les plus voisins, en paquet ne pesant pas plus de deux livres, marqués des mots " En franchise " (*Free*). Ces échantillons seront déposés dans un bureau du gouvernement avec une étiquette portant votre nom et la désignation que vous aurez envoyée.

SÉRIE D.—QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU BASSIN DU MACKENZIE.

70. Donnez tous les renseignements en votre possession sur les régions où viennent couvrir les oiseaux sauvages migrateurs, en indiquant les localités, les espèces, leur nombre, l'époque de la couvée, les époques de l'arrivée et du départ, etc. ?

71. Quelles sont les espèces qu'on considère comme ayant le plus de valeur aux migrations du printemps et de l'automne ? Sont-elles bien nombreuses ?

72. Dans leurs migrations, ces oiseaux s'arrêtent-ils en quelque localité à vous connue pour y chercher leur pâture ? Où s'arrêtent-ils ainsi ?

73. Quelle est la nourriture des différentes espèces d'oiseaux migrateurs pendant le temps de la couvée ?

74. Quand arrivent-elles le printemps en gagnant le nord, et quand reviennent-elles à l'automne en regagnant le sud ?

75. Quelle est la nourriture ordinaire de ce gibier sauvage après la saison de la couvée ?

76. Enumérez les baies et fruits indigènes des parties du pays qui vous sont connues ?

77. La poix naturelle de la rivière Athabaska pourra-t-elle être profitablement exploitée par la suite ?

78. Quelle est la puissance de ce dépôt ?

79. Si l'on vient à découvrir du pétrole en grande quantité par le forage de puits dans la région de l'Athabaska, quelle sera la voie la plus avantageuse pour transporter cette huile minérale sur les marchés ?

80. Combien coûterait approximativement le transport de machines et le creusement de puits au nombre de trois, par exemple, à la profondeur nécessaire, pour constater par des expérimentations l'importance des dépôts ?

81. Existe-t-il quelque indice géologique qui puisse conduire à la découverte des gîtes originaires de l'or qu'on trouve dans la Saskatchewan du Nord ?

82. Donnez tous les renseignements en votre pouvoir concernant les Sauvages de votre district, leurs différentes tribus, les lieux de leur demeure en été et en hiver, l'augmentation ou la diminution de leur nombre, les maladies épidémiques auxquelles ils sont sujets—ainsi que des détails sur leur nourriture et leur vêtement.

83. De quoi vivent-ils pendant les différentes saisons de l'année ? Quels essais de culture ont-ils faits, et avec quels résultats ? Indiquez les localités, et les essais en détail.

84. Pouvez-vous expliquer les alternatives d'années d'abondance et de disette relatives qui se produisent dans les régions en question ?

85. Quelle est la cause et la nature de la maladie qui détruit périodiquement les lièvres ?

86. Combien y a-t-il de variétés de lièvres dans le bassin du Mackenzie ?

87. Sont-elles toutes également attaquées par la maladie exterminatrice ?

88. Quels sont les animaux propres à l'alimentation que vous n'avez pas mentionnés dans vos précédentes réponses, leur habitation et leur importance actuelle et future ? Est-il nécessaire de les protéger ou non ?

89. Quel effet l'ouverture du bassin du Mackenzie à la colonisation aurait-il sur les Sauvages de la région ?

90. L'emploi des Sauvages par les blancs serait-il avantageux aux uns et aux autres, et tendrait-il à civiliser ces Sauvages et à les accoutumer à pourvoir seuls à leurs propres besoins ?

NOTE.—Le comité recevra avec reconnaissance toute communication de mémoires, journaux et documents originaux, ou de cartes, brochures, etc., peu connues concernant la région qui fait le sujet de son enquête. On voudra bien ajouter sur des feuilles à part tous renseignements d'un caractère général ou particulier, qui, soit directement, soit indirectement, rentrent dans l'objet de cette enquête.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreur et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville,"

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts Révisés concernant les douanes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte des procès expéditifs, chapitre cent soixante-quinze des Statuts Révisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des statuts révisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des falsifications, chapitre sept des statuts révisés du Canada."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chapitre vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée),"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wark a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance Keystone, contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements fait, par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de New-York, St-Laurent et Ottawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sullivan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRE.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Quel'honorable G. W. Alexander, sénateur, de Woodstock, en employant les serviteurs de cette Chambre à distribuer dans l'enceinte de ses locaux un imprimé qui contient des accusations libelleuses et diffamatoires contre l'honorable Président et contre un autre honorable membre de cette Chambre, et en abusant pour répandre cet imprimé dans le pays, du privilège de la franchise postale qui lui appartient comme membre de cette Chambre, a commis infraction flagrante des privilèges de cette Chambre, et mérite sa censure la plus sévère.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Ferrier,	McMillan,	Power,
Almon,	Flint,	Macdonald (Midland)	Reesor,
Archibald,	Girard,	Macdonald (Victoria)	Ross (Laurentides),
Baillargeon,	Gowan,	Macfarlane,	Ross (de la Durantaye)
Bellerose,	Grant,	MacInnes	Sanford,
Bolduc,	Guévremont,	(Burlington),	Schultz,
Botsford,	Haythorne,	Merner,	Scott,
Boucherville, de,	Kaulbach,	Miller,	Smith,
Casgrain,	McCallum,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	McDonald (C. B.)	Odell,	Sutherland,
Clemow,	McInnes (N.-W.)	Pâquet,	Turner,
DeBlois,	McKay,	Pelletier,	Vidal,
Dickey,	McKindsey,	Poirier,	Wark.—51.

NON-CONTENT :

Aucun.

Ainsi elle a été ré-olue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.
Ordonné, que les portes soient ouvertes.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ No 17,

JEUDI, 3 mai, 1888.

Le comité spécial du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur les ressources du grand bassin du fleuve Mackenzie, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Comme les témoignages annexés au troisième rapport de ce comité contiennent des noms sauvages et d'autres termes locaux qui ne pourraient probablement pas être imprimés avec leur orthographe propre par un correcteur d'épreuves ordinaire; comme aussi certaines cartes qui accompagnent le dit troisième rapport, devront recevoir des et dessins lithographiques d'illustration, on a trouvé utile de retenir les services de M. J. Dryden, qui est employé par votre honorable Chambre sur la recommandation faite par votre comité dans son deuxième rapport, jusqu'à ce que les épreuves de l'enquête aient été corrigées et que les cartes aient reçu les dessins lithographiques dont il s'agit.

Votre comité recommande en conséquence que les services de M. Dryden soient continués.

Votre comité recommande aussi que son troisième rapport présenté hier soit imprimé comme appendice des volumes reliés du journal de votre honorable Chambre afin d'assurer par là, l'impression de ce rapport en français aussi bien qu'en anglais, et recommande encore que les cartes mentionnées forment partie de l'appendice du journal.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SCHULTZ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Macdonald, (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable Sanford, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les noms de tous les locataires de lots hydrauliques à la chute de la Chaudière, à Ottawa, avec la date, les conditions, la durée et le prix annuel des baux ; indiquant aussi, dans les cas où quelques-uns de ces baux sont expirés, s'ils ont été renouvelés, et à quelles conditions et pour quel terme ultérieur ;

Aussi un état indiquant les arrérages de loyer dûs sur ces baux, les noms des locataires en retard de paiement et la cause de ce retard ;

Aussi toute correspondance échangée avec ces locataires au sujet de leur défaut de paiement, et toutes instructions données pour exiger la rentrée de ces arrérages par les moyens judiciaires ;

Aussi copie des rapports du département du revenu de l'Intérieur sur les causes qui ont fait négliger pendant si longtemps la perception de ces arrérages.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membre du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreur et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne,

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 8, retranchez depuis " dater " jusqu'à " tous " et insérez " du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-huit."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, sur motion de l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer central de Ste-Catherine à Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte autorisant la compagnie d'assurance maritime des marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements du Sénat avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:

Dans les amendements.

Page 2, ligne 5, après "obligations" insérez: "pour des sommes de pas moins de cent piastres."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait aux amendements du Sénat sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Marfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>		<i>(Burlington),</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan.</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRE.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivant a été lue :—

De la compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York, demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York, ne soit pas passé.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver pour chemins de fer de la rivière Détroit," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 22, retranchez " de deux millions " et insérez " d'un million."

Page 2, ligne 31, retranchez " cinq cent " et insérez : " deux cent cinquante."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie des bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 3, après " points " insérez : " Pourvu que la compagnie ne puisse prendre, employer, ni occuper aucune partie du parc de la Reine Victoria et de " Niagara Falls ni aucuns terrains actuellement transférés aux commissaires du dit parc "

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concourant été mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Ledit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie

de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York," a présenté son rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
VENDREDI, 4 mai, 1888.

Le comité spécial des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York," a, en conformité de l'ordre de renvoi du mercredi, deuxième jour de mai courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Et conformément à la 68e règle de votre honorable Chambre, votre comité expose que la raison sur laquelle repose sa conclusion est que l'adoption du dit bill serait une violation des droits de " La Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York."

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
JEUDI, 3 MAI 1888.

Le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," a, en conformité de l'ordre de renvoi du mardi premier mai courant, examiné le dit bill, et a maintenant l'honneur d'en faire rapport sans amendement.

En conformité de la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage du pétitionnaire qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre, a été interrogé sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport ainsi que les témoignages y joints et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-et-unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 4 mai, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter sont vingt-et-unième rapport.

En conformité de l'ordre de renvoi de votre honorable Chambre du mardi premier du courant, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant un acte d'incorporation, et a constaté que si les avis n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, la publication en est encore continuée actuellement.

Votre comité recommande en conséquence de suspendre la cinquante-unième règle, en autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne ne soit lésé par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, tel que recommandé dans le vingt-et-unième rapport du comité spécial des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 4 mai 1888.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en chef, sir William Ritchie, en qualité de député de Son Excellence le gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, cet après-midi, à trois heures, pour donner la sanction royale aux bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,
Secrétaire du gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir William Johnston Ritchie, chevalier, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, député gouverneur, étant assis sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huisier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du député gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés comme suit :—

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Port-Arthur Duluth et l'Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Érié à Niagara.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo à établir un bac passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew.

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer *London and South-Eastern* et la Compagnie du chemin de fer du Canada.

Acte constituant en corporation a Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Nationale.

Acte concernant la banque Fédérale du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone Chinoook à la rivière de la Paix.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de l'Est du Canada.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie des améliorations du havre de Moncton.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis.

Acte modifiant le chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Acte modifiant "l'Acte des falsifications," chapitre cent sept des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," chapitre vingt-neuf des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre dans les mots suivants: "Au nom de Sa Majesté Son Honneur le député du gouverneur général, sanctionne ces bills."

Il a plu au député gouverneur de se retirer, et
La Chambre des Communes s'est retirée.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés, concernant le départe-
ment des impressions et de la papeterie publiques," auquel elle demande le concours
de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte concernant les annonces de fausse monnaie," auquel elle demande le concours
de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte concernant la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa," auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Stevens, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario," auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (B.C.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Macdonald (Midland),—De George Robinson et autres, de York, province d'Ontario.

L'honorable M. Dickey, du comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
SAMEDI, 5 mai, 1888.

Le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison," a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi, trentième jour d'avril dernier, examiné le dit bill, et a maintenant l'honneur d'en faire rapport avec l'amendement suivant, qui est nécessaire pour mettre le bill d'accord avec la pétition, le préambule et la preuve :

Page 2, ligne 7, après "égards" insérez la clause A.

Clause A.

"La dite Catherine Morrison aura la garde et l'exclusive surveillance de la personne de sa dite fille Catherine Margaret Morrison, sans que le dit John F. Morrison puisse prétendre aucun droit d'immixtion.

Et en conformité de la 78e règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte les témoignages pris par écrit des témoins qu'il a entendus sous la foi du serment, ainsi que le témoignage de la pétitionnaire, qui, suivant l'instruction donnée par votre honorable Chambre a été interrogée sous la foi du serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, et rapporte aussi les pièces produites à l'appui. Le tout respectueusement soumis.

R. B. DIOKEY,
Président.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit rapport avec les témoignages y joints et le bill y mentionné soient pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 43, après " versés " insérez : " dans quelque banque constituée en Canada."

Page 2, ligne 47, retranchez " une circulaire " et insérez " lettre enregistrée " et après " actionnaire " insérez : " à son adresse alors indiquée dans les registres de la compagnie."

Page 3, ligne 7, retranchez " cinq " et insérez " dix."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Grant, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie d'assurance Keystone, contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 22, après " versés " insérez : " dans quelque banque constituée en Canada."

Page 2, ligne 27, après " cité " insérez : " par lettre enregistrée adressée à chaque actionnaire à son adresse alors indiquée dans les registres de la compagnie."

Page 2, ligne 34, retranchez " dix " et insérez " vingt "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la considération du troisième rapport du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées aux marchandises."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte des procès expéditifs, chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Midland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, pour garantir une émission de débetures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée),"

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Smith,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

Six heures étant sonnées Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Abbott: Que le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée)."

Après débats.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité-général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre trente deux des Statuts révisés, concernant les douanes."

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre quarante trois des Statuts révisés."

(*En comité*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ogilvie, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York, Saint-Laurent et Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que les témoignages annexés au le troisième rapport soient imprimés en français et en anglais.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," avec les témoignages pris par le comité,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie des améliorations du haut de l'Ottawa,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 mai 1888.

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les membres présents étaient :—

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Pcwer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et à Portage-la-Prairie pour l'usage des chemins de fer et des passagers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 13, retranchez depuis " incorporées " jusqu'à la fin de la troisième clause.

Page 4, ligne 24, retranchez depuis " rapports " jusqu'à " légales " et insérez : " censées et réputées, être".

Page 4, ligne 40, après la septième clause, insérez la clause A.

Clause A.

" Rien de contenu au présent acte n'affectera aucun litige passé ou actuellement pendant."

Dans le titre :

Après " Acte " insérez : " modifiant l'acte."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Smith, Scott, Pelletier, Miller, Ross (de la Durantaye), Macdonald (Victoria), Clemow, Botsford, Haythorne et Glasier, soit chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet

L'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie

des ordres en conseil, résolutions, correspondance et autres pièces qui se rapportent à l'octroi d'une subvention ou d'une aide en faveur du chemin de fer de jonction Pontiac-Pacifique.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill intitulé: "Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées pour les marchandises,"

L'honorable M. Abbott a proposé, secondé par l'honorable M. Smith:

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 9, ligne 25 après "procédure" insérez "au civil."

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte des Sauvages, chapitre quarante-trois des Statuts révisés," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la considération du rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Eléonora Elizabeth Tudor," avec les témoignages pris par le dit comité, ayant été lu.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Après débat.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés concernant le département des impressions et de la papeterie publiques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les annonces de fausse monnaie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt dix-sept, concernant les passages d'eau."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions pour l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée.)"

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Pelletier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les première et deuxième clauses ont été lues et agréées.

La troisième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 6 retranchez " dix " et insérez : " quinze. "

Il a alors été proposé d'amender en outre la dite clause comme il suit :

Page 2, ligne 17, retranchez " six " et insérez : " dix. "

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue négativement.

Les clauses six, sept, huit et neuf ont été séparément lues et agréées.

La clause dix a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 40, retranchez " sur " et insérez : " ceux fabriqués en entier ou en " partie d'acier poli et. "

Les clauses onze à vingt trois inclusivement ont été lues et agréées.

La clause vingt-quatre a été lue et amendée comme il suit :

Page 12, ligne 35, après " effets " insérez : " mais cette prohibition n'ira pas au- " delà des trois jours qui suivront la délivrance effective à l'entrepôt de vérification " des marchandises désignées à l'examen. "

Les clause vingt-cinq à trente quatre ont été lues et agréées.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macfarlane a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelques progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Wark, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa, " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guéremont,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaibach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.)</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York, St-Laurent et Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer des Mille-Isles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant.

Les dits amendements ont été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 46, retranchez depuis " conférés " jusqu'à " 4 " dans la 50e ligne et insérez : " en vertu des articles trente-trois et trente-cinq de l'acte ci-dessus mentionné en premier lieu, et des articles dix-huit, vingt, vingt et un, vingt deux et " des annexes A et B de l'acte ci-dessus mentionné en second lieu."

Page 7, ligne 5, retranchez depuis " ou " jusqu'à la fin de l'article 20 et insérez : " avec les dispositions spéciales des articles des dits actes, maintenus en vigueur par " le paragraphe trois du premier article et reproduits à l'annexe du présent acte."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
Mercredi, 9 mai, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la Central Trust Company, de New-York, pour garantir une émission de débetures," votre comité a constaté que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement donnés.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles on n'a pas présenté de pétition au Sénat en obtention de ce bill, et il recommanda de suspendre la cinquante-septième règle dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que la cinquante-septième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la Central Trust Company, de New-York, pour garantir une émission de débetures," tel que recommandé dans le vingt-deuxième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company*, de New-York, et pour garantir une émission de débentures," soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. Miller, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet à présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
OTTAWA, mercredi, 9 mai, 1888.

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures de bois et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre cet effet a l'honneur de présenter son premier rapport :

1. Votre comité recommande que permission lui soit donnée d'employer un sténographe qui prendra par écrit les témoignages reçus par votre comité pour l'information de votre honorable Chambre.

2. Votre comité recommande respectueusement de retrancher de l'ordre de renvoi passé par votre honorable Chambre le mardi huitième jour de mai courant les mots : " par les scieries riveraines," afin de donner à votre comité plus de latitude dans son enquête.

Le tout respectueusement soumis.

W. MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Girard, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le surintendant des affaires des Sauvages dans la Colombie Britannique et le gouvernement au sujet de l'établissement d'écoles industrielles pour les Sauvages dans cette province.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ogilvie : Que le rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," lequel rapport est accompagné de témoignages pris par le dit comité, soit adopté—ayant été lu,

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ogilvie : Que le rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," lequel rapport est accompagné des témoignages pris par le dit comité, soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Gowan,	McKindsey,	Reesor,
Alexander,	Grant,	Macdonald (Midland)	Sanford,
Allan (Président),	Haythorne,	MacInnes	Schultz,
Almon,	Howlan,	(Burlington),	Stevens,
Archibald,	Leonard,	Merner,	Sutherland,
Botsford,	McCallum,	Montgomery,	Turner,
Cochrane,	McClelan,	Odell,	Vidal,
Ferrier,	McKay,	Ogilvie,	Wark.—32.
Glazier,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Casgrain,	Girard,	Power,
Baillargeon,	Chaffers,	Kaulbach,	Robitaille,
Bellerose,	DeBlois,	McInnes (N.-W.),	Ross
Bolduc,	Dever,	Macdonald (Victoria)	(de la Durantaye)
Boucherville, de,	Dickey,	Macfarlane,	Trudel.—19.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," ainsi que les papiers produits devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison,"

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 3e rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines,

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly,"

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial des divorces sur le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving,"

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des terres fédérales."

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford :

Le dit bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des terres fédérales," a été lu la seconde fois.

Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la réception de bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé à samedi le dix-neuf mai courant.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte de Tempérance du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Abbot, secondé par l'honorable M. Botsford, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre ajournée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 11 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les Honorables Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. B.),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>		

FRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. McKindsey*,—De la Corporation du village de Streetsville, comté de Peel, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De *George Robinson* et autres, de York; demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber tout trafic par chemins de fer et bateaux à vapeur le Dimanche.

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Read*, secondé par l'honorable *M. Girard*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer

d'Ontario et Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et d'amélioration du haut de l'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Haythorne, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Clemow, du consentement de la Chambre, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 26, après " d'abord " retranchez " obtenir du " et insérez : " donner " avis par annonce insérée pendant un mois à la Gazette du Canada et dans un journal du comté où seront situés ces endroits, de son intention de demander au."

Page 1, ligne 29, après " et " insérez : " après avoir obtenu cette approbation."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Girard,	McInnes (N.W.),	Odell,
Clemow,	Kaulbach,	Merner,	Power,
Dever,	McDonald (C.-Bro.),	Miller,	Trudel.—13.
Flint,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	DeBlois,	McMillan,	Reesor,
Alexander,	Dickey,	Macdonald (Midland),	Schultz,
Baillargeon,	Guévremont,	Macdonald (Victoria),	Scott,
Bolduc,	Haythorne,	Maclarlane,	Sutherland,
Botsford,	McCallum,	MacInnes	Turner,
Boucherville, de,	McClelan,	(Burlington),	Vidal,
Casgrain,	McKay,	Montgomery,	Wark.—29.
Chaffers,	McKindsey,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant la liquidation de la banque de London en Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie."

Aussi le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls."

Aussi le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces."

Aussi le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Annapolis-Atlantique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs de York," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 3, retranchez depuis "remises" et insérez : "sauf en conformité des termes et conditions d'un règlement ou de règlements adoptés à une assemblée générale des actionnaires."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le certificat du mariage de Mary Matilda White avec David Crystal White, déposé par Mary Matilda White comme exhibit devant le comité spécial du

Sénat auquel a été renvoyé sa pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec le dit David Crystal White, lui soit remis par le greffier de cette Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris la considération du 3e rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines.

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la considération du 3e rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé: "Acte constituant en corporation le Collège Royal Victoria,"

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés concernant le département des impressions et de la papeterie publiques."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Odell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les annonces de fausse monnaie."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gowan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes."

(*En comité.*)

La clause trente cinq et les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macfarlane a fait rapport, de la part du comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits à ce bill par le Sénat, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Midland)</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il a donné congé au vénérable archidiacre Lauder, D.C.L., chapelain du Sénat, et que ses fonctions seront remplies pendant son absence par le révérend P. Owen Jones, M. D., d'Ottawa.

L'honorable M. Vidal du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, pour garantir une émission de débetures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre vaudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dit amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 15, retranchez " Les chemins " et insérez : " Le chemin."

Page 2, ligne 16, retranchez depuis " central jusqu'à " d'un " dans la 17e ligne, et insérez : " y compris le chemin de fer de Saint-Martin's à Upham est un ouvrage."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Miller, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
SAMEDI, 12 mai 1888.

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
LUNDI, 14 mai, 1888.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada," et relativement au bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," votre comité a constaté que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement donnés.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles on n'a pas présenté de pétitions au Sénat en obtention de ces bills et il recommande de suspendre la cinquante-septième règle dans ces deux cas.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Midland), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que la cinquante-septième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill intitulé : " Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada," tel que recommandé dans le vingt-troisième rapport du comité spécial des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : " Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada," soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable M. Sutherland, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que la cinquante-septième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," tel que recommandé dans le vingt septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Sutherland, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bill privés.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que l'honoraire de \$300 payé au greffier de cette Chambre par Matilda White lors de la présentation de sa pétition en obtention d'un acte pour dissoudre son mariage avec David Crystal White, soit remboursé à la dite Matilda White, moins les dépenses qui ont été faites.

L'honorable M. Almon a appelé l'attention sur le mauvais état de la rivière Sackville, dans le comté d'Halifax, et a demandé au gouvernement s'il a l'intention d'accorder un crédit de \$200 pour faire améliorer la passe migratoire à poissons et enlever les obstructions dans cette rivière, à la tête du bassin Bedford, afin que le saumon et gaspareau puissent gagner les frayères du lac où la rivière a sa source.

Débats.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs de York."

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glaster,</i>	<i>McMillan.</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Ross (de la Durantaye),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C.B.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De la corporation du village de Streetsville, dans le comté de Peel, province d'Ontario ; demandant qu'aide soit accordée à la Compagnie du chemin de fer Ontario et Pacifique du Sud.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte autorisant le prélèvement, par emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts revisés du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargne du département des postes et de l'Etat," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts revisés du Canada concernant le revenu de l'Intérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des banques, chapitre cent vingt des Statuts revisés du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts revisés du Canada, concernant les droits de douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte concernant un certain arrangement entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," et la comparution du pétitionnaire à la barre du Sénat pour y être entendu par le conseil, ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard J. Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le trentième jour d'août 1888, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," a été, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en tels cas, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit trentième jour d'avril 1888 et le quinzième jour de mai, 1888.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, en le cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce quinzième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre la déclaration suivante, et elle a été lue par le greffier comme suit :

Dans la demande adressée au parlement du Canada par William Henry Middleton pour obtenir un divorce d'avec sa femme Mary Froude Middleton.

Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté de Carleton. }

Je, Robert Victor Sinclair, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis membre de la société Gormully et Sinclair, avocats; nous représentons le pétitionnaire William Henry Middleton.

2. Le vingt-septième jour d'avril dernier, j'ai entendu dire pour la première fois que la dite Mary Froude Middleton était partie du Canada depuis peu de temps et qu'elle était allée à Los Angelos, dans l'État de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, avec le dit Charles Fenwick William Hamilton, nommé dans le bill de divorce ci-annexé, coté A. Le même jour, j'écrivis à notre correspondant à Los Angelos une lettre par laquelle je lui demandais de constater si la dite Mary Froude Middleton et le dit Charles Fenwick William Hamilton se trouvaient à Los Angelos; dans ma lettre je mis une photographie de la dite Mary Froude Middleton et du dit Charles Fenwick William Hamilton.

3. Le bill ci-annexé a été lu pour la première fois au Sénat le trentième jour d'avril dernier.

4. Le deuxième jour de mai courant, la date la plus rapprochée à laquelle j'ai pu le faire, j'ai obtenu du greffier du Sénat des copies certifiées du bill ci-annexé coté A, sous le titre: "Acte pour faire droit à William Henry Middleton," et des copies certifiées de l'avis ci-annexé coté B de la seconde lecture du dit bill, dans le but de faire signifier une copie de chacune de ces pièces à la dite Mary Froude Middleton; mais comme je ne connaissais pas l'adresse de la dite Mary Froude Middleton, j'ai remis une copie de chaque pièce en main propre à J. A. Gemmill, de la cité d'Ottawa, avocat, qui avait comparu le dit trentième jour d'avril dernier, pour la dite Mary Froude Middleton, devant le comité sénatorial des ordres permanents et des bills privés. J'ai demandé au dit J. A. Gemmill s'il connaissait l'adresse de la dite Mary Froude Middleton, et il m'a répondu qu'il avait appris qu'elle était partie pour Los Angelos, Californie.

5. Le dit deuxième jour de mai courant, j'ai signifié à M. F.-A. Wise, père de la dite Mary Froude Middleton, une copie certifiée du dit bill et du dit avis, en lui délivrant à lui-même, en la cité d'Ottawa, copie de chacune de ces pièces. J'ai demandé alors au dit F. A. Wise s'il pouvait me donner l'adresse de la dite Mary Froude Middleton; il m'a répondu que, d'après la dernière nouvelle qu'il avait eue d'elle, elle était à la cité du Lac Salé, dans le territoire de l'Utah, Etats-Unis; qu'il la croyait rendue depuis en Californie, mais qu'il ne pouvait me donner son adresse, parce qu'elle passait d'un lieu à un autre, étant en cours de voyage.

6. Le dit deuxième jour de mai courant, j'ai adressé à notre dit correspondant à Los Angelos, des copies certifiées conformes du dit bill et du dit avis, pour qu'il en fit la signification à la dite Mary Froude Middleton.

7. Le troisième jour de mai courant, je suis allé à Montréal et me suis rendu au bureau de MM. Greenshields, Guérin et Greenshields, avocats de la dite Mary Froude Middleton; j'ai vu là M. R.-A.-E. Greenshields, membre de la dite société, à qui j'ai signifié personnellement une copie certifiée du dit bill et du dit avis; je lui ai demandé en même temps s'il pouvait m'indiquer l'adresse de la dite Mary Froude Middleton; il m'a répondu qu'il croyait qu'elle était rendue à Los Angelos avec le dit Charles Fenwick William Hamilton.

8. Le dit troisième jour de mai courant, je suis allé au St-Lawrence Hall, à Montréal; cet hôtel étant, je crois, le dernier lieu connu où la dite Mary Froude Middleton ait résidé en Canada; je me suis informé auprès de Henry Hogan, propriétaire du dit hôtel, si Mary Froude Middleton y était encore; il m'a répondu qu'elle y avait pensionné, mais qu'elle n'était plus dans le dit hôtel, qu'elle était partie de Montréal le onzième jour d'avril dernier par le train de nuit de l'Ouest. J'ai là-dessus signifié au dit Henry Hogan une copie certifiée du dit bill et du dit avis, en lui remettant à lui-même, dans le dit St-Lawrence Hall, copie de chacune de ces pièces.

9. Le douzième jour de mai courant, j'ai reçu, de Santa Monica, Californie, un télégramme paraissant venir et que je crois être venu de James Gardiner, notre correspondant en Californie, dans les termes suivants: "Papiers signifiés; lettre accompagnée d'affidavits, lundi.—GARDINER."

10. Je crois véritablement que les papiers dont il s'agit dans le dit télégramme sont les papiers que j'ai adressés au dit Gardiner le deux mai courant et qui sont mentionnés au paragraphe six de la présente déclaration; et je crois véritablement

que les dits papiers qui consistaient en une copie conforme du dit bill et du dit avis, ont été signifiés à la dite Mary Froude Middleton.

11. La dite Mary Froude Middleton ayant quitté le Canada très peu de temps avant la première lecture du dit bill, il m'a été impossible de connaître son adresse et de lui faire signifier copie du dit bill et du dit avis à temps pour produire présentement un affidavit de la signification de ces pièces. Je suis informé et je crois que les affidavits mentionnés dans le dit télégramme ne parviendront pas ici avant le vingt-deux mai courant.

Je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

R. V. SINCLAIR.

Déclaration reçue devant moi, en la }
cité d'Ottawa, comté de Carleton, ce }
15^e jour de mai A.D. 1888. }

G. M. GREENE,
Commissaire de la H. C. J.

Je, John Peter Featherston, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, greffier de la cour de comté du comté de Carleton, certifie par le présent que je connais George M. Greene, commissaire qui a reçu la déclaration ci-dessus, et que je sais, pour avoir vu sa commission, que le dit George M. Greene est un commissaire dûment nommé pour le comté de Carleton.

En foi de quoi j'ai signé les présentes auxquelles j'ai apposé le sceau de la dite cour, ce 15^e jour de mai A.D. 1888.

J. P. FEATHERSTON,
G.C.C.C.

(Télégramme.)

DE SANTA-MONICA, CALIFORNIE, 12 mai 1888.

A GORMULLY ET SINCLAIR, Scottish Ontario Chambers.

Papiers signifiés; lettre avec affidavits, lundi.

GARDINER.

Dans la demande en divorce de William Henry Middleton.

Ceci est le télégramme mentionné au neuvième paragraphe de la déclaration de Robert-Victor Sinclair, reçue par moi ce 15^e jour de mai 1888.

G. M. GREENE,
Commissaire.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé :

Que cette Chambre trouve satisfaisante la preuve de la signification à la personne laquelle le divorce est demandé, de l'avis de seconde lecture et d'une copie du bill pour faire droit à William Henry Middleton, telle que cette preuve est établie dans la déclaration de Robert Victor Sinclair, faite le quinziesme jour de mai courant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que William Henry Middleton, pétitionnaire dans cette affaire, était présent à la barre pour y être interrogé par le Sénat tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties pour obtenir une séparation.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à William Henry Middleton, soit lu la seconde fois maintenant,

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Sanford, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à neuf ont été séparément lues et agréées.

La dixième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 4, ligne 3, après " fait " insérez : " de jour."

La onzième clause a été lue et agréée.

Ordonné que le bill soit amendé comme suit :

Page 4, ligne 30, après " sentence " insérez la clause A.

Clause A.

L'article cent-quatorze du dit acte est par le présent amendé en en retranchant les mots " et contraints de déposer " dans les cinquième et sixième lignes.

Les clauses suivantes ainsi que les annexes et formules ont été lues et agréées.
 Le titre la de nouveau et agréé.
 Le préambule lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
 L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné
 le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.
 Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
 Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.
 Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
 Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise
 en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte de tempé-
 rance du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Ordonné, que le texte français de la première clause soit amendé comme il suit :

Page 1, ligne 4, retranchez " modificateur " et insérez : " modifiant."

Les clauses une à sept ont été séparément lues et agréées.

La huitième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 21, après " acte " insérez : " Sur ce bulletin de vote, les mots
 " contre l'acte " seront imprimés en encre rouge, et les mots " pour l'acte " en encre
 noire.

Les clauses restantes et l'annexe O ont été lues et agréées.

La formule P. a été amendée de manière à présenter la disposition ci-dessous :

Talon.	La ligne de points sera une ligne perforée, afin de pouvoir facilement détacher le talon.	+ Contre l'acte. (*)	Les croix sont mises ici comme indication.
		Pour l'acte. × (**)	

(* Ces mots doivent être imprimés en encre rouge.)

(** Ces mots doivent être imprimés en encre noire.)

La formule Q a été lue et agréée.
Le préambule lu de nouveau et agréé.
Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Odell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, il ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 37, après " piastres " insérez : " Mais les dispositions qui précèdent ne s'appliqueront pas aux cas où le courtier de l'acheteur aura reçu livraison, en son nom, de la chose vendue lors même que ce courtier la garderait ou engagerait comme garantie de l'avance du prix d'achat ou d'une partie du prix d'achat."

Page 2, ligne 30, après " acte " insérez ce qui suit comme clause A :

Clause A.

" Dans toute poursuite intentée en vertu du présent acte l'accusé pourra rendre témoignage en sa propre faveur."

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'ils soient pris en considération demain,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Chemin de fer des Mille-Iles," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 mai 1888.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Fruel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McDonald (C.-B),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 35, retranchez depuis " fer " jusqu'à " aux " dans la 37e ligne, et insérez : " de la vallée des rivières Missisquoi et Noire."

Page 5, ligne 18, retranchez depuis " fer " jusqu'à " pourvu " dans la 20e ligne, et insérez : " de la vallée des rivières Missisquoi et Noire."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre de Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Miller, du comité nommé pour faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été lu alors par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, N° 2,
MERCREDI, 15 mai 1888.

Le comité spécial chargé par ordre de votre honorable Chambre en date du mardi, huitième jour de mai courant, de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet—avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces—a l'honneur de présenter son troisième rapport :—

Vu l'époque avancée de la session, à laquelle a été rendu l'ordre de renvoi, et l'importance de faire une enquête aussi complète que possible sur les sujets indiqués par le renvoi, votre comité a procédé en diligence et avec toute l'attention voulue au travail dont il était chargé.

Un grand nombre de témoins, représentant les divers intérêts en cause, ont été interrogés. Votre comité annexe à son rapport la liste de ces personnes et le procès-verbal de leurs dépositions.

Bien que votre honorable Chambre ait, par des instructions subséquentes, compris aussi dans son renvoi l'étendue et les effets des dépôts dans le lit de l'Ottawa, de tous déchets autres que ceux des scieries riveraines, votre comité, désireux de présenter un rapport sur les questions principales, n'a pas jugé à propos de faire une enquête spéciale sur l'usage de déverser à la rivière les débris d'animaux, matières d'égoûts et vidanges, et sur ses conséquences au point de vue de la salubrité publique ; toutefois, ces points sont touchés incidemment par plusieurs témoins, au cours de leurs dépositions.

Votre comité a pris connaissance du rapport fait en février 1873, par l'honorable H. H. Killaly, M. R. W. Sheppard et John Mather, commissaires chargés en 1871 d'une enquête sur l'état des cours d'eau navigables, ainsi que du rapport présenté en juin 1877, par M. John Mather au ministre de la marine et des pêcheries, sur le déversement dans la rivière Ottawa des sciures et débris de scieries. Il a eu aussi l'avantage d'obtenir les témoignages de personnes de profession technique, telles que M. John K. Arnold ; ingénieur-mécanicien du département des travaux publics ; M. H. A. Gray, adjoint de l'ingénieur en chef du même département, qui a fait dans l'été de 1887 un examen de l'état du lit de la rivière Ottawa et de l'étendue des dépôts des sciures et débris de bois dans son lit ; M. G. T. Brophy, ingénieur civil du même département, surintendant de la rivière Ottawa ; M. F. A. Wise, ingénieur surintendant du canal Rideau, et M. T. C. Keefer, ingénieur civil—qui tous, en raison de leur emploi officiel et de leur expérience particulière, ont pu fournir à votre comité les plus utiles renseignements.

Votre comité doit reconnaître l'empressement avec lequel les propriétaires de scieries et fabricants de sciages entendus par lui et dont les intérêts ont été habilement représentés par leurs conseils, ont fourni tous les renseignements demandés ; et reconnaître aussi la valeur des dépositions des autres témoins.

De l'enquête faite par votre comité, il résulte incontestablement qu'il existe de grands dépôts de sciures et autres débris de bois dans la rivière Ottawa, entre la Chaudière et le canal Grenville, et que ces dépôts constituent un sérieux et croissant obstacle au droit public de navigation, dont l'exercice, déjà fort entravé, deviendra avant longtemps, si on n'arrête promptement le mal, irrémédiablement impossible. Ces dépôts empêchent aussi d'utiliser certains points, sur les bords de la rivière, pour

l'établissement de quais et autres ouvrages semblables, et causent en outre des dommages aux propriétaires en diminuant la valeur de la portion riveraine de leurs terres.

Votre comité a constaté que les sciures et autres débris des scieries peuvent être utilisés industriellement et qu'on réussit à en opérer la destruction dans une scierie au moins sur l'Ottawa, et dans beaucoup d'autres, tant en Canada qu'aux États-Unis.

Votre comité est aussi d'opinion que ces dépôts considérables de matières végétales en décomposition deviennent en certains temps une menace pour la salubrité si, en réalité, ils n'y portent pas atteinte.

Votre comité émet en conséquence l'avis que le gouvernement rescinde, aussitôt que cela sera possible, la proclamation du 17 avril 1885 par laquelle la partie de la rivière Ottawa comprise entre la Chaudière et la baie de Mackay ainsi que toute la partie de la rivière Gatineau située entre l'écluse de la scierie de Gilmour et Cie à Chelsea et l'embouchure de la Gatineau, sont exceptées, en ce qui concerne les sciures, de l'application de l'article sept de l'Acte concernant la protection des eaux navigables (Statuts Révisés, Canada, ch. 91)—tout en ayant égard aux grands intérêts engagés dans une industrie aussi considérable, aussi importante pour le public que l'est le commerce de bois ; et votre comité recommande d'appliquer strictement à l'avenir les prescriptions du dit article sept, dans l'intérêt public.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLEE,
Président.

LISTE DES TÉMOINS INTERROGÉS PAR LE COMITÉ.

L'honorable A. W. Ogilvie, sénateur, Montréal.

L'honorable James Dever, sénateur, St-Jean, N.-B.

L'honorable John Glasier, sénateur, Frédéricton, N.-B.

John K. Arnoldi, ingénieur-mécanicien, département des travaux publics, Ottawa.

Henry A. Gray, adjoint de l'ingénieur en chef, département des travaux publics,

Ottawa.

George T. Brophy, surintendant de la rivière Ottawa, département des travaux publics, Ottawa.

Robert Surtees, ingénieur de l'aqueduc de la cité d'Ottawa, Ottawa.

A. F. Wise, ingénieur surintendant du canal Rideau, Ottawa.

T. C. Keefer, ingénieur civil, Ottawa.

John Tilton, député ministre des pêcheries, Ottawa.

H. Robillard, M.D., officier de salubrité, Ottawa.

William P. Lett, greffier de la cité, Ottawa.

W. G. Addison, éclusier, canal Rideau, Ottawa.

John Stewart, ingénieur des mines, Ottawa.

John Heney, échevin, Ottawa.

John W. McRae, expéditeur, Ottawa.

Alex. Bowie, capitaine du bateau à vapeur *Empress*, Cie de navigation de la rivière Ottawa, Ottawa.

A. Ratté, batelier, Ottawa.

Charles Proper, constructeur de moulins, Arnprior, Ont.

T. Besserer, cultivateur, Templeton, P.Q.

A. C. L. Durning, East-Templeton, P.Q.

Sydney Smith, Président du *Boating Club*, Ottawa.

G. T. Murphy, marchand de bois, Ottawa.

John Bryson, do do

P. M. Bronson, marchand de bois et propriétaire de scierie, Ottawa.

E. H. Bronson, do do do

John H. Booth, do do do

John Mather, do do do

C. R. Cunningham, agent d'assurance, Ottawa.

H. K. Egan, do do

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer le conseil d'administration du fonds de construction des églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sutherland, secondé par l'honorable M. Turner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qui soit reçu et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ, 15 mai 1888.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement demande la permission de présenter son cinquième rapport :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

2a. Rapport de la Commission Royale des chemins de fer avec annexes, savoir : 1o Rapport du Comité qui a visité les Etats-Unis ; 2o Rapport supplémentaire du même comité ; 3o Extraits, Hadley, etc. (*Distribution et documents de la session.*)

25a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

(1) Le choix de la route ;

(2) Le progrès des travaux ;

(3) Le choix ou la réserve des terres ;

(4) Le paiement de deniers ;

(5) La construction des embranchements ;

(6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;

(7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;

(8) Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;

(9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

(10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session.*)

25b Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

(1) Le choix de la route ;

(2) Le progrès des travaux ;

(3) Le choix ou la réserve des terres ;

(4) Le paiement de deniers ;

- (5) La construction des embranchements ;
- (6) Le progrès des travaux sur les embranchements ;
- (7) Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
- (8) Les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
- (9) Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
- (10) Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session*).

36a. Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. (*Doc. de la session*).

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries, l'une portant la mention "personnelle et non-officielle." par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressée à Sir Charles Tupper ;—et l'autre, la réponse de Sir Charles Tupper à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin, 1887. (*Distribution et doc. de la session*).

36c. Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries. *Doc. de la session et distribution*).

53. Dépêches de Sir L. West à lord Lansdowne ; et de Sir L. West à lord Salisbury ; et aussi, copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra à la satisfaction du Gouverneur en Conseil que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les Etats-Unis. (*Doc. de la session*).

58b. Réponse à Adresse.—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer. (*Distribution et doc de la session*).

65. Réponse à Adresse.—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant :—

(1) Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines.

(2) Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes. (*Distribution et doc. de la session*).

65a. Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Distribution et doc. de la session*).

67. Réponse à Ordre (1887).—Copie de tous rapports d'exploration et correspondance relative à l'exploration du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine pour traverser le détroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886.

67a. Réponse à Adresse (Sénat).—Plans et rapports de la dernière exploration concernant la voie sous-marine projetée entre le Cap-Traverse et le Cap-Tourmente. (*Doc. de la session, sans les plans*).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

30a. Réponse à Adresse.— Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procéder, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'in-

génieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

30b. Réponse à Adresse du Sénat,—Etat détaillé de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, de Madoc, pour ses services et ses dépenses comme évaluateur ou à toute autre titre, sur le canal de la vallée de la Trent, depuis la date de sa nomination jusqu'au 1er janvier 1888 ; aussi un état détaillé de toutes sommes à lui payées pour ses services et ses dépenses sur le canal Murray, du 1er décembre 1883 au 1er janvier 1888, afin de compléter l'état des sommes à lui payées, qui a été demandé à la session dernière.

34b. Réponse à Ordre (1887.)—Copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brisèlames ou jetées à Scotts Bay, Horton Landing et Boot Island, dans le comté de King, N.-E. ; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février dernier ainsi que de ses rapports à ce sujet.

34c. Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brisèlames de la Baie Fortune, comté de King, I.P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

40a. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

43b. Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son genre, de son coût, etc., etc.

43c. Réponse à Ordre,—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St-Hyacinthe, tels que bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

43d. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction d'un édifice devant servir de bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, dans la ville de Pictou.

46a. Rapport, suivant les termes de la clause 109 de l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, Statuts Revisés du Canada, chap. 135, au sujet de l'Ordre Général, No 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême du Canada, pendant l'année dernière.

46b. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms de tous les juges des cours supérieures, de loi ou d'équité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de la cour supérieure admis à la retraite.

52. Réponse à Adresse,—Règlements faits par le Gouverneur en Conseil concernant l'enregistrement des unions ouvrières.

54. Réponse à Ordre,—Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'apropos de faire de Kamloops un port douanier.

55. Réponse à Ordre,—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

55a. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés ; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre des hommes employés à bord du dit steamer, ou, en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

55b. Réponse supplémentaire à Ordre,—Etat donnant les noms et le nombre des hommes employés à bord du steamer *Northern Light*, ou en rapport avec lui, au

cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

56. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'Acte des licences pour la vente des liqueurs.

57. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 pour réparations et améliorations du quai à Saint-Jérôme de Matane.

58. Réponse à Ordre,—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes.

58a. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

58c Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance entre M. Allan Knight et le gouvernement et le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58d. Réponse à Adresse,— Copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Détroit de Canso et Sydney *via* Grand-Narrows, et entre le Détroit de Canso et Louisbourg *via* St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre Grand-Narrows, *via* Boisdale, et North Sydney et Sydney, et entre East Bay et St. Peters; de même que des rapports d'explorations entre Sydney et Loch Lomond *via* la Vallée de Mira et la Vallée de Salmon River, pendant l'année 1886; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de Grand-Narrows à North et South Sydney, *via* Boisdale, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de Grand-Narrows.

Et aussi, copie de tous exposés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de Grand-Narrows, par la délégation du Cap-Breton, en janvier dernier; et aussi, l'exposé indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation.

58e. Réponse à Ordre (1887),—Copie de toutes réclamations adressées au département des chemins de fer pour expropriation de terrains pour la construction de l'embranchement de Saint-Charles, dans le comté de Lévis; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes.

58f. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

59. Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

59a. Réponse à Ordre,—Etat détaillé des dépenses faites sur l'Intercolonial et portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887.

59b. Réponse à Ordre,—Copie des procès-verbaux de l'enquête faite à Sainte-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm L. Duncan, tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

59c. Réponse à Ordre,—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer du prolongement vers l'Est,

dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôture donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le prix de l'ouvrage.

59d. Réponse à l'Ordre,—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écrivain, surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noël Fortin, de la paroisse de Saint-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

59e. Réponse à l'Ordre,—Relevé indiquant les accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux propriétaires des choses détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

59f. Réponse à l'Adresse,—Copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Odias Carboneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelletier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à Saint-Thomas, comté de Montmagny, et le troisième comme agent à la station du Cap Saint-Ignace, dit comté.

60. Réponse à l'Ordre,—Copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

61. Réponse à l'Ordre,—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

62. Réponse à l'Ordre,—Copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et Harvey au sujet des dits contrats et travaux.

63. Réponse à l'Ordre,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawa à certaines îles dans le lac Érié et la rivière Détroit.

64a. Réponse à l'Adresse,—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

64b. Réponse à l'Ordre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Missis-sauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

64c. Réponse à l'Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunville, par la Compagnie du Canal Welland, vers l'année 1833; aussi, copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

64d. Réponse à l'Ordre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur,

demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

66. Copie certifiée du rapport d'un comité du Conseil Privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des chemins de fer et canaux sur ce sujet, y compris copie d'un projet de convention avec annexe.

68. Copie de rapports de comités du Conseil Privé, et autres papiers, concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise.

69. Rapport des Commissaires du Havre de Québec, pour 1887.

69a. Rapport des Commissaires du Havre de Montréal, pour 1887.

70. Réponse à Ordre (1887).—Copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.

71. Réponse à Ordre.—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

72. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai 1885, avec l'aide des hommes de l'ambulance Bailey et King, du 90^e bataillon ; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien général de la milice, présenté au parlement en mai 1886.

73. Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 23 juillet 1887, sur un mémoire, en date du 19 juillet 1887, du ministre des Travaux Publics, donnant son assentiment aux recommandations contenues dans le rapport annexé du surintendant des télégraphes du gouvernement, savoir : que les mesures nécessaires soient prises pour permettre à la Puissance de prendre part à la convention pour la protection des câbles sous-marins.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Miller, du comité mixte des deux Chambres relatif à la bibliothèque du parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE—DEUXIÈME RAPPORT, 1888.

Le comité mixte de la Bibliothèque a eu sa seconde réunion de la session de 1888, samedi matin le 12 mai, dans les salles du Président du Sénat.

Présents :—L'honorable Président du Sénat, au fauteuil; les honorables messieurs Odell, Almon, Poirier, Power, Baillargeon, Wark et Scott, et messieurs Scriver, Davin, Edgar, Colby, O'Brien et Weldon.

Le sous-comité d'audition présente son rapport au sujet des comptes de la bibliothèque; ce rapport est annexé au présent.

Le sous-comité chargé d'examiner la proposition faite par M. Bourinot pour la publication d'un volume de chartes et d'autres documents historiques, présente le rapport suivant :

Le sous-comité du comité de la Bibliothèque chargé d'examiner la proposition de M. Bourinot au sujet de la publication d'un volume de chartes, dépêches et autres documents se rattachant à l'histoire constitutionnelle du Canada s'est réuni dans le cabinet du Bibliothécaire à 2.15 p.m.

Présents :—L'honorable M. Haythorne, M. Colby, député-orateur, M. Scriver, M.P., et le soussigné.

M. Bourinot, greffier de la Chambre des Communes, assiste à la réunion.

Le sous-comité est d'opinion que la publication d'un ouvrage comme celui dont parle M. Bourinot dans ses communications du 17 et du 26 ult., est désirable.

Le sous-comité recommande que l'ouvrage soit publié par M. Bourinot à ses propres risques, et que le parlement soit invité à en acheter cinq cents exemplaires à raison, soit, de cinq piastres l'exemplaire.

Le sous-comité est informé que M. DeCelles a commencé le travail d'une compilation du même genre, et M. Bourinot annonce qu'il va conférer avec M. DeCelles et tâcher de voir à ce que le travail et les matériaux de ce monsieur soient utilisés et payés.

Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER.

Président du sous-comité.

Ce rapport fut adopté. La correspondance concernant le projet de travail de M. Bourinot fut lue, et elle est annexée au présent.

SALLE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT,
15 mai 1888.

G. W. ALLAN,

Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1888, de faire l'audition du compte des recettes et des dépenses de la Bibliothèque durant l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable, et numérotés 527 à 833 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et de Paris, France, et portant les lettres H de 1886-87 et A à H (inclusivement) de 1887-88, respectivement, et a constaté qu'ils correspondaient les uns aux autres.

Un relevé de compte à partir du 31 mai 1887 jusqu'au 8 mai 1888, tel qu'indiqué par les livres, est présenté ci-joint pour l'information du comité.

(Signé)	W. H. ODELL,	} <i>Auditeurs.</i>
"	CHAS. C. COLBY,	
"	J. SCRIVER,	

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 9 mai 1888.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

ÉTAT de la dépense faite pour des livres depuis le 31 mai 1887 jusqu'au 8 mai 1888, répartie par sujets.

Religion, philosophie et éducation.....	\$ 394 47
Histoire et biographie	2,244 66
Géographie et voyages	690 20
Sciences	449 57
Arts mécaniques.....	406 80
Beaux arts	471 07
Sports et jeux.....	47 63
Philologie, histoire littéraire et bibliographie	194 01
Belles-lettres	1,419 17
Encyclopédies, magazines, etc	900 72
Loi.	3,396 73
Science sociale et économie politique	677 90
Reliure canadienne.....	1,847 15
Assurance, commission, port, etc.....	575 36
Total.....	\$13,715 44

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées depuis le 31 mai 1887 (date de la dernière audition), jusqu'au 8 mai 1888.

1887	\$	cts.	1887	\$	cts.
31 mai	A balance de subventions de 1886-87 non dépensée à cette date.....	3,280	30 juin	Par montant dépensé pour livres anglais jusqu'à date.....	1,017
1er juil.	A montant des subventions de 1887-88, générales.....	00	do	Par montant dépensé pour livres français jusqu'à date.....	22
do	Spéciales pour livres, sur l'Am. du Nord.....	00	do	Par montant dépensé pour livres sur l'Amérique du Nord jusqu'à date.....	40
do	do relecture.....	00	1888		84
			8 mai	Par montant dépensé pour livres anglais jusqu'à date.....	7,753
			do	Par montant dépensé pour livres français jusqu'à date.....	1,881
			do	Par montant dépensé pour livres sur l'Amérique du Nord jusqu'à date.....	94
			do	Par montant dépensé pour relecture, jusqu'à date.....	76
			do	Montant total dépensé depuis le 31 mai 1887	15
				Par balance encore non dépensée.....	12,421
					88
					13,715
					44
					2,575
					10
					16,380
					84

16

EXPLICATION DE LA BALANCE.

1888	\$	cts.	1888.	\$	cts.
8 mai	Balance de subventions non employée.....	86	8 mai.....	Mont. total dép. pour des livres ang. depuis le 31 mai, 1887	8,770
do	do à la banque de Montréal (v. livret).....	16	do	do livres français, do	35
do	Moins chèques non payés.....	19	do	do do livres sur l'Am. du N. do	1,983
			do	do do relecture do	34
			do		60
					1,847
					15
					13,715
					44

RECAPITULATION DE LA DEPENSE.

(Signé) JOHN SMITH, Comptable.

CHAMBRES DES COMMUNES,
17 mars 1888.

M. L'ORATEUR.—Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur un sujet que je désire voir soumettre au comité de la bibliothèque, lorsque vous le jugerez à propos. Comme vous le savez sans doute, le gouvernement de Washington a ordonné il n'y a pas longtemps, l'impression de deux forts volumes contenant la constitution fédérale et celles des Etats, les chartes coloniales et autres lois organiques des Etats-Unis, avec les notes et indications nécessaires pour expliquer les circonstances qui ont donné origine à chaque document. L'évêque Stubbs, qui est une autorité sur ce sujet, a publié un petit volume sous le titre "Select Charters, illustrative of English Constitutional History." M. Howard Preston a aussi publié tout récemment un travail remarquable comprenant des documents qui traitent de l'histoire constitutionnelle des Etats-Unis.

La valeur de semblables ouvrages a été parfaitement démontrée par le professeur Freeman, historien distingué, qui, dans un discours d'ouverture prononcé à Oxford, a dit que celui qui étudie l'histoire, de même que le publiciste, "doit toujours se rappeler et s'efforcer de faire comprendre aux autres que les discours sur l'histoire les plus ingénieux et les plus éloquents de notre époque, se réduisent après tout, au commentaire d'un texte."

Avec de pareils exemples sous les yeux, j'ai pensé qu'il serait utile de faire, pour l'usage du Parlement du Canada et des bibliothèques du pays et de l'étranger, une compilation de toutes les chartes coloniales, lois organiques, dépêches impériales et autres documents qui se rapportent directement à l'organisation constitutionnelle du Canada depuis son origine jusqu'à nos jours.

Le sommaire suivant des documents les plus importants que renfermera cet ouvrage, vous donnera une idée plus complète de la valeur de ce travail :

PARTIE I.

I. Commission de Jacques-Cartier, 1540.

II. Commission délivrée par Henri IV au marquis de la Roche, lui donnant pleine et souveraine autorité dans les premiers temps de la découverte.

III. Commission du comte de Soissons, 1612, déléguant le pouvoir souverain à Champlain, fondateur de Québec.

IV. Charte de la compagnie des Cent-Associés, en 1627.

V. Traité de St-Germain-en-Laye, 1632, rendant le Canada à la France, après une courte occupation du pays par les Anglais.

VI. Décret de Louis XIV, reprenant en 1663, le gouvernement du Canada qu'il avait concédé à la compagnie des Cent-Associés, et établissant un conseil suprême ou (comme il fut appelé par la suite) conseil supérieur.

VII. Décret concédant le Canada à la compagnie des Indes Occidentales, en 1664.

VIII. Décret de dissolution de la compagnie précédente, et remettant tous pouvoirs à la Couronne.

IX. Décret de 1675 déléguant le pouvoir à un intendant ou commissaire de Justice, et renouvelant les pouvoirs du Conseil Souverain.

X. Décret modifiant la constitution du Conseil Supérieur, et continuant le même mode de gouvernement.

XI. Décret modifiant de nouveau le Conseil Supérieur en y introduisant des assesseurs ou officiers de justice et de finance.

XII. Commissions de Gouverneur et Lieutenant-Général.

PARTIE II.

Gouvernement, de 1760 à 1774.

- I. Termes de la capitulation, 8 septembre, 1760.
- II. Extraits du Traité de Paris, 10 février, 1763.
- III. Proclamation de Georges III, établissant quatre nouveaux gouvernements dans l'Amérique du Nord.
- IV. Commission et instructions royales à Sir John (Général) Murray, 1763.

PARTIE III.

De 1774 à 1791.

1. Acte de Québec—Acte à l'effet d'établir des dispositions plus efficaces pour le gouvernement de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord.
- II. Acte établissant un fonds pour mieux faire face aux charges de l'administration de la justice et du soutien du gouvernement civil dans les limites de la province de Québec, en Amérique.

PARTIE IV.

De 1791 à 1840.

- I. Acte constitutionnel, 1791.
- II. Proclamation dans le Haut et le Bas-Canada, mettant l'acte en vigueur.
- III. Commission de Lord Gosford, 1835.
- IV. Acts impérial suspendant la constitution et établissant des mesures temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada, proclamé le 29 mars, 1838.
- V. Instructions à Lord Durham pour la constitution du conseil spécial—Proclamation de Lord Durham pour la dissolution du conseil spécial—Lettre de Lord Durham aux membres du conseil exécutif, les congédiant.

PARTIE V.

De 1840 à 1867.

- I. Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada, 1840.
- II. Proclamation déclarant l'Union des Provinces, 1841.
- III. Réponse à une Adresse de la Chambre d'assemblée au Gouverneur-Général, 5 août, 1841, re dépêche de Lord John Russell au Gouverneur-Général sur le gouvernement responsable, en date du 14 octobre, 1839.
- IV. Dépêche transmettant à Lord Sydenham les instructions de Sa Majesté lorsqu'il prit le gouvernement de l'Amérique Britannique du Nord, 7 septembre, 1839.
- V. Acte pour permettre aux législatures coloniales d'établir des postes à l'intérieur.
- VI. Acte impérial concernant le cabotage dans les possessions britanniques.
- VII. Dépêches relatives à la suppression des restrictions sur le commerce du Canada.
- VIII. Acte impérial pour abroger la partie de l'acte des troisième et quatrième années du règne de Sa Majesté, à l'effet de réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada qui est relative à l'usage de la langue anglaise dans les actes du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province du Canada, 14 août, 1848.
- IX. Acte impérial autorisant la législature du Canada à changer la constitution du Conseil législatif de cette province, et pour autres fins, 11 août, 1854.
- X. Charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc.

PARTIE VI.

De 1867 à 1888.

I. Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

II. Proclamation pour unir les provinces du Canada de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick en une seule Puissance sous le nom de Canada.

III. Acte impérial pour le gouvernement temporaire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, lors de leur union avec le Canada.

IV. Acte impérial concernant l'établissement de provinces dans la Puissance du Canada, 29 juin, 1871.

V. Acte impérial pour enlever certains doutes au sujet des pouvoirs du Parlement du Canada, en vertu de la clause 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Ordres en conseil concernant la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, 1870; et la province de la Colombie-Anglaise, 1871-4, 33 Vic., chap. 3.—Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Vic., chap. 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba,—et autres actes concernant le Manitoba.

Ordre en conseil concernant l'union de l'Île du Prince-Edouard avec la Puissance du Canada, 26 juin 1873.

PARTIE VII.

Commissions, etc., de gouverneurs-généraux.

De lord Monck, 1867; de lord Dufferin, 1873; du marquis de Lorne, 1879.

PARTIE VII.

Commissions de lieutenants-gouverneurs et autres documents concernant le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, avant 1867.

Constitutions des provinces, depuis 1867. Actes concernant le gouvernement des Territoires du Nord Ouest.

D'après ce sommaire succinct, l'on verra que l'objet de l'auteur est de compiler tous les documents propres à faire connaître la nature précise des systèmes de gouvernement qui se sont succédé en Canada depuis sa fondation. Le gouvernement de Québec a mis beaucoup de soin à réunir à diverses époques les documents qui se rattachent à l'histoire du Canada français; je n'aurai qu'à citer, dans mon ouvrage, les chartes, commissions et décrets se rapportant directement au gouvernement du pays aux diverses époques du régime français. Quant à la période durant laquelle les provinces de l'Amérique britannique du Nord ont été des dépendances de la Grande-Bretagne, toutes les lois organiques et tous les documents qui ont modifié les constitutions de ces pays sont disséminés dans un grand nombre de volumes, que l'homme politique, le publiciste et l'historien ne peuvent consulter qu'avec beaucoup d'inconvénients dans les deux ou trois bibliothèques qui seules les possèdent en Canada. J'aurai même à faire copier aux archives impériales quelques-unes des pièces nécessaires pour mon ouvrage.

Je me propose de faire précéder chaque document d'une courte introduction et d'indiquer les autorités sur le sujet, afin de faciliter au lecteur les moyens d'étude. L'éditeur préparera aussi, sous forme de préface, un aperçu succinct des diverses phases du régime constitutionnel en ce pays, lequel rendra l'ouvrage plus complet et ajoutera à sa valeur aux yeux de ceux qui auront occasion de le consulter.

Je pense que ce travail sera très utile pour le parlement et pour le pays; mais cette publication n'est pas évidemment de celles qui puissent s'entreprendre par un particulier, à ses propres risques. Je proposerais donc que le comité de la bibliothèque

examine d'abord toute la question, et si, après mûre délibération, il partage mon opinion, il pourra recommander le projet à la favorable considération des Chambres. La question pourrait ensuite être soumise au comité des impressions, si les Chambres jugeaient le projet digne d'attention. Ce dernier comité pourrait ordonner l'impression de 600 exemplaires au moins, dans un genre qui fit honneur au pays, car il ne serait pas convenable d'envoyer à l'étranger un ouvrage imprimé comme le sont nos documents publics et nos statuts. J'ajouterai ici que l'ouvrage publié par le gouvernement des Etats-Unis a été compilé et publié par un fonctionnaire distingué du Congrès, feu M. Ben. Perley Poore, sous la direction du comité des impressions publiques, conformément à l'ordre du Sénat des Etats-Unis.

Le comité comprendra que je ne me propose pas de préparer cet ouvrage, qui entraînera un travail considérable, dans le but d'en retirer un avantage pécuniaire. De fait, je donnerai mon travail gratuitement aux Chambres. Tout ce que je désire c'est que le comité des impressions m'alloue un certain montant, très modéré, pour couvrir les frais de copie, d'index, de correction d'épreuve et de publication. Les 600 exemplaires devraient être, pour la plupart, reliés en veau, et le soin de les distribuer pourrait être laissé au greffier de la Chambre et au bibliothécaire du parlement.

Je vous laisse à présent à décider de concert avec le comité, et j'espère que vous voudrez bien apprécier les avantages que présente l'ouvrage sur lequel j'attire votre attention. Avec les notes que j'y ajouterai et les citations que je me propose de faire, ce travail sera, essentiellement, une histoire constitutionnelle du Canada, à l'usage spécial des hommes politiques, des publicistes et des personnes studieuses désirant consulter, sous une forme facile et intelligible, les documents originaux auxquels ils doivent tôt ou tard recourir, afin d'acquérir des notions complètes sur les institutions passées et présentes du pays. J'ose espérer que la présentation, sous cette forme, des pièces et des sources primitives de notre histoire, aura pour effet, dans une certaine mesure, de faire connaître plus parfaitement le système constitutionnel du Canada qui attire, de plus en plus l'attention, tant ici qu'à l'étranger.

Bien à vous,

JNO. GEO. BOUBINOT.

A l'honorable L. G. POWER,

MONSIEUR LE SÉNATEUR.—D'après la conversation que nous avons eue samedi dernier, je crois que quelques membres du comité de la bibliothèque sont sous une fausse impression quant à certains points qui ne sont pas nettement définis dans ma lettre à l'Orateur de la Chambre des Communes. Pour cette raison, je crois utile de vous donner les explications qui suivent :—

1. La lecture de ma lettre fera voir que je ne donne aucunement l'exposé détaillé de tous les documents qui se suivront régulièrement dans l'ouvrage que je me propose de faire. Un exposé semblable nécessiterait plusieurs pages d'impression et je n'avais pour objet que de donner une idée générale de mon travail.

2. L'espace consacré à l'évolution du gouvernement représentatif et responsable dans les provinces maritimes sera nécessairement très étendu, pour la raison que l'histoire politique de cette section du pays présente un intérêt tout particulier à celui qui étudie nos institutions politiques. Cette partie de mon travail comprendra les commissions et instructions données au gouverneur Cornwallis, Patterson, Carleton, Lawrence, et autres; les instructions spéciales au comte de Durham; les dépêches des lords Russell, Glenelg et Grey sur le gouvernement responsable, et tous les autres documents nécessaires pour donner une connaissance complète des choses depuis l'origine jusqu'à l'époque actuelle. Sur ce sujet, il a été publié en 1883, dans nos documents de la session, une communication très intéressante du lieutenant-

gouverneur Archibald qui a sa place marquée comme très importante pour l'homme politique et le publiciste.

3. Tous les documents relatifs à l'établissement de la Colombie Anglaise et de Vancouver comme colonies de la couronne, et à l'histoire primitive du Cap-Breton comme gouvernement colonial distinct, paraîtront en leur lieu et place.

4. Qu'il soit bien compris aussi que l'arrangement des documents, comme je le donne dans ma première lettre, n'est que provisoire et pourra être considérablement modifié à mesure que le travail avancera. Je crois qu'il sera nécessaire, aussi, de faire une division de l'ouvrage, par provinces.

5. La partie de l'ouvrage qui m'est propre, sera aussi complète qu'elle devra l'être pour expliquer l'origine de chaque statut et document; elle comprendra environ cent pages qui ont nécessité beaucoup de recherches et d'étude. L'index sera complet et les documents français seront traduits avec soin—quelques-uns pour la première fois.

Bien à vous,

JNO. GEO. BOURINOT.

CHAMBRE DES COMMUNES,
26 mars 1888.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Vidal, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la liquidation de la Banque de London, en Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, lignes 13 et 14, retranchez "trois" et insérez "cinq".

Page 2, ligne 41, après "Canada", insérez les clauses A et B.

Clause A.

"Les directeurs lors de la liquidation finale de la banque, convoqueront les actionnaires pour qu'ils renoncent à la charte et prononcent la dissolution de la banque, et du moment qu'une résolution aura été adoptée à cet effet, la charte de la banque prendra fin."

Clause B.

"Tous transferts d'actions de la dite banque, après la passation du présent acte, à l'exception de ceux qui se feront avec l'approbation expresse des directeurs, seront nuls."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante dix-huit des Statuts révisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant certaines avances faites aux commissaires du havre de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, Acte des convictions Sommaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés concernant les douanes," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. McInnes (New-Westminster) a proposé

Que cette Chambre est d'opinion :—

1. Que l'on devrait empêcher l'importation en ce pays d'enfants et d'adultes indigents recueillis par les "Emigration Homes" et les "Poor Law Unions."

2. Que l'importation des sujets des "Workhouses" et des "Reformatory Schools" devrait être absolument prohibée.

3. Le gouvernement devrait adopter une politique ayant pour objet non-seulement de retenir au pays notre population actuelle, mais encore d'y rappeler ceux des nôtres qui sont passés aux Etats-Unis.

Après débat;

Six heures ayant sonné, Son Honneur le président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. McInness (New-Westminster),

Que cette Chambre est d'opinion:—

1. Que l'on devrait empêcher l'importation en ce pays d'enfants et d'adultes indigents recueillis par les "Emigration Homes" et les "Poor Law Unions."

2. Que l'importation des sujets des "Workhouses" et des "Reformatory Schools" devrait être absolument prohibée.

3. Le gouvernement devrait adopter une politique ayant pour objet non-seulement de retenir au pays notre population actuelle, mais encore d'y rappeler ceux des nôtres qui sont pas-és aux Etats-Unis.

Après un nouveau débat;

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre a continué de siéger jusqu'à minuit:

Jouidi, 17 mai 1888.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte autorisant le prélèvement par emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts révisés du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte relatif à l'intérêt payable sur dépôts dans les banques d'épargne du département des postes et de l'Etat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts révisés, concernant le revenu de l'intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des cois de sel," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des banques," chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada, a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant un certain arrangement entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Ogilvie. La Chambre s'est ajournée à cet après-midi, à trois heures.

Jeudi, 17 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>		<i>(Burlington), Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Cdell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.-W.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. Read, du comité des comptes contingents du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Jeudi, 17 mai 1888.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre 1887.

Ces comptes montrent que la somme totale reçue par lui pendant l'exercice se compose des montants suivants :

Balance au crédit du greffier, 1er janvier 1887, suivant rapport du 18 juin 1887.....	\$ 8,560 64
Argent en caisse.....	38 30
Lettres de crédit.....	148,762 82
Lettres de change, £108.1.11.....	525 55
Somme portée contre crédit pour payer Bureau de la papeterie.....	230 88
Recettes provenant de sources diverses.....	3,078 36
Total.....	\$161,196 55

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction du comité de la manière suivante :

Payé par chèques.....	\$137,918 59
Payé par lettres de change.....	525 55
Payé pour publication des règles relatives aux avis de bills privés dans les Gazettes Officielles des provinces.....	1,111 60
Payé pour sténographie des témoignages dans les cas de divorce, etc.....	753 70
Payé, Bureau de la Papeterie.....	275 44
Dépense totale.....	\$140,584 88
Montant non-dépensé, annulé par l'auditeur-général, sur le crédit ouvert pour 1886-87.....	7,169 68
Argent en main, 31 décembre.....	1,165 95
Balance en banque (après provision faite pour chèques non soldés).....	12,276 04
Total.....	\$161,196 55

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante; chaque article de dépense est accompagné d'une pièce justificative.

2. Votre comité recommande qu'à l'avenir les règles sur les avis à donner en matière de législation d'intérêt privé ne soient point publiées *in extenso* dans les Gazettes Officielles des provinces où l'on exigera plus de \$60 pour l'insertion des règles du Sénat et de la Chambre des Communes en anglais seulement, et plus de \$120 pour leur insertion en anglais et en français—la moitié de la somme étant dans les deux cas à la charge du Sénat—que si l'on refusait de faire ces insertions pour les sommes indiquées, la substance seulement des dites règles soit publiée dans ces gazettes, conformément à la cinquantième règle de votre honorable Chambre.

3. Votre comité recommande que M. Thomas Wheeler, gardien de la salle de lecture, ait son salaire augmenté de \$800 à \$900 par année, en considération de son attention et de son assiduité.

4. Votre comité recommande que les règles suivantes soient adoptées pour les messagers et les messagers sessionnels :

(1) Les messagers et les messagers sessionnels du Sénat seront sous le contrôle du concierge, qui sera responsable du bon accomplissement de leur service : il rapportera à Son Honneur le Président les cas d'absence, de désobéissance ou de manquement de leur part pour que Son Honneur prononce ; et en attendant la décision de Son Honneur, le salaire du messager accusé sera retenu pendant une période qui ne devra pas excéder deux semaines.

(2) Les messagers, pendant la vacance, auront un mois de congé, à tour de rôle, selon que le règlera le concierge.

(3) Tout messager ou messager sessionnel qui s'absentera à raison de maladie devra produire un certificat de médecin sur la cause de son absence.

5. Votre comité recommande que la somme de cent piastres (\$100) soit mise à disposition du comité spécial nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant, afin de payer une assistance et surveillance nécessaire.

6. Votre comité recommande que l'arrangement en vertu duquel Madame Ivanhoe Taché a rempli la fonction d'assistant greffier du journal français depuis le commencement de la présente session, soit continué jusqu'au commencement de la prochaine session, mais pas plus longtemps, de manière qu'elle continue de recevoir jusque-là les appointements qu'elle reçoit actuellement, savoir : huit cents piastres (\$800) par année ; que le greffier du Sénat soit autorisé à lui payer au même taux le temps écoulé depuis le commencement de la présente session.

7. Votre comité recommande que Andrew C. Wilson, actuellement page, soit nommé messager sessionnel à partir du commencement de la prochaine session.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été

Ordonné, que dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,
17 mai 1888.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

36. Message.—Traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, relativement aux pêcheries du Canada, et de Terre-Neuve, signé à Washington le 15^e jour de février 1838 ; et protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'excédant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité, et protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* communiqué par les plénipotentiaires anglais. (*Documents de la session.*)

65b. Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Documents de la session.*)

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé d'étudier la question des fraudes commises au détriment de la classe agricole en lui faisant souscrire des billets promissoires pour des grains de semence, instruments d'agriculture,

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes sur les coalitions commerciales formées pour contrôler le commerce des produits indigènes et étrangers, etc. (*A stéréotyper—les planches devant être conservées.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation de la Chambre des Communes.

Rapport du comité spécial du Sénat, chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie ; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime ; sur ses terres arables et ses pâturages naturels ; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines. (5,000 copies—à stéréotyper, les cartes à conserver.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

34d. Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier ; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu ; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces voyages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

40b. Mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant l'introduction d'un nouveau mode de législation dans les Territoires du Nord-Ouest.

64b. Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concetnant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

69b. Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Picton, sur la baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

55g. Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelqu'un de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes ; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit de voie pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant propriété du gouvernement est en sa possession.

58h. Copie de tous papiers, écrits et rapports entre M. Allan Bryanton ou quelqu'un en son nom et le gouvernement du Canada ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58i. Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton ou quelqu'un en son nom et le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers ; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département et ses officiers pour placer une voie d'évitement et une plateforme sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Votre comité recommande aussi, respectueusement, que le salaire de John Wiltshire, du bureau de distribution, soit augmenté de cent piastres, à dater du 1er janvier dernier.

Le tout respectueusement soumis,

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des élections fédérales, chapitre 8, des Statuts révisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-huit des Statuts révisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte relatif à certaines avances aux commissaires, du havre de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada : Acte des convictions sommaires," a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte autorisant le prélèvement par emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Montgomery a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte des Cours Suprême et de l'Échiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts révisés du Canada."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses du bill ont été lues et agréées.

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée au bill :

Page 1, ligne 35, après "Supérieure" insérez la clause A.

Clause A.

Le registraire sous la direction du ministre de la Justice aura l'administration et le contrôle de la bibliothèque de la cour et fera les achats des livres destinés à cette bibliothèque.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif à l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargne du département des postes et de l'État.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ross (Laurentides) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre trente-quatre des statuts révisés, concernant le revenu de l'Intérieur."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Casgrain a fait rapport de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des poids et mesures à l'égard des colis de sel."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Sanford a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte des banques, chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada."

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Kaulbach a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés concernant l'assurance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre cinquante-et-un des Statuts révisés du Canada, l'Acte de la propriété foncière dans les territoires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débentures," et informe cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. Power a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant un arrangement entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les première et seconde clauses ont été lues et agréées.

La troisième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 27, après "sterling," insérez : " et la compagnie est par le présent autorisée à émettre ces obligations."

Page 1, ligne 31, après "acte" insérez : "La compagnie est par le présent autorisée à créer l'hypothèque mentionnée en la dite convention, la forme de cette hypothèque devant être préalablement approuvée par le gouverneur en conseil ; et la garantie pourra être établie en la manière dont conviendront le gouvernement et la Compagnie."

Les clauses quatre à sept ont été séparément lues et agréées.

Ordonné que le bill soit amendé comme il suit :

Page 2, ligne 24, après "acte" insérez les clauses A et B :

(A) "La Compagnie, si elle jugeait de son avantage de le faire, pourra, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, louer l'embranchement de son chemin de fer à l'est de la rivière Rouge, entre Saint-Boniface et la frontière américaine, ou toute partie de cet embranchement, aux conditions que les directeurs de la Compagnie prescriront, ou elle pourra le vendre en totalité ou en partie, et au prix et aux conditions qui seront approuvés à une assemblée générale spéciale de ses actionnaires convoquée à cet effet, et sauf aussi l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toute Compagnie de chemin de fer constituée en corporation qui louera ou achètera le dit embranchement en totalité ou en partie, pourra le posséder et l'exploiter aussi amplement que si cette compagnie de chemin de fer eût été dûment constituée à cet effet ; pourvu, toujours, que le loyer payable en vertu de ce bail, ou le produit de cette vente, selon le cas, soit appliqué (à la satisfaction du Gouverneur en conseil, et du consentement des syndics nommés en vertu de l'acte d'hypothèque garantissant les obligations émises sur le dit chemin de fer), soit au paiement des obligations en dernier lieu mentionnées, soit à augmenter la garantie des dites obligations en l'employant à améliorer le dit chemin de fer, ou partie d'une manière et partie de l'autre."

(B) "Si le parlement fédéral autorise à l'avenir la construction d'un chemin de fer entre Winnipeg et la frontière américaine, ou entre Saint-Boniface et la frontière américaine, et suivant la direction générale de la rivière Rouge, la Compagnie ne sera ensuite obligée d'entretenir et d'exploiter que celui de ses deux embranchements actuellement existants entre ces points qu'elle jugera à propos."

La huitième clause a été lue agréée.

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée à la fin du bill, page 2, ligne 36.

Clause C.

(C) La cour Suprême du Canada aura compétence pour décider toute question qui pourra surgir au sujet des droits et engagements des dites parties, ou de l'une ou l'autre, en vertu de la présente convention, et pourra en faire exécuter les dispositions de la manière et par les moyens que la dite cour jugera à propos.

Les annexes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motiton de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte modifiant l'acte du service civil du Canada, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada," auquel elle demande le concours de la Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrison";

Aussi le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving,"

Aussi le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte autorisant la liquidation de la banque de London, en Canada."

Aussi le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Poirier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (Midland),</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Marfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guvremont,</i>		<i>(Burlington),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCailum,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McInnes (C.B.),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidai,</i>
			<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité des divorces, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
Vendredi, 18 mai, 1888.

Le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé, par ordre de votre honorable Chambre en date du mardi quinziesme jour de mai courant, le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," a l'honneur de présenter son premier rapport.

Comme le parlement va en toute probabilité être prorogé prochainement, et que le comité n'a point le temps de procéder à l'enquête et à la considération du bill en cette affaire d'ici à la fin de la présente session—le conseil du pétitionnaire ayant déclaré que le pétitionnaire désire continuer les procédures à la prochaine session, et le conseil de la défense ayant déclaré de son côté que la défenderesse ne s'opposera pas à la continuation d'instance—votre comité, vu les circonstances urgentes du cas, croit devoir recommander que faculté soit accordée au pétitionnaire de continuer les procédures devant le comité des divorces, à la prochaine session du parlement, et que toute procédure ultérieure sur ce bill soit en conséquence ajournée à la prochaine session du Parlement.

R. B. DICKEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, le 19 courant à deux heures de l'après-midi, et qu'il y ait ce jour-là deux séances distinctes : l'une de deux heures à six heures P.M., à moins que la Chambre ne s'ajourne avant six heures, et l'autre à sept heures et demie du soir.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, à l'occasion de son prochain départ du Canada, dans les termes suivants :

A Son Excellence le très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte de Caln et Calstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en parlement assemblés, désirons respectueusement assurer Votre Excellence de nos sincères regrets et de ceux du peuple canadien, au moment où les relations officielles de Votre Excellence avec le Canada vont prendre fin, et où Elle se prépare à partir avec son épouse distinguée.

Que Votre Excellence nous permette aussi de lui assurer que le peuple canadien a hautement apprécié le soin avec lequel Elle a présidé aux affaires du Canada, comme représentant de Sa Majesté, et que nous reconnaissons avec gratitude l'intérêt actif pris par Elle au progrès constitutionnel et matériel de ce pays.

Nous nous souviendrons avec plaisir que Votre Excellence a très heureusement pu réaliser l'espoir qu'Elle avait exprimé dans un des discours publics après son arrivée, d'être le premier gouverneur général qui traverserait le Dominion, dans toute sa largeur, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique; et nous aimerons toujours à nous rappeler les éloquentes paroles de Votre Excellence touchant l'importance de ce grand ouvrage, destiné à ouvrir aux influences de la civilisation nos vastes et fertiles territoires non colonisés, et à créer une nouvelle voie de communication, par territoire britannique, entre les portions orientale et occidentale de l'Empire.

Notre reconnaissance des importants services que Votre Excellence a rendus au Canada, serait imparfaite, si nous n'exprimions pas à Votre Excellence notre appréciation de l'intérêt profond et pratique qu'Elle a pris à la littérature, aux arts, aux sciences dans ce pays, à nos établissements d'éducation, à nos sociétés savantes, à tous les nobles éléments de civilisation qui nous procurent le moyen de développer et utiliser les immenses ressources dont nous avons été dotés. Son Excellence, la marquise de Lansdowne, a donné en cela une aide et un concours marqués et bienfaisants, et le nom de Son Excellence réveillera pendant longtemps, dans le souvenir des Canadiens, l'idée de tout ce qu'il y a de digne dans la carrière publique et de tout ce qu'il y a de gracieux dans la vie privée.

En prenant, par l'ordre de Sa Gracieuse Majesté, l'éminente fonction de gouverneur général des domaines de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, Votre Excellence a apporté avec Elle des traditions historiques qui rattachent son nom à la fortune de ce continent dans le siècle dernier. Nous osons espérer que le Canada a acquis en Votre Excellence un ami qui, jouissant de la confiance de la

Couronne et participant aux conseils des hommes d'Etat de l'Empire, voudra aider à diriger nos destinées et à sauvegarder nos intérêts.

Le regret que nous cause le départ de Votre Excellence est adouci par la pensée que Votre Excellence nous quitte pour aller occuper une position plus brillante sur un champ d'action plus large que celui qu'Elle avait en Canada pour l'exercice de ses hautes qualités administratives—et en se chargeant, sur l'ordre de l'Impératrice des Indes, de représenter, comme vice-roi, son autorité sur ses sujets orientaux Votre Excellence continuera selon les traditions de sa maison, à travailler à l'avancement moral et matériel de ces populations.

En disant adieu à Votre Excellence, nous lui assurons, ainsi qu'à Son Excellence la marquise de Lansdowne, que nos vœux les plus ardents pour leur bonheur et celui de leur famille les accompagnent.

Et nous prions Votre Excellence de transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'expression de notre dévouement inaltérable, et de nos vœux loyaux pour la stabilité du Trône, la prospérité et le bonheur de l'Empire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et que le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a passé cette adresse à Son Excellence le gouverneur-général, à laquelle il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier un acte de la présente session, intitulé : "Acte modifiant l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara," auquel elle demande son concours.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'acte de procédure criminelle," auquel elle demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la première séance de la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada";

Aussi le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des garanties à la couronne";

Aussi le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre cent trente-cinq des Statuts Revisés du Canada."

Aussi le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet dans la rivière Ottawa des dépôts de sciures et autres déchets déversés dans son lit par les scieries riveraines ; sur l'opportunité ou l'urgence de faire cesser l'usage d'y jeter ces matières, et sur les mesures à prendre à cet effet.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Pour témoignages, voir appendice n° 2.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du second rapport du comité mixte des deux Chambres relatif à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du second rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Stevens, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts Revisés du Canada.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à sept heures et demie.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 21 mars, 1888, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, une copie des délibérations de la conférence coloniale tenue à Londres en

1887, pour ce qui concerne les communications postales et télégraphiques impériales par la voie du Canada, et aussi toute correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement ou quelqu'un de ses départements sur ce sujet depuis la conférence.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session N^o 76).

Six heures ayant sonné, Son Hounour le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts Révisés du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à quatorze ont été séparément lues et agréées.

La quinzième clause ayant été lue,

Il a été proposé qu'elle soit amendée comme suit :

Page 5, ligne 31, après " acte " insérez ; " ou autrement par écrit."

Page 5, ligne 40, après " minimis " insérez : " et n'ont pas sensiblement affecté le résultat de l'élection."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La dite quinzième clause a été lue de nouveau et agréée.

Il a été proposé que la clause suivante soit ajoutée au bill comme clause A :

Clause A.

Les personnes suivantes ne solliciteront point de votes pour un candidat à l'élection d'un membre à la Chambre des Communes, ne feront point de propagande pour un tel candidat, ne parleront ni pour, ni contre un tel candidat aux assemblées tenues pendant une élection et ne prendront aucune part autre que de voter à telle élection, savoir :

(a) Les membres du service civil du Canada, au sens de l'acte du service civil, soit qu'ils appartiennent à la division intérieure ou à la division extérieure de ce service ;

(b) Toutes personnes employées dans les Territoires du Nord-Ouest par les différents départements du gouvernement exécutif, ou recevant pour leur emploi un salaire fixe payable sur les fonds publics du Canada ;

(c) Les officiers, commis et serviteurs permanents du Sénat, de la Chambre des Communes et de la bibliothèque du parlement ;

(d) L'auditeur général ;

(e) Les officiers, commis et messagers de la Cour Suprême du Canada, de la cour d'Échiquier du Canada et de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest, et de toute autre cour de juridiction civile ou criminelle, constituée sous l'autorité législative du parlement du Canada ;

(f) Toutes personnes auxquelles sont applicables les dispositions de l'Acte des pensions du service civil ;

et quiconque enfreindra les dispositions du présent article, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de deux mois au plus, ou des deux peines à la fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 16.

NON-CONTENTS : 33.

Ainsi elle a été résolue négativement.

Le préambule lu de nouveau et agréé.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

L'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. McInnes (New-Westminster), secondé par l'honorable M. Belle-rose, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 6, ligne 4, après acte insérez clause A.

Clause A.

Les personnes suivantes ne solliciteront point de votes pour un candidat à l'élection d'un membre à la Chambre des Communes, ne feront point de propagande pour un tel candidat, ne parleront ni pour, ni contre un tel candidat aux assemblées tenues pendant une élection, et ne prendront aucune part autre que de voter à telle élection, savoir :

(a) Les membres du service civil du Canada, au sens de l'acte du service civil, soit qu'ils appartiennent à la division intérieure ou à la division extérieure de ce service ;

(b) Toutes personnes employés dans les Territoires du Nord-Ouest par les différents départements du gouvernement exécutif, ou recevant pour leur emploi un salaire fixe payable sur les fonds publics du Canada ;

(c) Les officiers, commis et serviteurs permanents du Sénat, de la Chambre des Communes et de la bibliothèque du parlement ;

(d) L'auditeur général ;

(e) Les officiers, commis et messagers de la Cour Suprême du Canada, de la cour d'Échiquier du Canada et de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest, et de toute autre cour de juridiction civile ou criminelle, constituée sous l'autorité législative du parlement du Canada ;

(f) Toutes personnes auxquelles sont applicables les dispositions de l'Acte des pensions du service civil ;

et quiconque enfreindra les dispositions du présent article, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de deux mois au plus, ou des deux peines à la fois.

Objection ayant été à faite la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,
Armand,
Boucherville, de,
Chaffers,
Grant,

Haythorne,
Leonard,
McClelan,
McInnes
(New-Westminster),

O'Donohoe,
Pâquet,
Pelletier,
Power,

Stevens,
Trudel,
Wark. — 16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Abbott,	Gowan,	Merner,	Ross,
Allan (Président),	Kaulbach,	Miller,	(de la Durantaye),
Archibald,	McCallum,	Montgomery,	Sanford,
Bolduc,	McKindsey,	Odell,	Smith,
Botsford,	McMillan,	Ogilvie,	Sutherland,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Read,	Turner,
Dever,	Macfarlane,	Robitaille,	Vidal.—31.
Dickey,	MacInnes,	Ross	
Girard,	(Burlington),	(Laurentides),	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été pasée sur la motion principale elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés,'

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à certaines avances faites aux commissaires du havre de Québec."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans la l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada," Acte des convictions sommaires."

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à quatre ont été séparément lues et agréées.

La cinquième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 44, après " seule " insérez la clause A.

Clause A.

L'article cinquante neuf du dit acte est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant :

" 2. Les frais à accorder en vertu du présent article et de l'article précédent seront ceux payables d'après le tarif d'honoraires établi par la loi de la province dans laquelle la poursuite aura lieu pour les procédures de même genre prises par et devant les juges de paix dans le cas d'offenses contre la loi de cette province ; et et s'il n'y a pas de tel tarif, alors les frais seront fixés d'après le tarif prescrit en matière civiles."

Les clauses restantes, l'annexe et la formule ont été séparément lues et agréées.

Le préambule a été lue de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Archibald a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue à l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des banques, chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada. "

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 14, après " tanneur " insérez : " fabricant ou " et après " laine " insérez : " ou de coton."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wark a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçue maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des statuts révisés, concernant l'assurance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante-et-un des statuts révisés du Canada : " Acte de la propriété foncière dans les territoires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, relatif au haut commissaire du Canada dans le Royaume-Uni," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à demain à deux heures de l'après-midi.

Samedi, 19 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Sanford,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Turne r,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

17 mai 1888.

Le comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement a l'honneur de présenter comme son septième rapport le rapport du sous-comité (annexé au présent), qu'il a chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'application de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques. Le comité ayant approuvé ce rapport, il le soumet maintenant à la considération des deux Chambres.

Le comité soumet aussi la résolution suivante, à titre de recommandation :—

Résolu,—Que le Secrétaire d'Etat ayant informé le comité "que le gouvernement sera probablement en mesure, aux termes de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, d'exécuter les services des impressions et de la reliure requises par le parlement, à l'expiration des contrats actuels," le président de ce comité soit autorisé à conférer avec le Secrétaire d'Etat sur le mode d'exécution des dits services.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président, Sénat.

SALLE DE COMITÉ, 16 mai 1888.

Le sous-comité du comité mixte des Impressions du Parlement, qui a été chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'application de l'acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, a l'honneur de faire rapport,—

Que le sous-comité a eu une entrevue avec le Secrétaire d'Etat, dans son bureau. Après discussion, le ministre a déclaré qu'il ferait amender le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour modifier le chapitre 27 des Statuts Révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, afin que le personnel placé sous le contrôle actuel du comité demeure dans le même état tant que le comité le jugera à propos pour l'exécution convenable du service.

Le sous-comité soumet aussi les résolutions suivantes, à titre de recommandations :—

1. Résolu,—Que M. Robert Romaine, du bureau de la papeterie de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

2. Résolu,—Que M. Robert Brewer, sous-comptable de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

3. Résolu,—Que la besogne du bureau de distribution du Parlement devant être de beaucoup réduite lorsque le nouveau département des impressions et de la papeterie publiques sera organisé, les changements suivants soient faits, à la demande du Secrétaire d'Etat : Que M. E. Botterell, chef actuel du bureau de distribution, et M. H. A. Botterell, deuxième assistant, soient transférés au nouveau département des impressions et de la papeterie publiques, où leur expérience pourront être très utiles au service public.

Le tout respectueusement soumis.

D. BERGIN,

Président, Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial des divorces relatif au bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton,"

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte de procédure criminelle," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes de la bibliothèque du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés concernant l'assurance."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis : "conformant" jusqu'à "aux" dans la 15e ligne.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McCallum a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada : 'Acte de la propriété foncière dans les territoires.'"

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sutherland a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, concernant le haut commissaire du Canada dans le Royaume-Uni," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Samedi, 19 mai 1888.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à l'adresse votée par eux à Son Excellence le gouverneur général, à l'occasion de son prochain départ, et lui exprimant de sincères regrets de voir prendre fin les relations officielles de Son Excellence avec le Canada—en remplissant le blanc dans la dite adresse par les mots : " et les Communes."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Certifié,

J. G. BOURINOT,

Greffier de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la dite adresse conjointe soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général de la part de cette Chambre par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les brevets d'invention," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'affet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant un certain arrangement entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte de la présente session," intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Stevens, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que la 41e règle de Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>		<i>(Burlington), Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McDonald (C.E.)</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McInnes (N.W.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dickey,</i>			

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton."

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Qu'il soit renvoyé au dit comité pour être reconsidéré.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'acte de la procédure criminelle."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Trudel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une, deux et trois ont été et agréées.

La quatrième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 42, retranchez " et " ; après : " calligraphe " insérez : " la commission française par les candidats anglais, la composition anglaise par les candidats français et l'analyse."

Les clauses cinq, six et sept ont été séparément lues et agréées.

La huitième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 18, après " examen " insérez : " se fera une fois par année seulement, dans le mois de mai, et."

Les clauses neuf, dix et onze ont été séparément lues et agréées.

La douzième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 4, ligne 34 après " permanent " insérez : " pourvu toutefois que cette prohibition ne s'applique point aux officiers ou employés des deux Chambres du Parlement."

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 17.

NON-CONTENTS : 22

Ainsi elle a été résolue négativement.

Les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McClelan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, concernant le Haut Commissaire pour le Canada dans le Royaume-Uni."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les brevets d'invention," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte des banques, chapitre cent-vingt des Statuts révisés," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 mai 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McMillan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Ross (Laurentides),</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Ross (de la Durantaye)</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>(Burlington),</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Gemow,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Pcwer,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McKinsey,</i>		

PRÉRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Leonard,—Du révérend John Currie et autres, de West Elgin. (2 pétitions.)

L'honorable M. Dickey, du comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ N^o 2,
Lundi, 21 mai 1888.

Le comité spécial des divorces auquel, par ordre de votre honorable Chambre en date du samedi, dix-neuvième jour de mai courant, a été renvoyé pour qu'il le prit de nouveau en considération, son premier rapport sur le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," a l'honneur de présenter son second rapport :

En conformité de l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a pris de nouveau en considération son dit rapport, et est convenu de faire rapport comme suit :—

Comme le parlement va en toute probabilité être prorogé prochainement, et que le comité n'a point le temps de procéder à l'enquête et à la considération du bill en cette affaire d'ici à la fin de la présente session—le conseil du pétitionnaire ayant déclaré que le pétitionnaire désire continuer les procédures à la prochaine session, et le conseil de la défense ayant déclaré de son côté que la défenderesse ne s'opposera pas à la continuation de l'instance ;

Considérant qu'une pétition en obtention de ce bill a été reçue par votre honorable Chambre ; que les règles relatives aux pétitions et aux bills de divorce ont été observées par le pétitionnaire, comme les procès-verbaux de votre honorable Chambre l'ont constaté, votre comité croit devoir recommander, vu les circonstances urgentes du cas, que si le dit pétitionnaire présente à la prochaine session une pétition semblable à celle qu'il a présentée cette année, la nouvelle pétition, tout bill ayant le même objet que le présent bill et toute demande d'exemption de publication de nouveaux avis, reçoivent la considération favorable du comité qui sera saisi de telle pétition et de tel bill, pour ce qui est de la publication et de la signification de l'avis de demande en divorce, de la seconde lecture du bill et du bill même.

Votre comité recommande aussi qu'une copie de ce rapport, certifiée par le greffier du Sénat, soit signifiée, trois mois au moins avant la prochaine session, au conseil qui a représenté la défenderesse devant votre comité, et soit publiée par le pétitionnaire dans la *Gazette du Canada* pendant trois mois au moins avant la prochaine session.

Votre comité recommande de plus que la somme de deux cents piastres (\$200) déposée par le pétitionnaire soit retenue par le greffier pour couvrir les dépenses déjà faites, ou qui pourront être faites à la prochaine session, au cours des procédures, sous réserve de tout ordre de votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Haythorne, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Schultz, du comité spécial chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,
Lundi, 21 mai 1888.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses, et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines, a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité recommande qu'une somme de cinquante piastres (\$50) soit payée à Sa Grandeur l'évêque Clut, du vicariat apostolique de Mackenzie, pour le temps qu'il a employé et les dépenses qu'il a faites en se rendant à l'invitation de votre comité, qui l'avait prié de rendre témoignage sur le sujet de ses investigations.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN SCHULTZ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Schultz, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer," auquel elle demande son concours.

Le dit bill a été lu la première fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions pour aider à la construction des

lignes de chemins de fer y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera à six heures, elle reste ajournée à huit heures du soir, chaque séance devant être une séance distincte.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : "Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 18 avril, 1888, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie d'une lettre en date du 31 mars dernier, de l'honorable Joseph H. Bellerose, relative à l'incendie de la maison de M. Louis Guimond, à St. Vincent de Paul ; aussi copie d'une lettre de James Devlin, ingénieur, sur le même sujet ; aussi copie des déclarations solennelles qui accompagnent les dites lettres et de toute autre correspondance relative à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 49a*)

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 5 mai 1886, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes de lettres-patentes pour des terres situées dans le

township 8, rangs 1 et 2, est
 " 8, " 1 et 2, ouest
 " 9, " 1 est
 " 9, " 1 et 2, ouest
 " 10, " 1 et 2, est
 " 10, " 1 et 2, ouest,

et aussi pour les sections 11 et 29 du township 10, 2e rang ouest, et pour toutes autres terres comprises dans l'arpentage de la rivière Sale, avec indication des patentes délivrées et des personnes à qui elles l'ont été; aussi copie de toutes demandes de scrips avec une liste des scrips délivrés donnant les noms des personnes qui ont reçu de tels scrips à la suite de ces demandes, ou en rapport avec ces terres ou pour en tenir lieu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 77).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé, " Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, Acte des convictions sommaires. "

Aussi, le bill intitulé : " Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés, concernant l'assurance, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer. "

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre. .

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Power,</i>	<i>Turner,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Read,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Dever,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Girard,</i>	<i>MacInnes (Burlington)</i>		

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Montgomery a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à onze heures du matin.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une à treize ont été séparément lues et agréées.

La quatorzième clause a été lue et amendée comme il suit :

Page 8, ligne 22, après "fer" insérez : "ou la compagnie pourra, à son choix, exécuter ces travaux sous la même surveillance."

Les clauses quinze à cent cinquante-sept, inclusivement, ont été séparément lues et agréées.

La clause cent cinquante-huit a été lue et amendée comme il suit :

Page 39, ligne 45, après "matériaux" insérez : "ou à des terrains ou matériaux."

Les clauses cent cinquante-neuf à cent quatre-vingt-dix, inclusivement, ont été séparément lues et agréées.

La clause cent quatre-vingt-onze a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "fera" jusqu'à "pour" dans la ligne 21.

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "terres" jusqu'à la fin de l'article et insérez : "des chemins de traverse convenables et commodes pour permettre aux ustensiles et charrettes des cultivateurs et autres véhicules de traverser la voie."

Les clauses cent-quatre-vingt-douze et cent quatre-vingt-treize ont été lues et agréées.

La clause cent-quatre-vingt quatorze a été lue et amendée comme il suit :

Page 50, ligne 7, après "ferrée" insérez : "pourvu toujours que dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Édouard, lorsqu'une municipalité de comté n'aura pas été subdivisée en municipalités locales, chaque lot de terre amélioré ou occupé soit protégé par des clôtures, barrières et fosses gardes-bœufs conformément aux prescriptions du présent article."

Les clauses cent-quatre-vingt-quinze à deux-cent-quatre-vingt ont été séparément lues et agréées.

La clause deux-cent quatre-vingt-une a été lue et amendée comme il suit :

Page 70, ligne 38, après "Nord-Ouest" insérez : "et tout commissaire d'une cour de paroisse dans la province du Nouveau-Brunswick."

Page 70, ligne 40, après "magistrat" insérez : "commissaire."

Les clauses restantes ont été séparément lues et agréées.

Les annexes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Haythorne a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures du matin.

Mardi, 22 mai, 1888.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *GEORGE WILLIAM ALLAN*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>MacInnes</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Haythorne,</i>	(<i>Burlington</i>),	<i>Robitaille,</i>
<i>Atton,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Merner,</i>	<i>Sanford,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Clemow,</i>	<i>McCallum.</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>De Blois,</i>	<i>McInnes (N. W.),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McKindsey,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Poirier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-général recevra aujourd'hui à trois heures de l'après-midi dans la salle du Sénat l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant leur profond sentiment de regret à l'occasion du prochain départ du Canada de Son Excellence.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend John Currie et autres et de Robert Hornell et autres, de West-Elgin, demandant qu'il soit passé un acte pour prohiber le trafic du dimanche dans le Canada par chemins de fer et par bateaux à vapeur le jour du dimanche.

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-général, en date du 10 avril, 1888, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant la somme qu'a coûtée au Canada l'entretien du bureau du Gouverneur-général depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1888, en traitements, frais de résidence, frais de voyages et toutes autres dépenses accessoires,—le dit état devant faire voir le montant payé pour chacun des gouverneurs.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 78*).

L'honorable M. Abbott, membre du Conseil privé du Canada, a présenté à la Chambre un appendice au rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1886 — Statistiques criminelles de l'année 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 46*).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Service Civil du Canada, chapitre dix-sept des Statuts Révisés du Canada " ; aussi le bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre a repris sa séance.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-général :

OTTAWA, 22 mai, 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement du Canada, mardi le 22 courant, à 4 P.M.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Président du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre cent trente-huit des Statuts Révisés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1888 et le 30 juin 1889, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il s'était rendu, suivi du Sénat avec l'Orateur de la Chambre des Communes, suivi des Communes, auprès de Son Excellence le Gouverneur-général dans la salle du Sénat pour lui présenter l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant leur profond sentiment de regret à l'occasion du prochain départ du Canada de Son Excellence, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la très gracieuse réponse suivante :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie cordialement des paroles bienveillantes dont vous vous êtes servis pour me dire adieu.

L'expression unanime de vos sentiments, manifestée par toute la députation du Canada, est un acte de haute portée, qui ne laisse au un doute sur sa signification.

Cet acte de courtoisie généreuse, je l'accepte de votre part et en votre qualité de représentants du peuple canadien, et je vous offre, ainsi qu'à vos commettants, l'expression de mes sentiments de reconnaissance provoqués par le grand honneur que vous me faites.

Je ne puis m'empêcher de faire allusion aux pertes récentes qu'ont éprouvées vos Chambres, non-seulement, M. l'Orateur, dans la personne de votre prédécesseur distingué au fauteuil du Sénat, de cet homme qui, par ses admirables qualités, s'était conquis le respect et l'affection de tous, mais je fais aussi allusion à la perte d'autres membres marquants des deux Chambres; et je regrette vivement que, de ce nombre, se trouve un de mes ministres des plus importants et des plus honorés. La mort, en frappant cet homme d'Etat, a privé le pays d'un de ses serviteurs dévoués et infatigables, et enlevé du même coup à l'Exécutif un de ses plus fidèles et loyaux conseillers.

Un séjour de près de cinq ans dans ce pays, en qualité de représentant de Sa Majesté, m'a fait porter un intérêt profond et constant à ses affaires; et je ne saurais trop apprécier l'avantage qui m'a été donné de pouvoir prendre part à l'administration du Canada et veiller de près au fonctionnement des institutions sages et libres qui vous régissent.

Je serai heureux si, à l'avenir, je puis, comme vous avez bien voulu le suggérer, mettre mon expérience au profit des intérêts de ce pays ou de son bien-être. Quoi qu'il en soit, je ne pourrai conserver pour le Canada d'autres sentiments que ceux de l'amitié à laquelle me lient la plus profonde reconnaissance, l'attachement et le respect.

Après un séjour agréable de plusieurs années au milieu de vous, je suis fondé, je l'espère, à vous féliciter sur le fait que, pendant ce temps les principes importants de la constitution fédérale ont subi victorieusement l'épreuve de l'expérience et sont considérés aujourd'hui comme formant la base d'un système politique durable et adapté aux besoins de votre pays.

Vos rapports avec la mère-patrie ont été marqués, sans exception, par la plus franche cordialité. Il n'y a jamais eu de divergence d'opinion sérieuse entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Canada. Un libre échange d'opinions entre ces deux gouvernements a, dans tous les cas, fait ressortir l'accord étroit qui les unit sur toutes les questions d'un intérêt vital; et cet accord, je le crois, reflète l'estime toujours grandissante que nourrissent l'un envers l'autre les peuples sur lesquels repose l'autorité de ces gouvernements.

Je me réjouis d'apprendre que vous vouliez bien reconnaître l'intérêt profond que m'inspire le progrès matériel de ce pays, et j'ai vu avec une satisfaction particulière votre allusion au parachèvement de la voie ferrée nationale qui unit aujourd'hui les provinces, œuvre qui a non-seulement contribué largement à la consolidation du pays, mais a de plus fortifié l'empire et agrandi ses ressources.

Je me félicite d'avoir pu encourager, en m'y associant, les généreux efforts du peuple canadien dans la voie des beaux-arts, de la littérature et des sciences; et c'est avec plaisir que j'ai constaté que ces efforts avaient été couronnés de succès.

Messieurs, je ne puis passer sous silence l'allusion que vous faites à ma nomination au poste de représentant de Sa Majesté dans une autre partie de l'Empire, bien différente, il est vrai, de celle qui est en ce moment l'objet de vos travaux, mais étant aussi partie intégrale de cet Empire dont les intérêts sont chers à tout sujet de Sa Majesté. Vos félicitations sur ma nomination et votre empressement à juger favorablement le choix qu'on a fait de moi pour remplir un poste aussi important que difficile, m'encourage à assumer toute la responsabilité qui s'y rattache.

Vos souhaits de bonheur sont sincères, j'en suis certain, et c'est avec un vif sentiment de reconnaissance que j'ai reçu l'expression du regret que vous cause notre départ du Canada.

L'allusion si aimable que vous faites à celle qui a partagé avec moi le bonheur des cinq années que j'ai passées au milieu de vous, nous est à tous deux très-sensible. Au nom de Lady Lansdowne et en mon nom, je vous remercie de votre délicate attention. Nous avons eu, pendant notre séjour au Canada, l'avantage de lier connaissance avec un bon nombre des membres des Communes et du Sénat, et le souvenir de cette intimité avec les représentants du peuple canadien sera toujours pour nous une source de satisfaction d'autant plus que vous nous avez donné l'assurance que l'estime que nous avons pour vous a été payée de retour.

Je ne manquerai pas de faire connaître à Sa Majesté votre dévouement inaltérable pour sa personne et votre loyauté à l'Empire.

C'est en son nom que je vous remercie et que je souhaite vivement à la population qui vous a confié la mission sacrée de sauvegarder ses intérêts dans les conseils de la nation, toutes les bénédictions nécessaires à l'établissement solide de la grandeur et de la bonne renommée du Canada.

J'espère que la Providence lui permettra longtemps encore d'offrir au monde le beau spectacle d'un peuple uni et content; d'un peuple non-seulement fier de sa prospérité et confiant en son avenir, mais se glorifiant des liens qui l'unissent à l'Empire britannique et prêt à contribuer à la grandeur et au renom de la Couronne.

LANSDOWNE.

22 mai 1888.

Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnestone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice, et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada, et Vice Amiral d'icelui, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Vierge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son président,—

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :—

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Acte confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Chatham.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des gypses et de colonisation de la Tobique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts révisés.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer New-York au Saint-Laurent et à Ottawa.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie.

Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara-Falls.

Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Acte modifiant l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.

Acte modifiant le chapitre vingt sept des Statuts révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte concernant les annonces de fausse monnaie.

Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York.

Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.
Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes.

Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises.

Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débetures.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada.

Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor.

Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving.

Acte pour faire droit à Catherine Morrison.

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux Caisses d'épargne des Postes et de l'Etat.

Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts révisés, concernant le Revenu de l'intérieur.

Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Acte modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.

Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada.

Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant un acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."

Acte modifiant "l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.

Acte concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec.

Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle.

Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, "concernant le Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni."

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte modifiant l'Acte concernant les brevets d'invention.

Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour Maritime d'Ontario.

Acte modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant " l'Acte des banques," chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, " Acte des convictions sommaires."

Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés, concernant les assurances.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant les chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada.

Acte à l'effet de modifier le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

' Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1888 et le 30^e jour de juin 1889, et pour d'autres objets liés au service public,'

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant la présente session du parlement, je désire exprimer mon appréciation de l'empressement et du zèle dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs publics.

La mesure pour la ratification du Traité des Pêcheries conclu au commencement de cette année entre les plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis, à laquelle j'ai donné la sanction de la Reine, sera, je crois, reçue avec satisfaction par la population de tout le Canada comme offrant une preuve incontestable du désir constant du Canada d'arriver à un règlement équitable et honorable de toutes les questions découlant de l'interprétation de la Convention de 1818.

J'espère avec un certain degré de confiance que les différentes autorités dont la sanction du Traité est nécessaire à son opération, ne seront pas insensibles aux grands avantages qui découleraient pour les deux pays de la suppression d'une source aussi féconde d'aigreur et de ressentiment.

L'arrangement en vertu duquel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a renoncé aux privilèges exclusifs qu'elle possédait en vertu de la clause 15 du premier contrat passé entre Sa Majesté et la compagnie sera, je le prévois, accepté par tous, et, en augmentant ses ressources financières, il permettra à la compagnie

de répondre et subvenir aux besoins toujours croissants de la vaste région que dessert son chemin de fer.

L'extension à la population des territoires du Nord-Ouest d'une plus grande autonomie que celle dont elle a joui jusqu'à présent est une preuve satisfaisante du rapide développement de cette importante portion de la Confédération, et aura, je l'espère, des résultats avantageux.

Je suis heureux de croire que la perspective d'une forte immigration d'une classe de colons désirables, est, cette année, plus grande que jamais.

Les différentes modifications apportées aux lois relatives au revenu de l'intérieur, aux chemins de fer, au service civil et à d'autres actes affectant les intérêts publics, que vous avez adoptées, semblent bien propres à répondre aux circonstances qui les rendaient nécessaires.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez volontiers votés pour les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je ne puis me séparer de vous pour la dernière fois sans exprimer ici mon profond regret que mes relations officielles avec votre pays soient terminées. C'est une source de grande satisfaction pour moi de rappeler, dans cette circonstance, le fait que dans les quelques dernières heures vous avez bien voulu m'assurer de la faveur avec laquelle vous avez regardé mes efforts pour accomplir la tâche que m'avait confiée Sa Majesté.

L'intérêt que je porte au Canada ne cessera pas avec mon départ de ses rives, et je prie Dieu que dans l'avenir sa population puisse jouir en abondance de tous les bienfaits qu'il est au pouvoir de la Providence de lui accorder.

L'honorable Président du Sénat a alors dit :

Honorables messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement soit prorogé au trentième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé au samedi, trentième jour de juin prochain.



LISTE ALPHÉBATIQUE

DES

SÉNATEURS DU CANADA

2^E SESSION, 6^E PARLEMENT, 51 VICTORIA.

1888.

L'HONORABLE GEORGE WILLIAM ALLAN,

Nommé Président le 17 mars 1888.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
ABBOTT, J. J. C.	Montréal.
ALEXANDER, GEORGE.....	Woodstock, Ont.
ALLAN, G. W. (<i>Président</i>).....	Toronto.
ALMON, W. J.....	Halifax, N.-E.
ARCHIBALD, T. D.....	Sydney, N.-E.
ARMAND, J. F.....	Rivière-des-Prairies.
BAILLARGEON, P.	Québec.
BELLEROSE, J. H.....	Saint-Vincent-de-Paul.
BOLDUC, J.....	Saint-Victor de Tring, P.Q.
BOTSFORD, A. E.....	Westcock, Westmoreland.
BOUCHERVILLE, C. A. BOUCHER DE.....	Boucherville.
BOYD, JOHN.....	Saint-Jean, N.-B.
CARVELL, J. S.	Charlottetown, I. P.-E.
CASGRAIN, C. E.....	Windsor, Ont.
CHAFFERS, W. H.....	Saint-Césaire.
CLEMON, F.....	Ottawa.
COCHRANE, M. H.....	Compton.
DE BLOIS, P. A.	Québec.
DEVER, J.....	Saint-Jean, N.-B.
DICKEY, R. B.....	Amherst.
FERGUSON, J.	Bathurst.
FERBIER, J.....	Montréal. (Décédé le 30 mai.)

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
FLINT, BILLA.....	Belleville.
FORTIN, P.....	Laprairie. (Décédé le 15 juin.)
GIBARD, M. A.	Saint-Boniface, Man.
GLASIER, J.....	Sunbury, N.-B.
GOWAN, J. R.....	Barrie.
GRANT, R. P.....	Pictou, N.-E.
GUÉVREMONT, J. B.....	Sorel.
HARDISTY, R.	Edmonton, T. N.-O.
HAYTHORNE, R. P.....	Charlottetown, I. P.-E.
HOWLAN, G. W.....	Alberton.
KAULBACH, H. A. N.	Lunenburg, N. E.
LACOSTE, A.	Montréal.
LEONARD, E.....	London, Ont.
LEWIN, J. D.....	Saint-Jean, N.-B.
MCCALLUM, L.	Stromness.
MCCLELAN, A. R.....	Riverside, comté d'Albert, N.-B.
MCDONALD, W.....	Little Glace Bay, N.-E.
MCINNES, T. R.....	New-Westminster, C.-B.
MCKAY, T.....	Truro, N.-E.
MCKINDSEY, G. C.....	Milton, Ont.
MCMILLAN, D.....	Alexandria, Ont.
MACDONALD, J.....	Toronto.
MACDONALD, W. J.....	Victoria, C.-B.
MACFARLANE, ALEX.....	Wallace, N.-E.
MACINNES, D.....	Hamilton.
MACPHERSON, SIR DAVID LEWIS.....	Toronto.
MERNER, S.....	New-Hamburg.
MILLER, W.....	Arichat.
MONTGOMERY, D.....	Park Corner, I. P.-E.
ODELL, W. H.	Fredericton, N.-B.
O'DONOHUE, J.....	Toronto.
OGILVIE, A. W.....	Montréal.
PAQUET, A. H.	Saint-Cuthbert.
PELLETIER, C. A. P.....	Québec.
PLUMB, J. B. (<i>Président</i>).....	Niagara. (Décédé le 12 mars.)
POIRIER, P.....	Shédiac, N.-B.
POWER, L. G.....	Halifax, N.-E.
READ, R.	Belleville.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCE.
L'honorable	
REESOR, D.....	Yorkville.
ROBITAILLE, T....	New-Carlisle, P.Q.
ROLLAND, J. B	Montréal. (Décédé le 22 mars.)
ROSS, JAMES G.....	Québec.
ROSS, J. J.....	Sainte-Anne de la Pérade.
RYAN, T.....	Montréal.
SANFORD, W. E.....	Hamilton.
SCHULTZ, J.....	Winnipeg (Nommé lieut.-gouverneur, Manitoba, du 1er juillet, 1888.)
SCOTT, R. W.....	Ottawa.
SMITH, F.....	Toronto.
STEVENS, G. G.....	Waterloo, P.Q.
SULLIVAN, M.....	Kingston.
SUTHERLAND, J.....	Kildonan, Man.
THIBAudeau, J. R.....	Montréal.
TRUDEL, F. X. A.....	Montréal.
TURNER, J.....	Hamilton.
VIDAL, A.....	Sarnia.
WARK, D.....	Frédéricton.

1er août 1888.

INDEX

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

51 VICTORIA, 1888.

ACADÉMIE NISBET DE PRINCE ALBERT :—

Pétition pour un acte d'incorporation, 33. Rapportée, 69. Bill reçu et lu 1^e fois, 133. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des bills privés, 141. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 148. S. R., 275. (Chap. 108, 51 Vic. 1888.)

ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD : Motion pour une adresse demandant une modification de l'—pour permettre au Sénateurs d'élire leur président, 116. Retirée 116.

ADIRONDACK—Chemin de fer St. Laurent et :— Voir St Laurent.

ADRESSES :—

A Son Excellence le Gouverneur Général :—

1. En réponse au discours du trône, 9,12. Passée, 13. Réponse, 50, 51.
2. Relative au pénitencier St-Vincent de Paul. Incendie de la maison de Louis Guimond, 21. Réponse, 44.
3. Relative à la saisie de navires britanniques par les bâtiments armés des Etats-Unis dans la mer de Behring, 50.
4. Relative aux sommes payées à A. F. Wood pour services sur le canal de la vallée de la Trent, 50. Réponse, 122.
5. Pour copie des annonces pour le transport des malles entre l'Angleterre et le Canada, 57. Retirée, 57.
6. Pour un état des dépenses au Canal Welland, etc., 59.
7. Pour copie des délibérations de la conférence de Londres 1887, relative aux communications postales et télégraphiques par la voie du Canada, 64. Réponse, 251, 252.

ADRESSES À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

8. Pour copie des plans, etc., du tunnel entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme, 64. Réponse, 122.
9. Pour copie du rapport des ingénieurs sur la côte du détroit de Northumberland, 70, 71.
10. Pour un état du coût des travaux sur l'Ottawa et ses tributaires pour la descente des bois, etc., 74. Réponse, 122.
11. Pour copie de lettres ou pétitions relatives au chenal du St. Laurent et à l'amélioration du port de Montréal, 78.
12. Pour un état des dépenses encourues pour l'entretien de la charge de Gouverneur Général depuis la confédération, 99. Réponse, 272.
13. Pour état des pétitions relatives à la suspension du trafic le Dimanche, 105.
14. Pour copie de toute la correspondance relative à l'incendie de la maison de Louis Ginmond à St. Vincent de Paul, 122. Réponse, 268.
15. Pour un état des noms des locataires des lots hydrauliques à la chute de la Chaudière à Ottawa, etc., 177.
16. Pour copie des ordres en conseil, correspondance, etc., se rapportant à l'octroi d'une subvention à la compagnie du chemin de fer Pontiac-Pacifique, 191-2.
17. Pour copie de la correspondance au sujet des écoles industrielles pour les Sauvages dans la Colombie-Britannique, 197.
18. Pour exprimer le regret des Chambres au moment où les relations officielles de Son Excellence vont prendre fin, 249. Les Communes priées de concourir, 250. Concours des Communes, 260. Président annonce que Son Excellence viendra recevoir adresse, 272. Adresse présentée 274. Réponse, 274.

A Sa Majesté :

1. Pour une modification de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que permette aux Sénateurs d'élire leur président, 216. Retiré, 216.

AGIOTAGE SUR STOCKS ET MARCHANDISES :—

Bill présenté et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois, 77. En comité général, lu 3e fois, passé, et envoyé au Communes, 92. Amendé par les Communes, 217. Amendements agréés par le Sénat, 238. S.R. 277. (Chap. 42, 51 Vic. 1888.)

AGRICULTEURS DE YORK—Cie de colonisation des :—Pétition pour un amendement, à sa charte, 27. Rapportée, 34.

Bill présenté et lu 1re fois, 37. 2e lecture remise, 41. Lu 2e et renvoyé au comité des banques et du commerce, 51. Rapporté avec divers amendements, 118. Amendements agréés, 119. Passé et envoyé aux Communes, 119. Rapporté avec un amendement, 204. Amendement agréé par le Sénat, 209. S.R., 276. (Chap. 106, 51 Vic. 1888.)

AGRICULTURE—Rapport du ministre, 65.

Rapport des statistiques criminelles, 1886, 272.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX : Motions pour ajournements adoptés, 29, 64, 201, 249, 264, 270. Au décès du président du Sénat, 30-1. Au décès de l'honorable Thomas White, 129.

- ALBERTA** ;—Cie de chemin de fer et de houille d' :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 52. Rapportée, 69. 5^e le règle suspendue, 69.
- ALEXANDER, L'HON. GEORGE** :—Le greffier est autorisé à recevoir sa déclaration de qualification, 5. Rapport au greffier, 10. Vote de censure sur la conduite de, 176.
- ALLAN, L'HON. GEORGE WILLIAM** :—Nommé président du Sénat, 31. Prend son siège, 32.
- AMÉLIORATION DU HAUT DE L'OTTAWA** ;—Cie d' :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'étendre ses opérations à la tête des rapides des Quinze, 20. Rapportée, 34.
- Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 184. 2^e lecture remise, 190, 194. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des bills privés, 200. Rapporté, amendement proposé et rejeté sur division, 202-203. Lu 3^e fois et passé, 204. S. R., 276. (Chap. 102, 51 Vic., 1888.)
- AMÉLIORATION DU HAVRE DE MONCTON** :— Voir Moncton.
- ANNAPOLIS—ATLANTIQUE, Cie de ch. de fer d' :—**Pétition demandant un acte d'incorporation, 21. Rapportée, 55.
- Bill reçu et lu 1^{re} fois, 145. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 172. Rapporté avec amendements, amendements agréés, bill lu 3^e fois et passé, 180. Amendements agréés par les Communes, 204. S. R., 276. (Chap. 73, 51 Vic., 1888.)
- ARNPRIOR** ;—Chemin de fer d'Arnprior au Désert :— Voir Pontiac et Renfrew.
- ARRANGEMENT entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer du Pacifique** :— Voir Pacifique.
- ASSURANCE** :—Modification du chap. 124 des statuts révisés concernant l' :—
- Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 245. Lu 2^e fois, 256. En comité, 258. Amendé, lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 259. Amendements agréés par les Communes, 269. S. R., 277. (Chap. 28, 51 Vic., 1888.)
- ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD CONTRE LES ACCIDENTS** :—Pétition, réduction du capital, 27. Rapportée. 5^e le règle n'est pas observée, 82.
- ASSURANCE DE L'EST** :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 21. Rapportée, 34.
- Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 117. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 123. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 138-139. S. R., 183. (Chap. 96, 51 Vic., 1888.)
- ASSURANCE KEYSTONE CONTRE L'INCENDIE** :—Pétition pour acte d'incorporation, 54. Rapportée, 82. 5^e le règle suspendue, 83.
- Bill reçu et lu 1^{re} fois, 141. 2^e lecture remise, 150. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 174. Rapporté avec amendements, 186. Amendements agréés, lu 3^e fois et passé et renvoyé aux Communes, 187. Amendements agréés par les Communes, 204. S. R., 276. (Chap. 97, 51 Vic., 1888.)
- ASSURANCE MARITIME DES MARCHANDS** :—Pétition demandant l'autorisation d'entrer en liquidation, 14. Rapportée, 34.

Bill reçu des Communes et lu la 1re fois, 117. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 132. Rapporté avec amendement et amendement agréé, 139. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 139. Amendement agréé par les Communes, 178. S. R., 276. (Chap. 98, 51 Vic. 1888.)

ASSURANCE DE LA PUISSANCE SUR LES GLACES :—Pétition pour acte d'incorporation, 34. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 141. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 150, 151. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 186. Amendements agréés par les Communes, 204. S. R., 276. (Chap. 95, 51 Vic., 1888.)

AUDITION :—*Voir* Revenu consolidé.

BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA :—Pétition demandant l'autorisation à entrer en liquidation, 45. Rapportée, recommandation pour suspendre la 51e règle en sa faveur, 56. Règle suspendue, 57.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 116. Rapporté et passé, 121. S. R., 183. (Chap. 49, 51 Vic., 1888.)

BANQUE DE LONDON, EN CANADA, LIQUIDATION :—

Bill reçu des Communes et lu 1re fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 204. Rapporté. 51e règle suspendue, 208. Lu 2e fois, 208. Renvoyé au comité des banques et du commerce, 209. Rapporté avec amendements, amendements agréés, bill lu 3e fois, passé, 234. Renvoyé aux Communes, 235. Amendements agréés par les Communes, 247. S. R., 277. (Chap. 50, 51 Vic., 1888.)

BANQUE NATIONALE :—Pétition pour réduction du capital social, 14. Rapportée, 21.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 113. Lu 2e et envoyé au comité des banques, 116. Rapporté et passé, 120-1. S. R., 183. (Chap. 48, 51 Vic., 1888.)

BANQUES :

Comité des banques et du commerce nommé, 18. 1er rapport, réduction du quorum, adopté, 28. MM. Vidal et Ross (de la Durantaye) ajoutés au comité, 50.

Modification de l'Acte des — chap. 120 des Statuts révisés. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. Comité général remis, 245. En comité général et amendé, 255, 256. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 256. Amendements agréés par les Communes, 265. S. R., 278. (Chap. 27, 51 Vic., 1888.)

BANQUES D'ÉPARGNE DU DÉPARTEMENT DES POSTES ET DE L'ÉTAT :—Intérêt payable sur dépôt. *Voir* Intérêt.

BATEAUX à VAPEUR, Cie de—et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls:—

Pétition pour un acte d'incorporation, 45. Rapportée, 81.

Bill pour incorporation reçu et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, 173. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, lu 3e fois et passé, 180. Amendement agréé par les Communes, 204. S.R., 276. (Chap. 101, 51 Vic. 1888.)

Inspection de:— Voir Inspection.

BEHRING, MER DE:— Adresse pour copie de la correspondance relative aux droits internationaux et à la saisie de navires anglais dans la—50.

BELLEROSE, L'HON. JOSEPH H:— Appelle l'attention de la Chambre sur le rapport des pénitenciers, 1885-6, 18, 26.

BELLEVILLE, ville de:— Pétition en faveur de l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer Belleville au lac Nipissingue, 42. Rapportée, 55.

BELLEVILLE ET LAC NIPISSINGUE:— Pétition pour acte d'incorporation, (Hon. B. Flint), 33. Rapportée, 55. Pétitions en faveur, 33-4, 42.

Bill pour un acte d'incorporation présenté et lu 1e fois, 57. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 66. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 80-1. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 81. Amendements faits par les Communes et agréés par le Sénat, 155. S.R., 276. (Chap. 68, 51 Vic., 1888.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:— Rapport des bibliothécaires, 6. Comité mixte nommé, 18. Nom des membres des Communes faisant partie du comité, 22. 1er rapport, 71. 2e rapport, 227 à 234. Considération du 3e rapport remise, 251. 2e rapport adopté, 258.

BILLS:—

Bill lu *pro forma*, 5.

Bills sanctionnés, 182-3, 275-6-7.

Comité des ordres permanents et des bills privés: Nommé 19. 1er rapport, réduction du quorum et adopté, 21. 2e rapport sur pétitions, 21. 3e rapport sur pétitions, 24. 4e rapport sur les pétitions de Mary Matilda White et Eleonora Elizabeth Tudor ou Hart, constatant que la 72e règle n'a pas été observée, 35. 4e rapport renvoyé au comité sur division, 35-6. 5e rapport sur pétitions, 55. 6e rapport recommandant la suspension de la 51e règle dans le cas de certaines pétitions, 56. 7e rapport, 68. 8e rapport recommandant la suspension de la 51e règle en faveur de la Cie de chemin de fer et de houille d'Alberta, 69. 9e rapport sur la pétition d'Eleonora Elizabeth Hart, 70. Pétition de Catherine Morrison renvoyé au comité, 73. 10e rapport, 81. 11e rapport, suspension de la 51e règle recommandée dans différents cas, 82. 12e rapport, recommandant la prolongation du délai fixé pour la réception des rapports, 84. Adopté, 84. 13e rapport, recommandant la suspension de la 51e règle en faveur de la Cie de chemin de fer Central d'Ontario. Avis insuffisant dans le cas de la Cie de chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, 97. 14e rapport sur la pétition de Catherine Morrison, recommandant la suspension des 82e et 83e règles, 97-8. Rapport adopté sur division, 98. 15e rapport, 111. Adopté, 111. 16e rapport, 112. 17e rapport, 115. 18e rapport, 131. Adopté, 131.

1^{re} rapport, 135. 2^oe rapport sur la pétition de W. H. Middleton et recommandant la suspension de la 4^oe règle, 143. 21^e rapport, 181-2. 22^e rapport, 196. 23^e rapport, 208.

Délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés prolongé, 29, 30. Délai fixé pour la présentation de bills privés prolongé, 30. Motion pour prolongation du délai fixé pour la présentation de bills privés, 69. Motion retirée, 69. Délai pour la présentation des rapports sur bills privés, prolongé, 84, 140, 201. Publication des règles sur les avis à donner. Rapport du comité, 239.

BONAVENTURE, COMTÉ DE :—Pétition demandant de l'aide pour les pêcheries, 20.

BOISSONS ENIVRANTES : Pétitions relatives à la prohibition totale du trafic, 42, 52, 110.

BRANTFORD, WATERLOO ET LAC EBIE :—Pétition demandant un acte ratifiant le règlement n^o 402 de la corporation de la cité de Brantford, 45. Rapporté, 56.

Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 117. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 122-3. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 127. S.R. 275. (Chap. 62, 51 Vic. 1888.)

BREVETS D'INVENTION ; Modification de l'acte :—

Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 260. Lu 2^e fois 41^e règle suspendue, lu 2^e et 3^e fois et passé, 264. S.R., 277. (Chap. 18, 51, Vic., 1, 1888.)

BRITANNIQUE CANADIENNE ; Cie de prêt et de placement :—Etats des affaires, 36.

BROCKTON ET WESTON ; Cie des bois de sciage :—Pétition pour acte d'incorporation 27. Rapportée, 34-5.

Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 101. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 109. Rapporté avec divers amendements 139. Amendements agréés, bill lu 3^e fois passé et renvoyé aux Communes, 140. Amende par les Communes et amendements agréés par le Sénat, 178. S.R., 276. Chap. 103, 51 Vic., 1888.

BRUCE, TOWNSHIP DE :—Pétition demandant que la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater soit autorisée à prolonger sa ligne à Owen Sound, 124.

BUFFALO, CHIPPAWA ET CHUTES DE NIAGARA, Cie de bateaux à vapeur et de chemin de fer de :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 45. Rapportée, 81.

Bill reçu des Communes et lu 1^{ère} fois, 145. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 173. Rapporté avec amendements ; amendements agréés, lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 190. Amendements agréés par les Communes, 204. S. R., 276. (Chap. 101 Vic., 1888.)

BUREAU TRIMESTRIEL DE L'EGLISE MÉTHODISTE DE PALMERSTON :—Pétition contre le trafic du dimanche, 42.

BUREAUX DE COMMERCE :

De la Cité de Toronto :—Pétition demandant un acte pour amender sa charte, 34. Rapportée, 55.

Acte modifiant les différents actes concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto, présenté et lu 1^{re} fois, 57. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 65. Rapporté avec un amendement; amendement agréé; passé et envoyé aux Communes, 204. S. R., 276. (Chap. 99, 50 Vict., 1833).

De Montréal:—Pétition relative à la distribution des biens des débiteurs insolubles, 67.

CABLES TÉLÉGRAPHIQUES SOUS-MARINS:—Copie d'un rapport du Conseil privé relatif aux—, 80.

Bill concernant la convention internationale pour la protection des—présenté et lu 1^{ère} fois, 41. 2^e lecture remise, 59, 60, 66. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 71. En comité et amendé, 76-7. Considération des amendements remise, 79. Amendé de nouveau et amendements agréés, 93-4. Lu 3^e fois, passé et envoyé aux Communes, 94. Passé par les Communes, 128. S. R., 275. (Chap. 31, 51 Vict., 1888.)

CANAL LACHINE:—Rapport de la commission royale, relative au—, 17.

CANAL MURRAY:—Adresse pour montant payé à A. F. Wood, écr, 50.

CANAL WELLAND:—Adresse pour un état des dépenses, etc., 59.

CENSURE SUR la conduite de l'honorable G. W. Alexander, sénateur de Woodstock, 176.

CENTRAL, CIE DE CHEMIN DE FER:—Ratification d'une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de

CENTRAL DU NORD-OUEST, CIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition contre l'adoption de l'acte sollicité par la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest 64. New-York.

Bill reçu des Communes et lu 1^{ème} fois, 183. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 194. 51^{me} règle Suspendue, 196. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 197. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes 207. Amendements agréés par les Communes, 245. S. R. 277. (Chp. 83, 51 Vic. 1888.)

CENTRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition de Caleb C. Wetmore, 73.

CENTRAL D'ONTARIO, CIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition pour modification de son acte d'incorporation, 42. Rapportée. 51^e règle, non observée, 97. Renvoyée de nouveau au comité des ordres permanents et bills privés, 148. 51^e règle suspendue, 182.

Bill reçu et lu 1^{ère} fois, 184. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité des chemins de fer 193. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 202. S. R. 276 (Chap 76, 51 Vic. 1888.)

CENTRAL DE STE-CATHERINE À NIAGARA, CIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition demandant un acte pour lever certains doutes concernant ses pouvoirs, 45. Rapportée, 69.

Bill reçu et lu 1^{ère} fois, 104. Lu 2^e et renvoyé aux comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 173. Rapporté avec amendements; amendements

agréés; lu 3e fois et passé, renvoyé aux Communes, 191. Passé par les Communes. 206 S. R. 276. (Chap. 72, 51 Vic. 1888.)

Modification de l'acte précédent. Bill reçu des Communes, lu 1e, 2e et 3e fois et passé, 250 S. R., 277. (Chap 79, 51 Vic., 1888.)

CERTIFICAT de mariage rendu à Mary Mathilda White, 209.

CHAPELAIN DU SÉNAT :—Reçoit congé d'absence, 114, 207.

CHAPMAN, VILLAGE DE :—Pétition en faveur de l'incorporation du chemin de fer Belleville au lac Nipissingue, 41. (Voir *Belleville et lac Nipissingue.*)

CHATHAM, CIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—

Pétition pour un acte d'incorporation, 45. Rapportée, 81.

Bill reçu des Communes, et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 109. Rapporté avec amendements, amendements agréés, 124. Passé et renvoyé aux Communes, 125. Amendements agréés par les Communes, 155. S. R., 276. (Chap. 72, 51 Vic. 1888.)

CHEMINS DE FER.

Bill lu *pro forma*, 5.

Rapport de la Commission Royale, 16,

Comité des,—nommé, 18. 1e Rapport, réduction de quorum, adopté, 28. M. M. Lacoste et Ross (de la Durantaye) ajoutés au comité, 50.

Acte concernant LES :—Reçu et lu 1re fois, 41e règle suspendue, lu 2e fois et en comité, 267. De nouveau en comité, 263, 270. Amendé, lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 271. Amendements agréés par les Communes. 272. S. R., 278. (Chap. 79, 51, Vic., 1888.)

Subventions aux :—Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 267. 41e règle suspendue et lu 2e fois, 268. En comité, rapporté, lu 3 fois et passé, 270. S. R., 278. (Chap. 79, 51 Vic. 1888.)

CHENAL DES NAVIRES ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC :—

Bill établissant de nouvelles dispositions, reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, 245. Lu 3e fois et passé, 246. S. R., 277. (Cap. 5, 51 Vic., 1888.)

CHENAL DU SAINT-LAURENT :—Adresse demandant copie de lettres ou pétitions relatives au—, 78.

CHIGNECTOU, CIE DE CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE CHIGNECTOU (LIMITÉE) :—

Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet d'une subvention, reçu des Communes et lu 1re fois, 133. 2e lecture remise, 149, 173, 174. Débats, 188. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 188. En comité, lu 3e fois et passé, 193. S. R., 276. (Chap. 4, 51 Vic., 1888.)

CITIZEN, OTTAWA :—Recommandation du comité d'arrêter la publication des débats dans ce journal, 43. Rapport adopté, 60.

COLIS DE SEL :— Voir Sel.

COLLÈGE ROYAL VICTORIA POUR L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE DES FEMMES :

Pétition demandant l'autorisation de présenter une pétition, 127. Rapportée et 49e règle suspendue, 131.

Pétition pour un acte d'incorporation présentée et lue, 132. Rapportée, 135.
49e et 51e règles suspendues, 136.

Bill présenté et lu 1^{re} fois et 61e règle suspendue, 136. 2e lecture remise, 155,
174, 189, 190. Rayé des ordres du jour, 205.

Pétition de l'Ecole de Médecine de Montréal contre, 156.

Pétition du Collège et Université de Victoria contre, 133.

COLLINGWOOD, VILLE DE :

Pétition relative au *Scott Act*, 34.

Hôpital général de —, Etat des affaires, 40.

Pétition pour une charte de chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté,
33.

COLLINGWOOD À LA BAIE DE QUINTÉ: Cie de chemin de fer de. Pétition pour une
charte, 33. Rapporté, 35. Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 76.
Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 92. Rapporté, lu
3e fois et passé, 96. S. R., 183. (Chap. 70, 51 Vic., 1888.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE;—Adresse au sujet des écoles industrielles pour les sauvages
dans la—, 197.

COLONISATION; Cie des agriculteurs de York:—(Voir Agriculteurs.)

COMITÉS :

1. Des privilèges.
2. Mixte de la bibliothèque.
3. Mixte des impressions.
4. Des banques.
5. Des chemins de fer télégraphes et havres.
6. Des comptes contingents du Sénat.
7. Des ordres permanents et des bills privés.
8. Des débats et délibérations.
9. Du divorce.
10. Du restaurant.
11. Du divorce Mary Matilda White.
12. Du divorce de Eleonore Elizabeth Tudor Hart.
13. Pour considérer les règles de la Chambre. Motion retirée, 148.
14. Pour faire une enquête sur l'étendue et l'effet des dépôts de sciure de bois
etc., dans la rivière Ottawa.
Voir ces mots.

COMMERCE; Comité des banques et du:—*Voir* Banques.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC:—Avances faites aux—

Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 235. Lu 2e fois et envoyé à un comité
général, 242. En comité, 254. Passé, 254-5. S. R., 277. (Chap.
6, 51 Vic. 1888.)

COMMISSION ROYALE DES CHEMINS DE FER:—Rapport, 16.

COMMISSION ROYALE DU CANAL LACHINE:—Rapport, 17.

COMMUTATION DE SENTENCES:—*Voir* Peines.

COMPTES CONTINGENTS DU SÉNAT:—Comité nommé, 19. 1er rapport, réduction du
quorum. John Gray nommé page, adopté, 29. 2e rapport recomman-
dant que la somme, \$100 soit payée à J. B. Huriburt, M.D., et qu'une

meilleure installation soit fournie aux sténographes, 65. 2^e rapport adopté, 71. 3^e rapport sur les comptes du greffier et recommandant un règlement relatif à la publication des règles sur les avis à donner en matière de législation—et une augmentation de salaire à Thomas Wheeler; un nouveau règlement pour les messagers, \$100 pour le comité du restaurant, et la continuation de l'arrangement avec madame Taché et la nomination d'Andrew C. Wilson, comme messenger sessionnel, 238. Adopté, 251.

COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU GREFFIER DU SÉNAT :—3^e rapport du comité des comptes contingents, 238. Adopté, 251.

CONFÉRENCE COLONIALE À LONDRES EN 1887, au sujet des communications impériales par voie de poste et de télégraphie :— Voir adresse n^o 7.

CONVICTIONS SOMMAIRES :—Modification du chap. 178 des Statuts Révisés.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 235. Lu 2^e fois et envoyé à un comité général, 242. En comité, amendé, lu 3^e fois passé et renvoyé aux Communes, 255. Amendements agréés par les Communes, 269. S. R., 278. (Chap. 45. 51 Vic., 1888.)

COUR MARITIME D'ONTARIO :—

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 260. 41^e règle suspendue, lu 2^e et 3^e fois et passé, 264. S. R., 277. (Chap. 39, 51 Vic., 1888.)

COUR SUPRÊME :—

Copie des règles adoptées pour l'instruction des réclamations contre la Couronne, 40.

Copie des règles et formes générales adoptées depuis la dernière session, 119.

Modification des actes des cours Suprême et de l'Échiquier :

Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 211. Lu 2^e fois en renvoyé à un comité général, 236. En comité, amendé, lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 243. Amendements agréés par les Communes, 250-1. S. R., 277. (Chap. 37, 51 Vic., 1888.)

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Pétitions demandant un acte à ce sujet, 42, 58, 64.

DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS DU SÉNAT :—Comité relatif à la publication des— nommé, 19. 1^{er} rapport, réduction du quorum, adopté, 23. 2^e rapport recommandant d'arrêter la publication dans le *Citizen* et le *Free Press*, 43. Adopté, 60. Erection d'une galerie pour faciliter les moyens de prendre un compte rendu plus exact des débats du Sénat, recommandé par le comité des contingents, 65.

DÉBITEURS INSOLVABLES :—Pétition demandant un acte pour la meilleure distribution des biens des débiteurs insolvables, 67.

DÉCLARATION DE QUALIFICATION :

Déclaration de l'hon. Macdonald, (Midland) 3.

Autorisation donnée de recevoir celle de l'honorable George Alexander, 5.

Déclaration de l'hon. M. Hardisty, 9.

Rapport du greffier relatif à la qualification des sénateurs, 10.

DÉGRÈVEMENT des biens engagés à la Couronne :— Voir Lettres patentes.

DÉLAI pour la présentation de pétitions pour bills privés, prolongé, 29-30.

“ pour la présentation de bills privés prolongé, 30.

Motion pour prolonger le délai pour la présentation de bills privés, 69.
Retirée 69.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR :—Le sénat est informé qu'il viendra sanctionner des bills, 182.
Vient au Sénat, 182.

DÉTROIT :—Cie du pont de la rivière Détroit. Pétition pour un acte d'incorporation, 34.

DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND :—Adresse pour copie des plans de la côte du—, 70.

DIMANCHE :—Pétitions contre le trafic du dimanche, 42, 45, 67, 73, 93, 124, 202, 272.
Adresse pour pétitions à ce sujet, 105.

DISCOURS DU TRÔNE, 4 :—Rapporté et considération remise, 5. Adresse en réponse au—, 9-10. Passée, 13. Réponse 50-1

DIVISIONS DANS LE SÉNAT :—

Sur la motion de renvoyer au comité des ordres permanents et bills privés son deuxième rapport, 35.

Sur l'adoption du 14e rapport du comité des ordres permanents et des bills privés recommandant la suspension des 82e et 83e règles en faveur de Catherine Morrison, 98.

Sur la motion de renvoi du 2e rapport du comité de divorce à la prochaine session, 101.

Sur la motion de censure sur la conduite de l'honorable G. W. Alexander, 176.
Sur un amendement proposé au bill, de la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa, 203.

Sur l'adoption du rapport du comité des divorces relatif au bill de Eléonora Elizabeth Tudor Hart, 198.

Sur un amendement au bill des élections fédérales, 253-4.

DIVORCES : Voir White, Hart, Middleton, Irving, Morrison.

Pétition demandant permission de poursuivre un divorce *in formâ pauperis*, 73.

Comité spécial pour faire de nouvelles règles, motion, 15. Comité nommé, 25, 26. 1er rapport, réduction du quorum, adopté, 23. 2e rapport avec nouvelles formes et règles, 84. Motion de renvoi à la prochaine session, rejeté sur division, 101. Débat remis, 101. En comité général, rapport amendé, 103. Rapport adopté, 104. Comité spécial du divorce nommé, 113. Rapports du comité spécial des divorces, 181, 185, 248, 266.

DOUANES :—Modification des statuts révisés.

Bill reçu et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 172. Comité général remis, 189. En comité, 193. Amendé et rapporté, 194. De nouveau en comité et rapporté, 206. Lu 3e fois et passé, 206. Amendements agréés par les Communes, 235. S. R., 277 (chap. 14, 51 Vic., 1888).

Droits de—modification du chap. 33 des Statuts révisés. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 211, 212. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, lu 3e fois et passé, 245. S. R., 277. (Chap. 15, 51 Vic., 1888.)

DULUTH ; Cie de ch. de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest :— Voir Port-Arthur.

ECOLE DE MÉDECINE DE MONTREAL :—Pétition contre l'incorporation du collège Royal Victoria sous ce nom, 156.

EDUCATION SUPÉRIEURE DES FEMMES : Voir Collège Royal Victoria.

EGLISE PRESBYTÉRIENNE EN CANADA :

Modification du conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'—

Bill reçu des Communes et lu 1re fois et renvoyé au comité des bills privés, 204. Rapporté, 208. 57e règle suspendue, lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 209. Rapporté, lu 3e fois et passé, 221. S. R. 277. (Chap. 107, 51 Vic., 1888.)

ELECTIONS FÉDÉRALES :—Modification du chap. 8 des statuts révisés.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 242. En comité, 251, 252. Rapporté et amendement rejeté sur division, 253. Lu 3e fois et passé, 254. S. R., 277. (Chap. 11, 51 Vic., 1888.)

EMIGRATION :—Mction de l'hon. M. McInnes (N.W.) 235-6. Retirée, 236.

EMPRUNT de certaines sommes pour le service public :

Bill reçu des Communes et lu 1e fois, 210, lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 242. Lu 3e fois et passé, 243. S. R. 277., (Chap. 2, 51 Vic., 1888.)

ÉRIÉ ET NIAGARA :—Pétition pour un acte prolongeant les délais pour le commencement et l'achèvement de certains travaux, avec la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, 34. Rapportée, 55.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 72. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 77. Rapporté, lu 3e fois et passé, 80. S. R., 182. (Chap. 61, 51 Vic., 1888.)

ESPLANADE DANS LA CITÉ DE TORONTO :—Pétition de la Cie de ch. de fer d'Ontario et Québec, 46. Rapportée, 56.

ESQUIMALT ET NANAIMO ; Cie de ch. de fer de :—Pétition pour un acte qui l'autorise à avoir un traversier, 33. Rapportée, 53.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 81. Rapporté, lu 3e fois et passé, 95. S. R., 183. (Chap. 89, 51 Vic., 1888.)

ÉTATS STATISTIQUES :—de la police fédérale, 12.

“ “ de la distribution des statuts, 36.

“ “ des nominations et promotions dans le service civil, 39.

“ “ des affaires de l'hôpital général de Collingwood. 40.

FALSIFICATIONS :—Bill modifiant l'acte des, reçu des Communes et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 149. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 173. S. R., 183. (Cap. 21, 51 Vic., 1888.)

FAUSSE MONNAIE ; annonces de :—Bill reçu de la Chambre des Communes, et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 193. En comité, 205. Lu 3e fois et passé, 206. S. R., 276. (Chap. 40, 51 Vic., 1888.)

FEMMES, EDUCATION SUPÉRIEURE DES :— Voir Collège Royal Victoria.

FRANCHISE ÉLECTORALE :—Bill reçu des Communes et lu 1er fois, 260. La 2e fois, 41e règle suspendue et 3e fois et renvoyé aux Communes, 264. S. R., 277 (Chap., 9, 51 Vic. 1888.)

FREE PRESS, OTTAWA :—Recommandation que les débats ne soient pas imprimés dans ce journal, 43. Rapport adopté, 60.

GANANOQUE, PERTH ET BAIE DE JAMES, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour modification de son acte constitutif, 58. Rapportée, 82. 51e règle suspendue, 83. Voir Mille Isles.

GASPÉ :—Pétition demandant que le gouvernement vienne en aide à l'industrie des pêcheries, 20.

GÉOLOGIE : Rapport de l'exploration géologique, 57.

GLACES :—Cie d'assurance Dominion sur les— Voir Assurance.

GOVERNEUR GÉNÉRAL :—Ouvre la session, 3. Discours du trône, 4. Discours rapporté et considération remise, 5. Adresse en réponse au discours du trône, 9. Débats remis, 10. Passée, 13. Réponse de Son Excellence à l'Adresse, 50. Adresse pour un état de dépenses encourues pour l'entretien de la charge du—, depuis la confédération, 99. Réponse, 272. Adresse à l'occasion de son départ du Canada, 249. Les Communes acquiescent à l'adresse, 260. Le président annonce que Son Excellence viendra recevoir l'adresse, 272. Adresse présentée et réponse, 271. Annonce qu'il viendra sanctionner les bills, 273. Proroge le parlement, 278, 279.

GRAND OCCIDENTAL :

Cie du chemin de fer du—, à la rive du lac Ontario. Voir Chemins de fer.

Cie du chemin de fer de jonction du—, à la rive du lac Ontario. Pétition, 27. Rapportée, 34-5.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 72. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 77. Rapporté, lu 3e fois et passé, 80. S. R., 183. (Chap. 56, 51 Vic., 1888.)

GRAND-TRONC :

Pétition pour un acte relatif à l'exploitation de la ligne de London à Port Stanley et de la ligne de London et Sud-Est, 33. Rapportée, 55.

Bill reçu des Communes, et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 113. Rapporté et passé, 115. S. R., 183. (Chap. 59, 51 Vic., 1888.)

Pétition pour reconstruction de capital, etc., 27. Rapportée. Recommandation de suspendre la 51e règle, 56. 51e règle suspendue, 57.

Acte concernant le Grand-Tronc, reçu des Communes et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, 91. Rapporté, lu 3e fois et passé, 95. S. R., 183. (Chap. 58, 51 Vic., 1888.)

GRAND-TRONC, DE LA BAIE GEORGIENNE ET DU LAC BRIÉ, CIE DE CH. DE FER DU :—
Pétition demandant à se fusionner avec la Cie du chemin de fer de
Norfolk-Sud, 43. Rapportée, 55.

GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST, CIE DE CH. DE FER :—Pétition pour confirmer sa
charte, 27. Rapportée, 34-35. Pétition contre, 63.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 117. Lu 2e fois et renvoyé au comité des
chemins de fer, 123. Rapporté et passé, 127-128. S. R., 275. (Chap. 85,
51 Vic., 1888.)

GRAY, JOHN :—Nommé page, 29.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—

Communication énonçant la nomination de l'honorable M. Macdonald (Mid-
land), 2.

Communication énonçant la nomination de l'honorable M. Hardisty, 7.

GUIMOND, LOUIS :—Réponse à une adresse relative à l'incendie de la propriété de,—
Adresse pour copies de toute correspondance à ce sujet, 21. Réponse, 44.

HAMILTON, VILLE DE :—

Pétition demandant que le bill relatif à la protection des animaux soit passé, 42.

Pétition demandant de l'aide pour la Cie du chemin de fer du Sud d'Ontario, 156.

HARDISTY, l'honorable RICHARD :—Communication énonçant sa nomination, 7. Bref,
8. Certificat du greffier énonçant qu'il a signé sa déclaration de quali-
fication, 9.

HART, ELEONARA ELIZABETH TUDOR OU HART :—Pétition pour un bill de divorce, 14.
Certificat du greffier relatif au paiement de l'honoraire, 15. Présenta-
tion de l'avis, etc., 23, 24. Pétition lue et reçue, 25. Rapportée, 35.
Rapport renvoyé au comité pour reconsidération, 35, 36. Rapportée de
nouveau, 70. Bill présenté et lu 1re fois, 70. Sénateurs notifiés d'être
présents à la deuxième lecture, 70. Certificat du greffier que l'avis a été
affiché aux portes du Sénat, 107. Témoin interrogé, 107. Bill lu 2e
fois et renvoyé en comité spécial, 108. Rapporté, 136. Considération
du rapport remise, 155. Remise du 1er item de l'ordre du jour, 192.
Rapport adopté sur division, lu 3e fois et passé, et envoyé aux Com-
munes, 198. Passé par les Communes, 247. S. R., 277. (Chap. 111,
51 Vic., 1888.)

HAVRES :—Comités des chemins de fer, télégraphes et havres, nommé, 18.

“ de Moncton. Amélioration du : Pétition pour modification de sa charte, 46.

“ de Montréal : Voir Adresse No 11.

HAUT COMMISSAIRES POUR LE CANADA DANS LE ROYAUME-UNI :—Modification de l'acte.
Bill reçu, lu 1re fois, 256. Lu 2e fois, 260. En comité, 263. Lu 3e fois
et passé, 264. S. R., 277. (Chap. 13, 51 Vic. 1888.)

HEREFORD—EMBRANCHEMENT D' :—Pétition pour modification de sa charte, 43. Rap-
portée, 55. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et
renvoyé au comité des chemins de fer, 91. Rapporté, lu 3e fois et passé,
96. S. R., 183. (Chap. 81, 51 Vic., 1888.)

HONORAIRES remboursés à Mary Mathilda White moins les dépenses faites, 309.

HOPITAL GÉNÉRAL DE COLLINGWOOD :—Etat des affaires, 40.

HOWLAN, L'HON. M. appelle l'attention sur nos relations commerciales avec les Indes Occidentales et la Guiane, 57.

HUMAINE, SOCIÉTÉ—de Toronto :—Pétition demandant la passation du bill pour la protection des animaux, 64.

HURLBURT, J. B., M. D. :—Recommandation du 2e rapport du comité des contingents qu'il lui soit payé \$100, 65. Adoptée, 71.

HYDRAULIQUE ET MANUFACTURIÈRE DE ST-JEAN ET D'IBERVILLE, CIE :—Pétition demandant l'autorisation de creuser la rivière Richelieu, 59. Rapportée, 81-2.

ILE DE MONTREAL :—Pétition pour un acte d'incorporation, 58. Rapportée, 81. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de, 126. Rapporté avec divers amendements, 130. Considération des amendements remise, 130, 136-7, 155. Amendements agréés, lu 3e fois et passé et renvoyé aux Communes, 175. Amendements agréés par les communes, 194. S. R., 276. (Chap. 63, 51 Vic., 1888.)

ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Adresse demandant copie des plans, etc., du tunnel entre l'— et la terre ferme, 64. Réponse, 122.

IMPORTATION D'ENFANTS ET D'ADULTES INDIGENTS :—Motion par l'honorable M. McInnes (N.-W.), 235. Retirée, 236.

IMPRESSIONS, Département des—et de la papeterie : Modification de l'Acte concernant le—. Bill reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 192-93. En comité; rapporté; lu 3e fois et passé, 205. S. R., 276. (Chap. 17, 51 Vic., 1888.)

INDES OCCIDENTALES ET LA GUYANE, Commerce avec les :—Débat, 57.

IMPRESSIONS, Comité mixte des deux Chambres :—Nommé, 18. Message des Communes avec les noms des membres faisant partie du comité, 22. 1er Rapport: réduction du quorum, 28. Adopté, 29. 2e Rapport, 46. 2e Rapport adopté, 60. 3e Rapport, 52; adopté, 63. 4e Rapport, 68; adopté, 68. 5e Rapport, 221. 6e Rapport, 240. 5e Rapport adopté, 242. 6e Rapport adopté, 251. 7e Rapport, 257.

INDUSTRIES—Exploitation des pêcheries :—Pétition demandant de l'aide, 20.

INTERCOLONIAL :—L'hon. M. Odell appelle l'attention sur la conduite de certains employés 29.

Embranchement de la Chaudière à Ste-Croix, Pétition pour un—, 114.

INTÉRÊT payable sur les dépôts dans les banques d'épargne au département des postes et de l'Etat.

Bill reçu des Communes et lu la 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 226. En comité, lu la 3e fois et passé, 243. S. R., 277. (Chap. 8, 57 Vic., 1888.)

INTÉRIEUR :—Rapport du département, 11.

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR :—Modification du chap. 78 des statuts révisés.

Bill reçu des Communes et lu la 1re fois, 235. Lu la 2e fois et envoyé à un comité général, 242. De nouveau en comité, lu la 3e fois et passé, 254. S. R., 277. (Chap. 26, 51 Vic., 1888.)

IRVING, ANDREW MAXWELL :—Pétition pour un bill de divorce, 20. Honoraire payé, 21. L'avis du bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis, 37. Pétition lue, 38. Ampliations de procédure, 38. Rapport de la petition par le comité des bills privés, 115.

Bill présenté, 116. Sénateurs convoqués pour la 2e lecture, 116. Certificat du greffier que l'avis a été affiché, 151. Déclaration relative à l'impossibilité de signifier l'avis, 151. Preuve suffisante, 154. Pétitionnaire présent, son interrogatoire suspendu, 154. Bill lu la 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 154. Rapport, 181. Considération du rapport remise, 190. Adopté, 200. Lu la 3e fois, passé et renvoyé aux Communes avec témoignages et pièces envoyés aux Communes, 200. Passé par les Communes, 247. S. R., 277. (Chap. 109, 51 Vic., 1888.)

JAMES ;—Cie de ch. de fer de Nipissingue à la baie. *Voir* Nipissingue.

JONES ;—Le révérend P. Owen—remplace le chapelain du Sénat, 207.

JUGES DES COURS PROVINCIALES : Modification de l'acte 138 des S. R. Reçu des Communes et lu la 1ère fois, 41e règle suspendue, lu la 2e et 3e fois et passé, 273. S. R., 278. (Chap. 38, 51 Vic., 1888.)

JUSTICE :—Rapport du ministre de la justice relatif aux pénitenciers, 11.

KEYSTONE ; Compagnie d'assurance :—(*Voir* Assurances.)

KINCARDINE, Ville de ;—

Pétition contre le trafic du dimanche, 73.

Pétition demandant que la Cie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater soit autorisée à prolonger sa ligne à Owen-Sound, 105.

Pétition pour autorisation d'imposer et percevoir des taux et péages dans le havre de—, 28. Rapportée, 81.

Bill reçu des Communes, 144. 2e lecture remise, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 188-9. Rapporté, lu 3e fois et passé, 195. S. R., 276. (Chap. 104, 51 Vict., 1888.)

KINCARDINE À TEESWATER :—Pétition pour réduire son capital et continuer sa ligne à Owen Sound, 42. Rapportée, 69.

Pétitions en faveur, 105, 124.

Bill reçu des Communes et lu 1ère fois, 117. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 123. Rapporté, lu 3e fois et passé, 129-30. S. R., 183. (Chap. 77, 51 Vict., 1888.)

KING, TOWNSHIP DE :—Pétition contre le trafic du dimanche, 45.

KINGSTON :—Pétition de W. Leslie et autres, demandant un acte pour permettre aux navires américains de porter secours aux navires naufragés dans les eaux canadiennes, 93.

- LACOSTE**, L'honorable M. :—Ajouté au comité des chemins de fer, 50.
- LAUDER**, Archidiacre :—Chapelain du Sénat, reçoit congé d'absence, 114, 207.
- LEFAIVRE**, ADOLPHE :—Réponse à une adresse relative aux plaintes faites contre—, 17.
- LETTRES PATENTES** :—Acte modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreur et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne, Bill reçu des Communes et lu le fois, 128. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 132. Ordre rayé, 150. Troisième lecture remise, 172. Amendé, lu 3^e fois et passé, 177. Amendements agréés par les Communes, 250. S. R., 277. (Chap. 36, 51 Vic., 1888.)
- LÉVIS**, VILLE DE :—Pétition demandant que l'option accordée aux cités sous l'empire du *Scott Act* soit accordée aux villes de plus de quatre mille habitants, 73.
- LIBERTÉ DE LA PAROLE DANS LE SÉNAT** :—Motion pour former un comité pour considérer les changements à apporter aux règles du Sénat afin d'assurer la.—Retirée, 148.
- LINDSAY**, VILLE DE :—Pétition de la Corporation municipale demandant que la faculté d'option accordée aux cités sous l'empire du *Scott Act* soit accordée aux villes de plus de quatre mille habitants, 63.
- LONDON**, CITÉ DE :—Pétition pour un bill relatif à l'exploitation de certaines lignes de chemins de fer par le Grand Tronc. (Voir *Grand Tronc*.)
- LONDON ET PORT STANLEY** :—London et Sud-Est. (Voir *London and South Eastern*.)
- LONDON AND SOUTH-EASTERN** :—Bill ratifiant une Convention entre cette Compagnie et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, reçu et lu 1^{re} fois, 104. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 113. Rapporté et payé, 115. S. R., 183. (Chap. 60, 51 Vic., 1888.)
- LOTS HYDRAULIQUES À LA CHUTE DE LA CHAUDIÈRE À OTTAWA** :—Adresse pour un état des noms des locataires, etc., 177.
- MACDONALD**; L'hon. J. :—Certificat et bref l'appelant au Sénat, 2. Prête serment, 3. Déclaration de qualification, 3.
- MACKENZIE**, LE BASSIN DU :—L'hon. M. Schultz appelle l'attention de la Chambre sur les possibilités commerciales et agricoles du—, 65. Comité nommé, 65-6. 1^{er} Rapport, 74. Considération du rapport remis, 79. 2^e Rapport, 83. 1^{er} Rapport adopté, 92. 2^e Rapport adopté, 101. 3^e Rapport, 157. Considération remise, 187. Témoignages dans le 3^e Rapport imprimés en français et en anglais, 189. Considération remise, 199. 3^e Rapport adopté, 205. 4^e Rapport, 176. Adopté, 189. 5^e Rapport présenté et adopté, 267.
- MAITRE GÉNÉRAL DES POSTES DU CANADA** :—Rapport, 15.
- MALLES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LE CANADA** :—Adresse pour copie des annonces, retirée, 57.

MANITOBA :—

Pétition du gouvernement exécutif demandant l'autorisation de construire des ponts tournants, 52. *Voir* Ponts sur l'Assiniboine.

Application des certaines lois au Manitoba :—Bill reçu et lu 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, lu 3e fois et passé, 244. S. R., 277. (Chap. 33, 51 Vic., 1888).

MANITOBA ET NOBD-OUEST DU CANADA, CIE DE CH. DE FER DU :—Pétition demandant une modification à son acte d'incorporation, 28. Rapportée, 55. Bill modifiant les actes relatifs à la dite compagnie, reçu des Communes et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 141. Rapporté, lu 3e fois et passé, 144. S. R., 183. (Chap. 86, 51 Vic., 1888).

MARCHANDS ; Assurance maritime des :—*Voir* Assurance.

MARQUES frauduleusement apposées sur les marchandises :—Modification de la loi, Bill reçu et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 172. En comité, rapporté ; amendé, lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 192. Amendement agréé par les Communes, 211. S.R. 276 (chap. 41, 51 Vic. 1888.)

MASKINONGÉ À NIPISSINGUE. CIE DE CH. DE FER DE :—Bill modifiant son acte constitutif reçu des Communes, et lu 1e fois, 104. Rapport du comité des bills privés déclarant qu'il n'y a pas eu de pétition, 112. Remis à l'ordre du jour, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 119. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, passé et renvoyé aux Communes, 125. Amendement agréé par les Communes, 165. S.R., 276. Ch. 82. 51 Vic, 1888.

McINNES, L'HON. M. :—Appelle l'attention sur l'importation d'enfants et d'adultes-indigents, 235.

MESSAGERS du Sénat placés sous le contrôle du chef des messagers. Rapport du comité, 238. Adopté, 251.

MESSAGES :—*De Son Excellence :*

Transmettant copie d'une dépêche de Sa Majesté remerciant le Sénat et la Chambre des Communes, de leur adresse la félicitant de l'accomplissement de la cinquantième anniversaire de son règne, 17.

Transmettant copie au traité des pêcheries, 36.

En réponse à l'adresse sur le discours du trône, 50.

Des Communes :

Communiquant les noms des membres formant partie du comité de la bibliothèque, 22.

Communiquant les noms des membres formant partie du comité des impressions, 22.

Acquisant à l'adresse à Son Excellence, 260.

MIDDLETON, William Henry, Divorce :—Paiement de l'honoraire, 36. Lecture de la pétition remise, 43-44. Présentation de l'avis et de la signification de l'avis, 60-61-62. Pétition lue et reçue, 62. Rapportée, et 49e règle suspendue, 143.

Bill présenté et lu 1re fois, sénateurs convoqués, 143. Certificat du greffier que l'avis a été affiché, 212. Papiers relatifs à la signification de l'avis, 212. Preuve de la signification trouvée suffisante, 214-215. Interrogatoire suspendue à la barre, 215. Bill lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 215. 1er rapport du comité, 248. Considération du rapport remis, 258. Renvoyé au comité de nouveau, 2e rapport, 266. Adopté, 266.

MILLE ILES, Cie de chemin de fer des :—Pétition demandant une charte fédérale etc. 64. Rapporté, 82.

Pétition de la Cie de chemin de fer de Perth Gananouque et James Bay demandant de s'amalgamer avec cette compagnie, 58. Rapportée, 82. 51e règle suspendue, 83.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 175. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 189. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 196. Amendements agréés par les Communes, 217. S. R., 277. (Chap. 75, 51 Vic, 1888.)

MONCTON, Cie d'amélioration du havre de :—Pétition pour modification de sa charte 46. Rapportée, 82. 51e règle suspendue, 83. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 140. Rapporté, lu 3e fois et passé, 144. S. R., 183. (Chap 105, 51 Vic., 1888.)

MONT LOUIS :—Pétition du rev, M. Saindon et autres demandant un quai à—, 20.

MONTAGNE DE BOIS A QU'APPELLE :—Pétition pour prolongation de délai, 45. Rapportée, avis irrégulier, 97.

Bill modifiant les actes concernant la dite compagnie reçu des Communes et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 109. Rapporté avec amendements, amendements agréés, passé et renvoyé aux Communes, 125. Amendement agréé par les Communes, 155, S. R., 276 (Chap. 87, 51 Vic. 1888.)

MONTRÉAL :—

Bureau de commerce de :—Pétition relative à la distribution des biens des débiteurs insolubles, 67.

Adresse pour copies de pétitions de lettres etc. relatives au chenal du St-Laurent et à l'amélioration du Port de—, 78.

Collège pour l'éducation supérieure des femmes. Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un acte d'incorporation, 127. Pétition, rapportée, et 49e règle suspendue, 131. Pétition pour un acte d'incorporation 132. Bill présenté et lu 1e fois et 61e règle suspendue, 136, 2e lecture remise, 155, 174, 189-90. Rayé des ordres du jour, 205.

Ecole de médecine de Montréal. Pétition contre l'incorporation du collège Royal Victoria sous ce nom, 156.

Bureau de commerce de :—Pétition, 67.

MONTRÉAL ET CHAMPLAIN :—Cie de chemin de fer de Jonction de :—Pétition contre l'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest, 93.

MORRISON, CATHERINE :—Pétition demandant permission de poursuivre son divorce *in forma pauperis*, 73. Pétition renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés, 73. Rapport recommandant d'accueillir sa demande, 97-8. Rapport adopté sur division, 93. 49e règle suspendue,

98. Pétition présentée, 99. Présentation de papiers, 105-6. Pétition lue, 107. Pétition rapportée, 111. 49^e règle suspendue, 111-12. Bill présenté et sénateurs convoqués, 112. Certificat du greffier que l'avis a été affiché, 145. Examen du témoin, 146. Pétitionnaire présente. Son interrogatoire suspendu, 146. Bill lu 2^e fois et renvoyé au comité des divorces, 147. Rapporté avec un amendement 185. Rapport adopté, lu 3^e fois, passé et envoyé aux Communes, 199. Témoignages et pièces envoyés aux Communes, 199. Passé par les Communes, 247. S. R., 277. (Chap. 110, 51 Vic., 1888.)

MUCKLESTON, REV. M. J :—Autorisé de remplir les fonctions de chapelain, 114.

NANAIMO, CIE DE CH. DE FER D'ESQUIMALT À NANAIMO :—*Voir* Esquimalt.

NATIONALE, BANQUE :—*Voir* Banque Nationale.

NAVIRES ANGLAIS SAISIS DANS LA MER DE BEHRING :—Adresse, 50.

NAVIRES NAUFRAGÉS :—Pétition demandant un acte qui permette aux navires américains de porter secours aux navires naufragés dans les eaux canadiennes, 42, 93.

NEW-YORK, SAINT-LAURENT ET OTTAWA : Pétition pour acte d'incorporation, 59. Rapporté 82. Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 175. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 189. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 195. S. R., 276. Chap. 67, 51 Vic., 1888.)

NIAGARA, Cie de ch. de fer Central de Ste. Catherine à Niagara :—*Voir* Central de Ste. Catherine.

NIPISSINGUE :—

Cie de ch. de fer de Belleville au lac Nipissingue. *Voir* Belleville.

Cie du ch. de fer du—à la baie James : Pétition pour une extension de délai, 33. Rapportée, 55. Bill reçu des Communes et lu 1^{re} fois, 75. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 91-2. Rapporté, lu 3^e et passé, 96. S. R. 183. (Chap. 80, 41 Vic., 1888.)

NEBIT, ACADEMIE—, de Prince-Albert :—*Voir* Académie.

NORFOLK-SUD :—Pétition demandant l'autorisation de se fusionner avec la Cie du Grand-Tronc de la baie Georgienne et du lac Erié, 43. Rapportée, 55. Bill reçu et lu 1^{re} fois, 75. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 91. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 96. S. R., 183. (Chap. 57, 51, Vic., 1888.)

NORTHUMBERLAND, DÉTROIT DE :—Adresse pour copie des plans de la côte du—, 70.

ODELL, L'HON. M. :—Appelle l'attention sur la conduite de certains employés du chemin de fer Intercolonial, 29.

ONTARIO, MANITOBA, ET L'OUEST :—Pétition pour acte d'incorporation, 43. Rapportée, 56.

ONTARIO-OUEST:—Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 76. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 92. Rapporté, lu 3e fois et passé, 97. S. R., 183. (Chap. 63, 51 Vic., 1888.)

ONTARIO ET QUÉBEC:—Pétition pour prolongation de délai, 46. Rapportée, 55-6.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 188. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 199. Rapporté, 202. Lu 3e fois et passé, 203. S. R. 276. (Chap. 53, 51 Vic., 1888.)

ONTARIO-SUD: Pétition de la cité de Hamilton demandant de l'aide pour la dite compagnie, 156.

ORDRES PERMANENTS:—COMITÉ DES—et des bills privés. (*Voir Bills*)

ORILLIA, Ont.:—Pétition contre le trafic du dimanche, 93.

OTTAWA:

Cie de ch. de fer Ottawa, Morrisburgh et New-York. (*Voir Pont de la Cie d'Ottawa etc.*)

Adresse pour état du coût des travaux sur l'Ottawa et ses tributaires pour la descente des bois, 74. Réponse, 172.

Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa. (*Voir Amélioration*).

Dépôts de sciures, etc., dans la rivière—*Voir Sciure de bois*.

Cie de chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound:—Pétition pour acte d'incorporation, 58. Rapportée, 81. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 126. Rapporté, lu 3e fois et passé, 130. S. R., 183. (Chap. 65, 51 Vic., 1888.)

Cie de ch. de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York;—Pétition contre l'incorporation de la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York, 138, 179.

Ottawa Citizen:—Recommandation du comité que les débats du Sénat ne soient pas publiés dans ce journal. 43. Adopté, 60.

Ottawa Free Press:—Recommandation du comité que les débats ne soient pas publiés dans ce journal. 43. Adopté, 60.

OUVERTURE DE LA SESSION par Son Ex. le gouv. général, 3.

OWEN SOUND:—Cie de chemin de fer de Kincardine à Teeswater, demande à continuer sa ligne à—(*Voir Kincardine*).

Pétition de la ville d'Owen Sound en faveur de ce projet, 105.

Pétition pour le même projet du township de Kincardine, 105.

Pétition du township de Bruce pour le même projet, 124.

PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—Pétition demandant l'autorisation d'émettre certaines débentures pour l'embranchement de Sudbury à Claremont, 45. Rapportée, 56. 51e suspendue, 57.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 91. Rapporté, lu 3e fois et passé, 95. S. R., 183. (Cap. 51, 51 Vic., 1888.)

Bill concernant un certain arrangement entre le gouvernement et la cie du chemin de fer. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois et renvoyé au comité général, 237. En comité et amendé, 246. Amendements agréés, lu 3 fois, passé et renvoyé aux Communes, 247. Amendements agréés par les Communes, 261. S.R., 277. (Cap. 32, 51 Vic., 1881.)

PACIFIQUE D'ONTARIO-SUD:—Pétition de la cité d'Hamilton demandant qu'une allocation soit accordé à la cie du chemin de fer du—156. Pétition du village de Streetsville pour le même objet, 210.

PAGE:—Rapport du comité nommant un, 29.

PALMERSTON:—Pétition du bureau trimestriel de l'Eglise Methodiste de—, contre le trafic du dimanche, 42.

PAPETERIE:— Voir Impressions.

PARDONS:— Voir Peines.

PASSAGES D'EAU; Acte modifiant les statuts revisés, chapitre quatre-vingt-dix-sept concernant les:—Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 126. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 132. En comité, rapporté sans amendement, 193. Lu 3e fois et passé, 199. S.R., 276. (Chap. 23, 51 Vic., 1888.)

PÊCHERIES; Copie du traité des:—Entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, 36. Copie de la declaration faite par les commissaires anglais à la commission des pêcheries relative à la réciprocité commerciale, 40. (*Pour le bill à ce sujet Voir Traité.*)

Pétition de Bonaventure et de Gaspé, 20.

PÊCHEURS BRITANNIQUES saisis dans la mer de Behring:—Adresse pour correspondance, 50.

PEINES, pardons et commutation de sentences:—Bill modifiant les Statuts revisés relatifs aux—reçu des Communes et lu 1re fois, 132, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 137. En comité, lu 3e fois et passé, 150. S. R., 183. (Chap. 47, 51 Vic., 1888.)

PÉNITENCIERS:—

Rapport du ministre de la justice, 11.

L'honorable M. Bellerose appelle l'attention de la Chambre sur le rapport de l'année expirée, juin 1886, 18.

Pour adresses et réponses relatives au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, voir Adresses et réponses.

PLAINFIELD:—Pétition en faveur du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue, 33, 34.

PLUMB, L'HON. JOSIAH BURR,—Président du Sénat. Le Sénat est informé de son décès, 30. L'honorable M. Ryan prend le fauteuil et la Chambre s'ajourne, 30, 31.

POIDS ET MESURES; Modification de l'acte des—à l'égard du contenu des colis de sel:— Voir Sel.

POLICE FÉDÉRAL:—Etat du nombre d'hommes employés dans la, 12.

PONT D'HIVER pour chemin de fer de la rivière Détroit.

Pétition, 34. Rapportée, 111.

Bill constituant en corporation, reçu et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 141. Rapporté, lu 3e fois et passé, 179. S. R., 276. (Chap. 91, 51 Vic., 1888.)

PONT INTERNATIONAL DE GRENVILLE :

Pétition pour un acte d'incorporation, 43. Rapportée, 81.

Bill constituant en corporation, reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 150. Rapporté, lu 3e fois et passé, 179-80. S. R., 276. (Chap. 90, 51 Vic., 1888.)

PONT DE LA RIVIÈRE DÉTROIT ; Cie du :—Pétition pour un acte d'incorporation, 34.**PONT DE LA CIE D'OTTAWA, MORRISBURGH ET NEW-YORK :—Pétition pour incorporation, 33. Rapportée, 55.**

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Bill remis à l'ordre du jour, 140. 2e lecture remise, 150. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 174. Rapporté, 180-1. Pétitions contre, 138, 179.

PONT ET TUNNEL de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire :—Pétition de la Cie du Sud du Canada et de la Cie du—demandant une extension de délai, 34. Rapportée, 55.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 76. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 92. Rapporté, lu 3e fois et passé, 96-7. S. R., 183. (Chap. 94, 51 Vic., 1888.)

PONTIAC ET RENFREW :—Pétition pour un acte d'incorporation, (Hiram Robinson), 33. Rapportée, 55:

Bill constituant en corporation la dite compagnie reçu des Communes et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 109. Rapporté sans amendement et passé, 114. S. R., 183. (Chap. 66, 51 Vic., 1888.)

PONTIAC PACIFIQUE :—Adresse pour ordres en conseil, correspondance, etc., relatif à l'octroi d'une subvention, 191-2.**PONTS SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE À WINNIPEG ET AU PORTAGE-LA-PRAIRIE :—Pétition du gouvernement du Manitoba, 52. Rapportée, 82. 51e règle suspendue, 83.**

Bill reçu et lu 1re fois, 141. 2e lecture remise, 151. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 174. Rapporté, lu 3e fois et passé, 191. S. R., 276. (Chap. 92, 51 Vic. 1888.)

PORT-ARTHUR, DULUTH ET L'OUEST, CIE DE CH. DE FER DE :

Pétition pour une charte fédérale, 27. Rapportée et recommandation de suspendre la 51e règle en sa faveur, 56. 51e règle suspendue, 57.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de—. Reçu et lu 1re fois, 63. 61e règle suspendue, 64. Lu 2e fois, 66. Rapporté, lu 3e fois et passé, 67-8. S. R., 182. (Chap. 84, 51 Vic., 1888.)

POSTES :

Adresse pour copie de la conférence tenue à Londres en 1887, relative aux communications postales et télégraphiques par la voie du Canada, 64:

Rapport du maître général des Postes, 15.

Intérêt sur les dépôts dans les banques d'épargne du département des postes.
Voir Intérêt.

POUVOIRS D'EAU AU CANAL LACHINE :—Rapport de la Commission royale, 17.

PRÉSIDENT DU SÉNAT :

La Chambre est informé du décès du—, 30. M. Ryan prend le fauteuil et la Chambre s'ajourne, 30-1.

L'honorable M. Allan, nommé président, 31.

Motion pour une adresse à Sa Majesté demandant la modification de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord afin de permettre aux Sénateurs d'élire leur président. Motion retirée, 116.

PRIVILÈGES DU PARLEMENT :—Comité nommé, 5.

PROCÉDURES EN MATIÈRES CRIMINELLES :

Bill modifiant de nouveau la loi. Reçu et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois, 149. Renvoyé à un comité général, 150. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 174. S.R., 183. (Chap. 43, 51 Vic., 1888.)

Acte de la procédure criminelle—Modification. Reçu des Communes et lu 1re fois, 250. Lu 2e fois, 258. En comité, lu 3e fois et passé, 262. S.R., 277. (Chap. 44, 51 Vic., 1888.)

PROCÈS EXPÉDITIFS :—Modification des Statuts Révisés. Bill reçu et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 172. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 187-8. S.R., 276. (Chap. 46, 51 Vic., 1888.)

PROCLAMATIONS :—Prorogeant le parlement, v à xi.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES :—Modification du chap. 51 des statuts révisés : Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 245. Lu 2e fois, 256. En comité, lu 3e fois et passé, 259. S. R., 277. (Chap. 20, 51 Vic. 1888.)

PUBLICATION DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS :—Comité nommé, 19.

QUAI À MONT LOUIS :—Pétition du rév. M. Saindon et autres demandant un, 20.

QUALIFICATION :—

Déclaration de l'honorable M. Macdonald (Midland), 3.

Déclaration de l'honorable M. Alexander, 5, 10.

Déclaration de l'hon. M. Hardisty, 9.

Rapport du greffier relatif à la—des Sénateurs, 10.

QUÉBEC :—Avances faites aux Commissaires du havre de. *Voir* Commissaires.

QUEENSBOROUGH :—Pétition en faveur du chemin de fer de Belleville au lac Nipissin-gue, 33-4.

QUINTÉ ; Baie de :—Cie. du ch. de fer de Collingwood à la. *Voir* Collingwood.

QUINZES ; RAPIDES DES :—Pétition de la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa demandant un acte pour étendre ses opérations à la tête des. *Voir* Amélioration du Haut de l'Ottawa.

RAPPORTS ET ÉTATS STATISTIQUES :

- Des bibliothécaires du parlement, 6.
- Du secrétaire d'Etat du Canada, 10.
- Du département de l'intérieur, 11.
- Du revenu de l'intérieur, 11.
- Du ministre de la justice, relatif aux pénitenciers, 11.
- De la police fédérale, 12.
- Du maître général des postes, 15.
- De la commission royale des chemins de fer, 16.
- De la commission royale relative au canal Lachine, 17.
- De l'exploration géologique du Canada, 57.
- Du ministre de l'agriculture, 65.
- do do statistiques criminelles pour l'année 1886, 272.
- Du greffier du Sénat relative à la qualification des Sénateurs, 10.
- Du comité du Conseil privé relatif aux câbles sous-marins, 80.
- Des promotions et nominations du service civil en 1887, 39.
- De la distribution des statuts de la Puissance, 36.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS :—Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries relative à la—, 40.

RÉCLAMATIONS CONTRE LA COURONNE :—Règles adoptées pour l'instruction des—, 40.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :

- Motion pour considérer les changements à apporter aux règles du Sénat pour assurer une plus grande liberté de parole, 148. Retirée, 148.
 - 41e règle suspendue, 149, 200, etc.
 - 49e " " 98, 111, 112, 131, 136, 143.
 - 51e " suspension recommandée, 56, 69, 82, 97, 135, 182.
 - 51e " suspendue, 57, 69, 83, 136, 182.
 - 57e " " 196, 208.
 - 61e " " 64, 136, 215.
 - 72e " rapport du comité des bills privés constatant que la 72e règle n'a pas été observée dans le cas de E. E. Tudor Hart, 35. Rapport envoyé au comité après division, 36. Rapport constatant que la règle a été observée, 70.
 - 82e " Recommandation de suspendre, 97, 98. Suspendue, 98.
 - 82e " " " " "
- Règles relatives au divorce. (Voir *Divorce*.)

RÈGLES POUR LES MESSAGERS DU SÉNAT :—Report du comité recommandant des—, 238. Rapport adopté, 257.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES INDES OCCIDENTALES ET LA GUYANE :—M. Howlan appelle l'attention du gouvernement sur la situation de nos—, 57.

RENFREW :—Cie de chemin de fer de Pontiac et—. (Voir *Pontiac*.)

RÉPONSES AUX ADRESSES FAITES DANS LES SESSIONS PRÉCÉDENTES :

- Relative aux plaintes faites contre Adolphe Lefavre, 17.
- Relative aux félicitations des deux Chambres à Sa Majesté à l'occasion du 50e anniversaire de son règne, 17.
- Relative à une liste des personnes qui ont demandé des terres et de celles qui en ont reçues dans les localités comprises dans l'arpentage Goulet de la rivière Salé, 269.

- REPRÉSENTATION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST: Reçu des Communes et lu la 1re fois, 261. Lu la 2e fois et en comité, 264. Rapporté, lu la 3e fois et passé, 265. S. R., 277. (Chap. 10, 51 Vic., 1888.)
- RESTAURANT DU SÉNAT: Comité nommé, 29. La somme de \$100 pour l'administration du restaurant, recommandé dans le 3e rapport du comité des comptes contingents, 238. Rapport adopté, 251.
- REVENU CONSOLIDÉ: Bill modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, reçu et lu la 1re fois, 133. Lu la 2e fois et renvoyé à un comité général, 149. En comité, rapporté, lu la 3e fois et passé, 173. S. R., 183. (Chap. 7, 51 Vic., 1888.)
- REVENU DE L'INTÉRIEUR: Rapport, états et statistiques, 11.
Modification du chap. 34 des statuts révisés. Bill reçu des Communes et lu la 1re fois, 211. Lu la 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, lu la 3e fois et passé, 244. S. R., 277. (Chap. 16, 51 Vic., 1888.)
- RITCHIE, SIR WILLIAM JOHNSTON—Député gouverneur vient au Sénat sanctionner des bills, 182.
- ROLLAND, L'HON. M.: La Chambre informé de son décès, 50.
- ROSLIN: Pétition en faveur de l'incorporation du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue, 42. Voir Belleville.
- ROSS, L'HON. M.—(de la Durantaye): Ajouté au comité des chemins de fer, 50. Ajouté au comité des banques et du commerce, 50.
- RYAN, l'hon. M. Ryan prend le fauteuil de la Chambre après le décès du président, 30.

SACKVILLE; Rivière, N.-E.—L'honorable M. Almon appelle l'attention à la—, et demande si le gouvernement doit améliorer la rivière, 209.

SAISIE de navires britanniques, dans la mer de Behring par des navires des États-Unis, 50.

SALÉE, RIVIÈRE:—Réponse à une adresse relatives aux terres de la—, 268.

SANCTION Royale donnée au bills 182-3, 275 à 278.

SAUMON ET GASPÉREAU:—Motion pour l'enlèvement des obstructions dans la rivière Sackville, 209.

SAUVAGES:—Modification des Statuts Révisés.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 173. En comité 189. Lu 3e fois et passé, 192. S.R. 276 (Chp. 22. 51 Vic. 1888.)

Adresse au sujet des écoles industrielles pour les Sauvages dans la Colonie Britannique, 197.

SCIURE DE BOIS:

Comité nommé pour faire une enquête sur l'étendue et l'effet des dépôts de— dans la rivière Ottawa, 191. 1er rapport recommandant l'emploi d'un sténographe, et un amendement dans l'ordre de renvoi, 197. Adopté,

197. 2e rapport, réduction de quorum, 208. Adopté, 208. 3e rapport, 219. 3e rapport adopté, 281. (*Pour les témoignages voir appendice n° 2.*)

SCHULTZ, L'HON. M. :—Appelle l'attention sur les possibilités agricoles et commerciales du bassin du MacKenzie. *Voir MacKenzie.*

SCOTT ACT :—Pétitions que l'option accordée aux cités soit étendue aux villes de quatre mille habitants, 34, 42, 63, 73.

SÉANCES DU SENAT :—

Séances du soir : 26, 137, 188, 192, 198, 205, 236, 245, 252. Après minuit, 236.

Deux séances séparées dans le même jour. Motion, 249. Séances, 262, 270.

SECRETÉAIRE D'ÉTAT DU CANADA :—Rapporté, 10.

SEL : Modification de l'acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.

Bill reçu des Communes et lu 1ère fois, 211. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 237. En comité, lu 3e fois et passé, 244, S. R., 277. (Chap. 25, 51 Vic., 1888.)

SÉNATEURS NOUVEAUX :—

L'honorable M. Macdonald (Midland) certificat et bref, 2.

“ Hardisty, certificat 7, bref, 8.

“ Décédés :—L'honorable J. B. Plumb, 30.

“ “ “ M. Rolland, 50.

SERVICE CIVIL :—Nominations et promotions, 39.

Modifications du chap. 17 des Statuts révisés ;

Bill reçu des Communes et lu 1ère fois, 247. Lu 2e fois, 256. En comité 259. De nouveau en comité et amendé lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes 263. Amendements agréés par les Communes, 272. S. R., 278. (Chap. 12, 51 Vic., 1888.)

SERVICE PUBLIC :—Prélèvement de certaines sommes pour le :—(*Voir Emprunt.*)

SHUSWAP À OKANAGAN, CIE DE CH. DE FER DE : Pétition pour extension de délais, 42. Rapporté, 81.

Bill reçu des Communes et lu 1ère fois, 75. Lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, 91. Rapporté, lu 3e fois et passé, 95. S. R., 183. (Chap. 88, 51 Vic., 1888.)

SOCIÉTÉ HUMAINE DE TORONTO : Pétition demandant que le bill pour empêcher la cruauté envers les animaux devienne loi, 64.

ST.-CLAIRE ; Cie du pont et tunnel de la rivière :—*Voir Pont.*

ST.-JEAN, N.-B. ; Pétition de la Cie d'assurance Keystone :—*Voir Keystone.*

ST.-LAURENT, FLEUVE :—Adresse pour copie de pétition, lettres, etc., relatives au chenal du—, 78.

ST.-LAURENT ET ADIRONDACK :—Pétition de James Wattie *et al.*, 43. Rapportée, 55-6. Acte d'incorporation reçu des Communes et lu 1ère fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 113. Rapporté et passé, 115. S. R., 183. (Chap. 64, 51 Vict., 1888.)

ST-THOMAS, ONT. :—Pétitions contre le trafic du dimanche, 67, 124.

ST-VINCENT-DE PAUL, PÉNITENCIER :—Pour adresses et réponses voir ces mots.

L'honorable M. Bellerose appelle l'attention de la Chambre sur certaines accusations portées contre lui dans le rapport supplémentaire des pénitenciers, 1885-86, 18, 26.

Incendie de la propriété de Louis Guimond. *Voir* Guimond.

STE-CATHERINE, ONT. :—Pétition de James Norris et autres, demandant qu'il soit passé un acte permettant aux navires américains de porter secours aux navires naufragés dans les eaux canadiennes, 93.

STE-CROIX :—Pétition demandant une allocation pour construire un chemin de fer de la Chaudière à Sainte-Croix, 114.

STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY —Pétition pour modification de sa charte, 46. Rapportée, 81.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 188; 2e lecture remise, 199-200; lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 215. 61e règle suspendue, 215. Rapporté avec amendements, amendements agréés, bill lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 218. Amendements agréés par les Communes, 247. S. R., 277. (Chap. 54, 51 Vic., 1888.)

Modification de l'acte de la présente session. Bill reçu des Communes lu 1re fois, 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois et passé, 261. S. R., 277. (Chap. 55., 51 Vic., 1888.)

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Rapport du ministre de l'agriculture, 1886, 272.

STATUTS DU CANADA :—Etat de la distribution, 36.

STÉNOGRAPHES :—Recommandation du 1er rapport du comité des contingents que les sténographes reçoivent une installation au Sénat. 65. Rapport adopté, 71.

STOCO, VILLAGE DE :—Pétition en faveur de l'incorporation du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue, 42. (*Voir* Belleville.)

STRATHROY, VILLE :—Pétition demandant que l'option accordée aux cités sous le *Scott Act* soit accordée aux villes de plus de quatre mille habitants, 42.

STREETSVILLE, ONT. :—Pétition demandant qu'il soit accordé de l'aide à la Cie du ch. de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, 210.

SUBSIDES :—Bill reçu des Communes, lu 1re fois, 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois et passé, 273. S. R., 278. (Chap. 1, 51 Vic., 1888.)

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER :—*Voir* chemins de fer.

SUD DU CANADA, CIE DE CHEMIN DE FER DU,—Pétition demandant un acte prolongeant les délais dans lesquels doivent commencer et finir les travaux de la Cie du pont et tunnel de la rivière Ste-Claire :—*Voir* Pont et tunnel de la rivière Ste-Claire.

Convention entre la compagnie et la Cie de chemin de fer London et South Eastern :—*Voir* London.

Pétition pour prolongation de délai pour l'achèvement de certains travaux en connexion avec la Cie du ch. de fer d'Erie et Niagara, 34. Rapportée, 55.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 77. Rapporté, lu 3e fois et passé, 80. S. R., 182. (Chap. 61, 51 Vic. 1888.)

Convention avec la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc :— Voir Grand-Tronc.

SUD-OUEST :—Pétition pour acte d'incorporation, 45. Rapportée, 55-56.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 141. Rapporté, 156. Amendement proposé et rejeté, 156-157. Lu 3e fois et passé, 157. S. R., 276. (Chap. 52, 51 Vic., 1888.)

Pétition de la Cie de chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain contre le dit bill, 93.

TACHÉ, Madame Ivanhoé :—3e Rapport du comité des comptes contingents recommandant qu'elle continue de remplir les fonctions de greffier assistant du journal français, 240. Rapport adopté, 251.

TÉLÉGRAPHES :

Comité des chemins de fer, télégraphes et havres nommé, 18.

Adresse pour copie des délibérations de la conférence de Londres 1887 relative aux communications postales et télégraphiques par la voie du Canada, 64.

TÉLÉPHONE, CIE DE, de la Nouvelle-Ecosse :

Pétition pour une charte fédérale, 42. Rapportée, 82. 51e règle suspendue, 83. Bill reçu des Communes et lu 1re fois 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 140. Rapporté, lu 3e fois et passé, 157. S. R. 276 (Chap. 100, 51 Vic. 1888.)

TEMPERANCE :—Pétitions relatives à la prohibition totale du trafic des boissons enivrantes, 42. 52, 110.

Acte modifiant l'acte de tempérance. Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 201. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 209. En comité, amendé et amendements agréés, 215-216. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 236. Amendements agréés par les Communes, 251. S. R. 277 (Chap. 34, 51 Vic. 1888.)

Acte à l'effet de modifier l'acte de— Reçu des Communes et lu 1e fois, 201. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 209. En comité, amendé et amendements agréés, 216-17. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 236. Amendements agréés par les Communes, 250. S. R. 277. (Chap. 35, 51 Vic. 1888.)

TERRES FÉDÉRALES :—Modification de l'acte : Bill présenté et lu 1e fois, 187. 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 200. Passé par les Communes, 251. S. R., 277. (Chap. 21, 51 Vic., 1888.)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Modification des Statuts révisés chap. 50.

Bill reçu des Communes, lu 1re fois. 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois et passé, 268. S. R., 278. (Chap. 19, 51 Vict., 1888.)

Représentation dans les territoires. Voir Représentation.

TOBIQUE : Cie des Gypses et du chemin de fer de colonisation de la Tobique. Pétition pour un acte d'incorporation, 64. Rapportée, 97.

TOBIQUE—*Suite.*

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 126. Rapporté avec divers amendements, 130. Amendements agréés lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 131. Amendements agréés par les Communes, 155. S. R., 276. (Chap. 71, 51 Vic., 1838.)

TORONTO:

Bureau de commerce de la cité de—*Voir* Bureau de commerce.

Société humaine de—Pétition, 64.

Pétition de A. Peters et autres demandant qu'un acte soit passé pour permettre aux navires américains de porter secours aux navires naufragés dans les eaux canadiennes, 93.

TRAFFIC DU DIMANCHE :—*Voir* Dimanche.

TRAITÉ DES PÊCHERIES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS :—Copie du traité transmise au Sénat par Son Excellence le gouverneur général, 36. Copie de la déclaration faite par les commissaires canadiens relative à la réciprocité commerciale, 40.

Bill ratifiant le traité reçu des Communes et lu 1re fois, 126. Débats et 2e lecture remise, 132, 137, 141, 142, 144. Lu 2e fois, 148. En comité général, 149. 41e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 149. S. R., 183. (Chap. 30, 51 Vic., 1888.)

TRANSPORT DES MALLES ENTRE L'ANGLETERRE ET LE CANADA :—Adresse pour copie des annonces. Motion retirée, 57.

TRENT :—Adresse pour sommes payées à A. F. Wood pour services sur le canal de la vallée de la, 50. Réponse, 122.

TUDOR ; Divorce :—*Voir* Hart.

TUNNEL :—Cie du pont et tunnel de la rivière Sainte-Claire :—*Voir* Pont.

“ Entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Adresse demandant des plans, etc., 64. Réponse, 122.

TUNNEL DU CANADA ET DU MICHIGAN, Cie du :—Pétition pour acte d'incorporation, 34. Rapportée, 55. Bill présenté et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 77. Rapporté, lu 3e fois et passé, 80. S. R., 182. (Chap. 93, 51 Vic., 1888.)

TWEED :—Pétition en faveur du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue, 33, 34.

V ALLBYFIELD :—Pétition pour un acte d'incorporation, 43. Rapportée, 56. *Voir* New-York, St. Laurent et Ottawa.

VICTORIA :—Collège royal. *Voir* Collège.

VIDAL, L'HON. M. :—Ajouté au comité des banques et du commerce, 50.

WELLAND, Canal :—Adresse pour un état des dépenses, etc., 59.

WETMORE, CALEB C. :—Pétition demandant que le bill relatif au chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick ne devienne pas loi sans sauvegarder les intérêts du pétitionnaire, 73.

WILSON, ANDREW C. :—Nommé messenger sessionnel dans le 3e rapport du comité des comptes contingents, 240. Adopté, 251.

WINDSOR, ville de :—Pétition demandant que l'option accordée aux cités sous le *Scott Act* soit accordée aux villes de quatre mille habitants et plus, 42.

WHEELER, THOMAS :—Augmentation de salaire recommandé par le comité des contingents, 239. Rapport adopté, 251.

WHITE, THOMAS, ministre de l'intérieur :—La Chambre s'ajourne en signe de respect pour sa mémoire, 129.

WHITE, MARY MATILDA :—Pétition demandant un bill de divorce, 23.

Certificat du greffier relatif au paiement de l'honoraire, 12. Présentation de l'avis, etc., 22. Pétition lue et reçue, 23. Rapportée, 35.

Bill présenté et lu 1re fois, 40. Ordre pour la 2e lecture, 40. 2e lecture remise, 76. Certificat que l'avis de la seconde lecture a été affiché, 99. Interrogatoire du témoin, 99. Interrogatoire de la pétitionnaire suspendue, 100. Lu 2e fois et envoyé au comité des divorces, 100. Rapport contre la passation du bill, 110. Considération du rapport remise, 119. Rapport adopté, ordre que les copies de l'interrogatoire soient détruites, 126. Certificat de mariage rendu à M. M. White, 204. Honoraire remboursé, 209.

Pétition demandant que D. C. White soit obligé à lui transmettre certains immeubles, 45.

WOOD, A. F. WOOD. Adresse pour sommes payées à—pour ses services sur le canal de Trent, 50. Réponse, 122.

YORK :—Compagnie de colonisation des agriculteurs de York. (*Voir* Agriculteurs.)

YORK, P. O. :—Pétition relative à la suspension du trafic du dimanche, 202.

ZONE CHINOOK et de la rivière de la Paix. Cie de chemin de fer de la :—Pétition pour Acte d'incorporation, 43. Rapportée, 56.

Bill reçu des Communes et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 125. Rapporté, lu 3e fois et passé, 130. S. R., 183. (Chap. 74, 51 Vic., 1888).